

Bulletin du Conseil communal

N° 21



Lausanne

Séance du 28 mai 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 28 mai 2019

21^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 28 mai 2019, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire**Ordre du jour** 923**Première partie**..... 923**Communications**Démission de M^{me} Barbara Pagés (soc.) du Conseil communal, avec effet au 25 mai 2019
..... 923Démission de M^{me} Antonela Vonlanthen (soc.) du Conseil communal, avec effet au
28 mai 2019..... 923Retard de M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, à la séance du Conseil communal du
28 mai 2019..... 924**Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton
direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du m2 »**

Rapport..... 924

**Postulat de M^{me} Alice Genoud (V) et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi
monter dans le bus »**

Développement 931

**Postulat de M^{me} Anita Messere (UDC) et consorts : « Les Lausannois en marche dès
l'enfance »**

Développement 932

Rapport..... 933

Discussion 935

**Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « “Food Truck”, quel statut pour ces
restaurants sur roulettes ? »**Rapport-préavis N° 2018/06 du 1^{er} mars 2018

Discussion 941

**Réponse au postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts « Toujours plus de deux-
roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville,
encourageons le scooter électrique ! Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et
consorts « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec
toitures couvertes de panneaux solaires »**

Rapport-préavis N° 2018/19 du 9 mai 2018

Discussion 944

**Postulat de M. Vincent Rossi (V) et consorts : « Des principes de durabilité pour
l'affichage publicitaire à Lausanne »**

Développement 949

Rapport..... 951

Pétition de M. Antoine Thalman et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! »

Rapport..... 954

Discussion 955

Deuxième partie..... 963

Postulat de M^{me} Céline Misiege (EàG) et consorts : « Pas de financement sans égalité »

Développement 963

Rapport..... 964

Discussion 965

Interpellation urgente de M^{me} Latha Heiniger (soc.) et consorts : « Exclusion de certaines familles dans l'accueil de jour : la barque est pleine ! »

Développement 968

Réponse de la Municipalité..... 972

Discussion 976

Interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller (CPV) et consorts : « Lausanne s'attaque à 3 addictions majeures chez les adolescents, mais oublie la cigarette électronique »

Développement 985

Réponse de la Municipalité..... 986

Discussion 988

Ordre du jour

Voir *Bulletin du Conseil communal du 21 mai 2019*, première partie

Première partie

Membres absents excusés : M^{mcs} et MM. Alix Olivier Briod, Xavier Company, Benoît Gaillard, Gianfranco Gazzola, Alice Genoud, Dominique Gigon, Claude Nicole Grin, Jean-Daniel Henchoz, Alain Hubler, Robert Joosten, Astrid Lavanderos, Françoise Longchamp, André Mach, Laura Manzoni, Axel Marion, Fabrice Moscheni, Barbara Pagés, Johan Pain, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, David Raedler, Marie-Thérèse Sangra, Thanh-My Tran-Nhu, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Xavier de Haller, Vincent Mottier, Pierre Oberson, Marlène Voutat.

Membres présents 71

Membres absents excusés 25

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Démission de M^{me} Barbara Pagés (soc.) du Conseil communal, avec effet au 25 mai 2019

Le président : – M^{me} Pagés ne souhaite pas que nous lisions sa lettre de démission en plénum. M^{me} Pagés est entrée au Conseil communal le 1^{er} juillet 2016. Elle aura donc siégé trois ans. Nous pouvons la remercier pour son engagement durant ces trois années.

Applaudissements.

Communication

Démission de M^{me} Antonela Vonlanthen (soc.) du Conseil communal, avec effet au 28 mai 2019

Le président donne lecture de la lettre de démission de M^{me} Antonela Vonlanthen.

Monsieur le Secrétaire,

Je souhaite vous présenter, par ce message, ma démission en tant que conseillère communale à partir du 28 juin 2019.

Il s'agit d'une grande responsabilité que j'ai tenté d'assumer au mieux, avec toutes mes compétences et mon cœur, au nom des citoyennes et citoyens lausannois-es qui m'ont élue il y a quatre ans, sur la première liste socialiste paritaire.

Je souhaite aujourd'hui concentrer mon énergie sur mes engagements professionnels et personnels, qui me permettront de continuer à œuvrer pour des causes qui font sens pour moi : le droit à l'enfance et une vie plus digne pour chacun.e. Je continuerai également à partager les idéaux socialistes et militer à la base, comme j'aime tant.

Je profite de cette occasion pour remercier mes camarades de parti de m'avoir accueillie et formée avec conviction et solidarité. Mon admiration va également vers mes collègues *conseillères* communales de tout bord politique, qui par leur investissement contribuent à transformer le monde et le rendre plus équilibré et plus juste.

Je boucle cette riche expérience dans le législatif lausannois en adressant un message particulier à ma camarade socialiste Florence Germond, qui à la tête des finances et de la mobilité – territoires oh combien ! masculins – représente, pour moi, un modèle de compétence, de responsabilité assumée et le courage de sortir des sentiers battus.

Avec mes meilleurs messages,

Antonela Vonlanthen

Le président : – M^{me} Vonlanthen est entrée au Conseil communal le 3 octobre 2017, en remplacement de M^{me} Ana Zürcher. Elle aura donc siégé deux ans parmi nous. Là aussi, nous pouvons la remercier et l'applaudir.

Applaudissements.

Communication

Retard de M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, à la séance du Conseil communal du 28 mai 2019

Monsieur le président,

M. Pierre-Antoine Hildbrand me prie de vous communiquer que, retenu par une séance à Bussigny en lien avec les polices municipales, il arrivera en retard à la séance du Conseil communal de ce soir, et vous remercie de bien vouloir l'en excuser.

Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du m2 »

Rapport

Présidence : Philippe Mivelaz

Membres présents : Caroline Alvarez Henry ; Anne Berguerand ; Robert Joosten ; Anita Messere ; Pierre Oberson ; Sara Soto.

Membres excusés : Quentin Beausire ; Xavier de Haller ; Mathieu Maillard ; Laura Manzoni ; Sandra Pernet.

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 16 h00-17 h50

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

M. Patrick Etournaud, chef du Service routes et mobilité

M. Alain Gonin, chef de division, Service routes et mobilité

Pétitionnaires : M. Bruno Corthésy (absent)

Rapporteur : M. Pierre Oberson

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de madame la municipale.

Le président constate l'absence du pétitionnaire. Il propose de traiter la pétition sans lui et ouvre la discussion.

Audition de la directrice en charge de FIM sans la présence du pétitionnaire

Madame la Directrice de Finances et Mobilité dit que ce type de demande est régulièrement adressé à la Municipalité. Elle dit que les moyens financiers sont limités et que la variante proposée par la pétition a déjà été budgétée à 35 millions. La Municipalité estime donc que ce surcoût demandé par la pétition ne peut pas être ajouté au projet du M3. Elle indique que le 8 mars 2017, la Municipalité a déjà répondu par un courrier précis au pétitionnaire.

Un membre de la commission dit que le projet pourrait être intéressant au vu du nombre de personnes transitant entre la gare CFF et la gare du Flon. Cela permet de se déplacer à pieds et de ne pas saturer le métro.

Un membre de la commission dit que l'estimation pour ce tunnel serait de 30 millions s'il était réalisé préalablement au projet du M3 et demande combien cela coûterait si cela était fait simultanément. Madame la Directrice de Finances et Mobilité répond que la Municipalité est consciente de la saturation du M2, raison du projet du M3.

Le chef du Service route et mobilité dit qu'une étude exploratoire a bien été faite en 2009 (projet du Tripôle) avec un projet de tunnel piéton en anticipation d'une évolution de l'offre en métro dans ledit tunnel. Le projet de nouveau métro est venu plus vite qu'escompté ce qui a escamoté le projet de tunnel piétonnier dans les demandes de cofinancement fédéral du PALM2012 sur le fonds fédéral d'infrastructure. Les travaux de génie civil sont chers car à faible profondeur et que cela empiète sur d'autres infrastructures, notamment des fondations des bâtiments. S'il fallait faire un passage piéton dans le cadre du projet du m3, il faudrait pour des questions de sécurité d'usage et d'exploitation dédoubler l'infrastructure souterraine avec un tunnel propre de section plus petite pour les piétons. Le projet 2009 prévoyait aussi des escaliers roulants. Il est de plus très probable que la Confédération ne cofinancerait pas le projet, celui-ci venant doubler une infrastructure déjà fortement cofinancée à 35% dans les PALM 2012 et 2016.

Un membre de la commission dit qu'un passage reliant deux gares en parallèle d'une ligne de métro n'a pas de sens.

Un membre de la commission dit qu'en 2009, il y avait un projet de PALM financé à 14 millions. Elle demande d'où vient la différence entre les 14 millions de 2007 et les 30 millions annoncés aujourd'hui. Le chef du Service routes et mobilité dit que le projet PALM entre dans le cadre du fonds fédéral d'infrastructure dont le mécanisme ne prévoit de co financer uniquement les coûts des infrastructures (reste encore le second-œuvre, l'électromécanique et le matériel roulant)..

Un membre de la commission dit que dans la pétition il n'est question que d'un couloir et pas de tapis roulants ou d'escalators.

Madame la Directrice de Finances et Mobilité dit qu'il est question d'un tapis roulant. Elle répète que les ressources financières de la Ville sont limitées, que des arbitrages doivent être faits. Elle met en balance ce projet avec d'autres investissements concernant les écoles ou les soutiens culturels.

La parole n'est plus demandée. Le président prend congé de la directrice de Finance et Mobilité, du chef du Service routes et mobilité et du chef de division en les remerciant.

Délibération de la COPET

Un membre de la commission dit que le projet est une bonne idée. Elle défend le projet. Elle rappelle que le projet du PALM avait inclus cette option abandonnée pour des raisons financières.

Un membre de la commission trouve aussi que c'est une bonne idée. Elle pense que ça ne coûtera pas 35 millions et que les coûts seront assumés en partie au niveau fédéral. Le président rappelle que la directrice a dit que le financement d'un tunnel piétonnier serait entièrement à la charge de la Ville.

Un membre de la commission relève que le tunnel serait parallèle à une rue existante : la rue du Petit-Chêne. Hormis les inconvénients liés au froid ou à la pluie, il estime que la situation actuelle offre les mêmes opportunités et que la proposition ne vaut pas le coût.

Un membre de la commission répond que la rue du Petit-Chêne relie la Place de la Gare à la Place Saint-François. La proposition de la pétition propose de relier la Place de la Gare à la Place du Flon. Le Flon est en contrebas de Saint-François. Pour aller à pieds à la gare, il faut

prendre des escaliers ou des ascenseurs. La pétition a donc tout son sens. Elle propose un renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis.

Un membre de la commission dit que le M2 était prévu pour 22 millions de passagers par an et que le flux est déjà de 25 millions. Un tunnel piétonnier permettrait donc de désengorger le M2. Elle rappelle que si 35 millions est une somme conséquente, il faut la mettre en relation avec le déficit de Beaulieu qu'elle estime entre 30 et 50 millions. Le président dit que le M3 résout le problème de la surcharge de la gare et propose un renvoi pour étude et communication.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Vote : Par 4 voix pour étude et communication contre 3 voix pour étude et rapport, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour **étude et communication**.

Discussion

M^{me} Anita Messere (UDC), rapportrice remplaçante : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Anne Berguerand (V) : – Les Verts lausannois soutiennent avec conviction cette proposition de liaison piétonne entre la Gare du Flon et la Gare CFF, proposition qui fait d'ailleurs partie de notre programme. C'est un projet très important pour nous et nous souhaitons que la pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Tout d'abord, il est utile de rappeler que la Gare du Flon est la troisième gare de Suisse romande en termes d'affluence, juste derrière les gares CFF de Genève et de Lausanne. Dans la pratique, les gares de Lausanne et du Flon devraient même être considérées comme une seule interface de transports publics. Cette interface a pourtant un principal défaut, l'absence de liaison directe entre les deux gares, si ce n'est le métro m2, auquel viendra s'ajouter le métro m3 dans le futur. Les milliers d'usagers qui effectuent ce trajet quotidiennement viennent donc saturer le métro sur son parcours le plus fréquenté et doivent, en heure de pointe, souvent laisser passer d'autres rames avant de pouvoir monter.

Bien consciente de cette problématique, un communiqué de la Ville de Lausanne annonçait, le 17 janvier 2007, la réalisation d'une liaison piétonne souterraine entre la Gare et le centre. Dans le communiqué, la Ville nous disait que « le PALM prévoit également la création d'une liaison directe pour piétons entre la Gare de Lausanne et les quartiers de Saint-François et du Flon. Ces lieux sont en effet générateurs de trafic piétonnier important avec la forte densité de commerces, d'emplois et d'activités de loisirs. La topographie et le dénivelé ne facilitent pas la mobilité douce et risquent dès lors de surcharger le futur m2 sur cette courte distance ». Cette liaison était alors inscrite dans la stratégie de développement de la mobilité douce du plan d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM, la mesure 4d. Estimée à 14 millions de francs à l'époque, cette liaison mécanisée était même tripôle : Gare - Flon - Saint-François, en forme de Y.

Lors de l'élaboration du PALM 2012, cette mesure a été supprimée, non pas parce qu'elle n'était plus pertinente, mais simplement pour réaffecter le montant associé à la première étape du m3. Souvenez-vous qu'en effet, des tensions existaient alors entre Lausanne et les communes de l'Ouest : celles-ci voulaient le tram t1 et Lausanne voulait le m3. Pour faire finalement accepter le m3 en priorité A, il a fallu diminuer son coût. Lausanne a dû dès lors faire des sacrifices, particulièrement l'abandon de cette liaison piétonne. Cette liaison piétonne Flon-Gare reste pourtant aujourd'hui une évidence. Elle ne serait que l'équivalent d'un couloir reliant deux stations métro, comme dans certaines villes.

La distance Flon-Gare est de 275 m seulement, soit moins de quatre minutes à pied. Souvenez-vous, à l'époque, quand on attendait la ficelle depuis la Gare, on voyait la lumière au bout du tunnel, on voyait que ce n'était vraiment pas très loin, et on regardait si la nouvelle

navette arrivait. Tant et si bien que certains s'aventuraient sur les rails la nuit, pour descendre.

Aujourd'hui, c'est le dernier moment pour remettre l'ouvrage sur le métier et intégrer cette liaison piétonne aux travaux de la Gare de Lausanne et du métro m3 pour bénéficier de ces synergies. Cette liaison piétonne est notamment vitale, car elle réduirait l'encombrement des rames des métros, car, même avec le m3, ce tronçon sera rapidement à nouveau saturé au vu des développements prévus sur la ligne du LEB pour la cadence à dix minutes, et du m1 – quartier des hautes écoles, quartier des Prés-de-Vidy et des côtes de la Bourdonnette. Elle réduirait le temps d'attente de parcours de milliers de personnes, qui font quotidiennement une connexion entre les CFF, le m1 ou le LEB. Elle serait gratuite et encouragerait à la marche, donc favorable à la santé.

Refuser cette proposition, c'est planifier un chaos dans quelques années sur le tronçon Gare-Flon. Les Verts voteront donc un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis et vous encouragent à faire de même.

M. Claude Calame (EàG) : – Puisque c'est mon métier, j'aimerais appuyer mon argument quant aux enjeux de la pétition proposée sur un très bref rappel historique.

Les plus âgés parmi nous se souviendront du funiculaire – c'était un funiculaire à l'origine – qui amenait, d'Ouchy jusqu'à la Gare CFF et, ensuite, jusqu'au Flon, pratiquement à ciel ouvert, les marchandises, par l'intermédiaire de la Compagnie du Lausanne-Ouchy, et également les passagers dans le trajet Ouchy-Gare CFF jusqu'au Flon. Entre la Gare CFF et la Gare du Flon, le funiculaire était doublé par la petite ficelle. Or en 1958, le trafic de marchandises a été supprimé ; la petite ficelle, et ensuite la grande ficelle ont été remplacées par un double métro à crémaillère.

Sans horaire précis, la navette Gare CFF et Gare du Flon, donc la petite ficelle, assurait, à la demande, le transport des passagers entre la Gare CFF et la Gare du Flon, et vice-versa, ceci tout à fait indépendamment du métro Lausanne-Ouchy. En 2007 a été inauguré le prolongement du métro du Flon jusqu'aux Croisettes, avec la mise en service de ce qui est devenu le m2. La mise à double voie du métro pour le CHUV, et jusqu'aux Croisettes, impliquait la suppression de la petite ficelle, et donc de la navette pour les passagers Gare CFF-Gare du Flon, et vice-versa.

Le parti technique adopté – métro sur pneus – a impliqué le doublement des voies ferroviaires par des voies en béton ; il n'y avait donc plus de place pour le tapis roulant Gare CFF-Gare du Flon, que déjà en 2007 de nombreuses usagères et usagers avaient souhaité ; ils s'étaient exprimés notamment par voie de presse à ce sujet.

Puis est venue la première version du PALM, avec le projet de poursuivre la ligne de tram t1 de Renens jusqu'à la place de l'Europe vers Bellevaux et la Blécherette, on l'a dit tout à l'heure, avec la complicité de Daniel Brélaz, et le féru de tunnels qu'est encore, et toujours, Olivier Français, est parvenu à substituer au t2 le m3. Un m3 beaucoup plus coûteux, favorable aux automobilistes, parce que les lignes de métro, dans la mesure où elles sont enterrées, libèrent de la place en surface et sont toujours préférées pour le trafic individuel motorisé.

Pour cette raison, et pour des raisons de budget qui viennent d'être indiquées, nous avons la troisième possibilité d'aménager, enfin, une galerie pour piétons entre la Gare CFF et la Gare du Flon. Ces deux gares représentent, je vous le rappelle, une seule interface de transports publics. Pour éviter de nouveaux embouteillages de passagers sur le m2 et sur le futur m3 entre les deux gares, il n'y a qu'une seule solution, soit un aménagement piétonnier en souterrain. C'est la raison pour laquelle nous espérons une réponse positive de la part de la Municipalité à la pétition qui nous est soumise.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Au vu de l'ampleur de ce projet, le groupe socialiste souhaite avoir des informations chiffrées sur le projet, et souhaite donc qu'il y ait un rapport à cette pétition.

Néanmoins, nous tenons ici à préciser que demander un rapport ne laisse en rien présager de la réponse qu'on lui donnera lorsque l'objet sera traité dans un futur lointain, ou proche. Nous soutiendrons cette demande de rapport-préavis.

M^{me} Anita Messere (UDC), rapportrice remplaçante : – Je m'exprime en tant que conseillère communale et non en tant que rapportrice. Je me réjouis déjà d'entendre M^{me} Berguerand, notre collègue, encourager la marche, parce que, justement, c'est dans les thématiques de cette soirée.

L'idée est bonne. Le service concerné y a déjà réfléchi, il y a neuf ans, avant les travaux. Nous remercions donc M. Corthésy pour son dépôt de pétition à une seule signature, faisant référence à un sujet déjà réfléchi il y a longtemps. Une descente à pied pour le tunnel du métro coûterait à présente 30 millions, monsieur Brayer ; peut-être même 31 millions. Le groupe UDC propose la catapulte ou le toboggan comme moyen de transport efficace afin de respecter l'environnement, et le même procédé pour renvoyer la pétition pour une poly-étude et communication.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – La Commission des pétitions propose de renvoyer cette pétition pour étude et communication. Le Centre – PDC, Vert'libéraux, propose de la renvoyer pour une étude, afin d'avoir des pistes concrètes et, surtout, de chiffrer le coût.

Cette pétition nous parle particulièrement, car elle reprend une initiative déposée en 2011 dans le programme d'un Vert'libéral de l'époque, qui s'était porté candidat à la Municipalité. Comme cela a déjà été dit, cette proposition est d'autant plus d'actualité en vue du chantier du m3 entre la Gare et le Flon. Ce qui n'a pas été dit ici, sauf erreur, à moins que j'aie mal écouté, c'est que les travaux vont provoquer une interruption du métro pendant probablement plus d'une année entre Ouchy, la Gare et le Flon. Il faudra bien trouver un moyen de substitution pour les déplacements pendant cette époque. On se rappelle que quand la ficelle avait été rénovée, un bus avait été mis en circulation. Nous pensons que c'est maintenant que l'étude d'une voie de substitution est vraiment pertinente.

Au vu de l'augmentation prévue du nombre de voyageurs, on peut déjà imaginer que, d'ici dix ans environ, il y aura de nouveau une saturation, malgré le fait que deux lignes desserviront ce tronçon entre la Gare et le Flon. Donc une alternative complémentaire, telle qu'un tapis roulant, une liaison piétonne ou un escalator nous semble absolument pertinente, de façon à créer une station qui serait une interface, comme cela a aussi été dit par M^{me} Berguerand, entre la Gare et le Flon, qui deviendrait une seule station de métro. Nous vous invitons donc à renvoyer cette pétition pour étude et rapport, ce qui nous permettra d'avoir tous les chiffres, les propositions et les alternatives pour pouvoir prendre une décision aussi en fonction des coûts.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour compléter ce qu'a dit un peu expéditivement ma collègue de parti, j'aimerais préciser que les services de la Ville, et non seulement les bureaux d'urbanisme et d'architecture, mais également les bureaux privés, sont actuellement extraordinairement chargés par tout ce qui tourne autour du Pôle Gare et de la création du m3. C'est un travail énorme, titanesque, ne serait-ce qu'au nombre des conventions qu'il faut passer.

Je rappelle qu'il y a cinq interlocuteurs : la Confédération, les CFF, le Canton, les tl et la Ville. Et c'est un boulot absolument énorme. Je ne vois pas, dans ces conditions, comment il serait concrètement possible pour la Municipalité de déléguer à ses services ou à des bureaux un préavis, c'est-à-dire une étude exhaustive, qui permettrait de répondre en toute connaissance de cause positivement ou négativement.

Une réponse sous forme de communication est largement suffisante à ce stade, pour nous donner les raisons qui font que la Municipalité envisagerait ou, pour le moment, n'envisagerait pas cette solution. Libre à nous de voir ensuite de quelle façon nous donnerons ou ne donnerons pas suite. Je crois que ce n'est pas le manque d'intérêt, mais la raison qui, à mon sens, commande que nous en restions là, c'est-à-dire à étude et communication.

M. Valentin Christe (PLC) : – Nous avons déjà eu droit ce soir à de vibrants plaidoyers en faveur de l'idée que soutient cette pétition. Je vous fais donc grâce d'un long discours à ce sujet.

Quand bien même cette pétition n'est munie que d'une seule signature, c'est le droit des citoyens que de pétitionner leur Conseil communal et leurs autorités, et c'est évidemment notre devoir d'étudier, avec tout le sérieux qui est exigé de nous, l'idée qui est appuyée.

Brièvement, le groupe libéral-conservateur est plutôt ouvert à l'idée que défend cette pétition. Comme d'autres intervenants l'ont souligné ce soir, il nous semble que le moment est le bon pour procéder à une étude de cette solution au vu précisément des travaux assez titanesques, que M. Chollet vient de rappeler, qui auront lieu ces prochaines années. Nous vous proposons donc de catapulter cette pétition à la Municipalité pour que celle-ci rédige un rapport-préavis à son propos.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'associe aux demandes faites dans ce plénum pour qu'un rapport-préavis soit donné en réponse à cette pétition.

Mais j'aimerais ici formuler le souhait que ce rapport-préavis ne se limite pas à l'étude proposée dans le cadre de la pétition de M. Corthésy. En effet, si l'estimation que donne la Municipalité, que l'on peut lire dans le rapport de commission, de 35 millions est exacte, je pense qu'il y a certainement des alternatives au tunnel moins chères, et peut-être satisfaisantes d'un point de vue piétonnier.

Il est utile de dire qu'il existe déjà une liaison piétonne entre la Gare Centrale de Lausanne et la Gare du Flon : le Petit-Chêne. On pourrait passablement améliorer la mobilité piétonne sur le Petit-Chêne en interdisant, par exemple, le trafic – il y a une route qui passe au milieu du Petit-Chêne –, ainsi qu'avec d'autres aménagements qui pourraient faciliter le passage de la place Saint-François. Je rappelle aussi que la Municipalité vient d'investir dans la rénovation du fameux sous-voie sous la place Saint-François qui, en photo, semble très réussi. En exploitant le Petit-Chêne et peut-être cette liaison sous Saint-François, n'y aurait-il pas moyen de faire un itinéraire piéton efficace, à quelques minutes près de différence avec un tunnel reliant ces deux gares ? S'il n'y a pas de moyens, avec des investissements en surface, on pourrait faire un aménagement tout à fait satisfaisant pour les piétons à un prix bien moindre. C'est le souhait que j'aimerais exprimer ce soir. Bien sûr, il faut donner une réponse correcte et, pourquoi pas, étudier des alternatives à la solution du tunnel qui, je crois, est une mode à la française que l'on ne souhaite plus forcément à l'heure actuelle.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Je prends la parole en étant un peu abattu, car je me trouve dans la catégorie des personnes âgées, vu que j'ai connu la ficelle. Du coup, c'est particulièrement difficile de prendre la parole ce soir. (*Rires dans la salle.*)

Néanmoins, par rapport à cette pétition, bien qu'il y ait cette période transitoire, avec la fermeture du métro, c'est vrai qu'il reste le Petit-Chêne. Je ne partage pas l'avis de mon collègue d'extrême gauche, dans la mesure où la circulation est – et je le sais bien, vu que j'y habite – n'est pas incroyablement forte. Les gens y circulent plutôt bien ; néanmoins, il reste cette voie de circulation. Qui plus est, il va y avoir bientôt deux métros, avec en plus tous les bus et tout ce qui circule par la Gare. Compte tenu du prix que cela génère, il y a peut-être d'autres investissements à faire à Lausanne. Par conséquent, le groupe PLR, dans sa grande majorité, vous exhorte à proposer étude et communication.

M. Daniel Dubas (V) : – Nous avons effectivement vu qu'aux heures de pointe, le tronçon entre Lausanne-Gare et le Flon est saturé, à tel point qu'aujourd'hui, les tl ont introduit des mesures test pour séparer les flux de passagers à la station Lausanne-Gare, sur le quai direction Croisettes. Effectivement, cela arrive régulièrement de louper des métros, et cela s'aggravera très certainement à l'avenir.

Il a été mentionné par plusieurs conseillers communaux qu'il n'y avait qu'une signature d'un seul citoyen. Cet argument n'est pas recevable, car c'est un droit des citoyens. De plus, les Verts lausannois ont mis cette proposition dans leur programme de législation. Si cela n'avait

pas été amené par voie de pétition, nous l'aurions amené au Conseil communal par voie de postulat, cosigné par dix-sept conseillers Verts. De toute façon, nous aurions débattu de cela dans ce plénum.

Tout le monde dit que cette solution coûterait plus de 30 millions ; c'est le chiffre articulé par la Municipalité en commission. Nous pensons que c'est un chiffre exagéré. Je vous rappelle que le projet initial, qui était plus complexe, qui était mécanisé et en forme de Y, avec deux sorties du côté nord, était estimé à 14 millions de francs. Aujourd'hui, nous parlons de 31 millions ou de 35 millions de francs, ce qui nous paraît exagéré. Etudions donc cette question sérieusement, avant de définitivement trancher quant à poursuivre sur cette voie ou non.

M^{me} Schaller a raison, effectivement, c'est très probable que le m2 soit fermé pendant plusieurs mois. C'est d'ailleurs le responsable de projet qui le dit dans *le Temps*, le 14 septembre 2018, que cette liaison sera être fermée pendant plusieurs mois, et probablement remplacée par des bus. Il faudra donc trouver des solutions de remplacement, qui seront chères. Alors, pourquoi ne pas attaquer le sujet déjà aujourd'hui pour trouver une solution, notamment cette possibilité d'avoir un tunnel, pour ne pas avoir besoin de cette mesure d'accompagnement, qui sera chère, et qui générera beaucoup de pollution en ville ? Pour nous, il n'est pas acceptable de refuser d'étudier sérieusement cette option. Elle avait été sur la table et elle a été abandonnée par un compromis politique, et non pas parce qu'elle n'est pas pertinente. Nous exigeons donc de la Municipalité de l'étudier.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il s'agit d'une prise en considération, mais il est tout de même de mon devoir de vous donner l'orientation des réflexions de la Municipalité à ce stade.

En effet, la Municipalité est relativement dubitative, mais votre Conseil choisira. Je souhaite que ces éléments soient évoqués pour plusieurs raisons. D'abord, vous avez raison, en retraçant l'historique de ce projet : il a été en effet intégré dans les réflexions des différents PALMs au cours de l'histoire récente de développement des infrastructures de transports de notre ville et a fait l'objet à ce moment d'études extrêmement sommaires.

Dans l'intervalle, un élément majeur a fondamentalement modifié la donne : le projet m3, qui a suscité l'adhésion de toutes les autorités politiques – cantonales, communales et fédérales –, qui a obtenu des cofinancements fédéraux et un soutien de l'Etat, qui porte aujourd'hui ce projet. Donc, la situation est complètement différente de celle que vous évoquez par rapport au PALM 2012. Aujourd'hui, nous allons construire un m3.

Nous sommes conscients de la problématique liée à la saturation du m2. C'est un élément connu, et c'est pour cela que les autorités politiques portent un nouveau projet de développement des transports publics, afin de combattre sa saturation et permettre un transbordement facilité entre le Flon et la Gare. Bien sûr, nous aimerions tous tout avoir et vivre dans un monde infini, où nous pourrions tout offrir, mais, malheureusement, ce n'est pas le cas, nous devons aussi faire des choix.

Bien évidemment, il faudrait analyser les coûts plus en détail, mais c'est sûr qu'ils se montent à plusieurs dizaines de millions. Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que nous n'obtiendrons vraisemblablement pas de cofinancement cantonal et fédéral, vu que ces autorités investissent dans un m3. Elles ne vont pas investir en parallèle dans un tunnel pour piétons. Ceci voudrait dire que nous allons reporter l'entier des coûts sur la Commune pour une infrastructure qui ne bénéficiera pas spécifiquement aux habitants de la Commune, mais qui serait un transport public au bénéfice de tous les usagers des métros, et nous savons qu'il s'agira largement de non-Lausannois – c'est bien pour cela que les cofinancements fédéraux et cantonaux existent. Au regard des finances publiques, il me semble problématique d'envisager d'inclure cette mesure avec un unique financement communal.

J'ai apprécié les réflexions de M. Dupuis. Je ne savais pas que le bord de l'hémicycle qui soutient aujourd'hui cette mesure était aussi enthousiaste à l'idée de construire des tunnels

pour les piétons. Chacun ses dadas. En principe, nous travaillons pour mettre les piétons en surface. C'est vrai que la topographie de la ville est un peu compliquée, mais, le principe, c'est que le piéton est en surface.

Nous sommes dubitatifs, mais, évidemment, nous ferons des études, qui seront, je dois vous dire, sommaires. En effet, les études demandent des crédits d'ouvrage conséquents. Si nous voulons réellement étudier cette solution et arriver avec un avant-projet d'ouvrage, nous devons présenter un préavis qui sollicitera des millions. Je ne veux pas me prononcer pour la Municipalité, mais il me semble difficile d'intégrer dans le plan des investissements un crédit d'étude en millions pour une étude approfondie et complète et vous présenter ce projet.

Maintenant, c'est possible de l'étudier sommairement, avec les moyens du bord. Nous vous présenterons des estimations grossières du coût d'un tunnel. Le tunnel du LEB, c'est 140 millions. Ce ne sont donc pas des coûts anecdotiques. Nous ne parlons pas de 35 millions, mais ce n'est sûrement pas 14 millions non plus. Il me semble important d'évoquer ceci en toute transparence devant vous. Une étude sommaire est possible, mais une étude approfondie ne sera pas possible, à moins que vous nous accordiez des crédits en millions pour faire ces études sérieusement.

La discussion est close.

Le président : – Je vous demande d'être attentifs au vote, que l'on fera à l'électronique. La commission a recommandé une étude et communication. Ceux qui votent oui votent donc pour une étude et communication. Ceux qui souhaitent renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis doivent voter non.

M^{me} Anita Messere (UDC), rapportrice remplaçante : – Par 4 voix pour étude et communication, contre 3 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 du Conseil communal de Lausanne de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 44 voix contre 21, sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Postulat de M^{me} Alice Genoud (V) et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus »

Développement

Le réseau des transports publics lausannois est aujourd'hui bien étendu et permet une bonne couverture de Lausanne et de ses environs, permettant en théorie à tout un chacun de développer la mobilité correspondant aux grandes phases de sa vie autour de la mobilité durable. La question des prix des transports publics revient néanmoins régulièrement sur le devant de la scène politique. Sans doute à raison, dans la mesure où le prix d'un abonnement reste un critère majeur quant au choix de son mode de transport, quel que soit le budget de l'utilisateur.

Pour pallier ce problème et favoriser l'utilisation des transports publics, la Ville de Lausanne a déjà mis en place des systèmes de subventionnement, mais il comporte encore un vide important. En effet, s'il existe une panoplie de rabais pour les jeunes selon leur âge et la distance à leur lieu de formation,¹ ceux-ci s'arrêtent net à l'âge de 20 ans, laissant de côté une partie importante de la population lausannoise, celle des 20-30 ans. Ils passent de même à côté de l'essentiel des offres des principales compagnies de transport, que ce soit les TL ou les CFF, qui limitent leurs prix réduits aux moins de 25 ans.

C'est une lacune majeure dans notre système, alors que cette classe d'âge constitue un élément crucial en termes de réflexions sur la mobilité : pendant cette courte décennie, la majorité des jeunes passe d'un statut dépendant (de ses parents) à indépendant financièrement et en même temps voit ses besoins en mobilité changer que ce soit dû aux études, à un travail ou au commencement d'une vie familiale. Pour cette tranche d'âge, aux moyens encore limités, le prix est un facteur éminemment important quant aux déplacements quotidiens. Or, c'est justement à ce moment que se forment des choix de mobilité qui évolueront ensuite peu durant leur vie active : un 20-30 ans qui a opté pour une mobilité individuelle motorisée est un usager en moins, et pour longtemps, de nos réseaux de transports publics.

Pour éviter que des générations entières de lausannois soient divisées en fonction de leurs moyens face à la mobilité de demain, il serait plus qu'important de mettre en place un pont de subventions ciblées – et non un système « arrosoir » – visant les catégories financièrement vulnérables d'usagers potentiels. Cette idée se veut cohérente avec une politique d'encouragement au transfert modal de la voiture à des modes durables et de lutte contre la pollution atmosphérique et sonore du trafic individuel motorisé qui reste un objectif à moyen terme essentiel pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens.

Ce postulat demande :

- Que la Municipalité étudie la possibilité d'introduire un subventionnement ciblé des transports publics pour les jeunes, notamment sur des critères financiers.

Postulat de M^{me} Anita Messere (UDC) et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance »

Développement

Contexte

Dès que les enfants lausannois sont en âge de scolarité, et distants de plus d'1 km de leur école, la ville leur offre un abonnement TL.

1 km représente la distance entre le cinéma Capitole et l'arrêt de bus de Chauderon (12 min.) ou la distance entre la gare et le pont Bessières (15 min). 1200-1300 pas.

Comme les enfants mangent à l'école avec l'horaire continu, ils ne font en général qu'un seul aller-retour de la journée entre école et domicile.

Actuellement, le facteur qui remet en question l'allongement de la durée de vie et l'épidémie d'obésité qui ne trouve pas de solution autre satisfaisante que la prévention.

Faire bouger la jeunesse de manière encadrée dans un contexte sportif est salutaire mais générer une marche quotidienne demeure un exercice hautement recommandable dans le contexte de l'abondance et du stress actuel. Par ailleurs, les TL seraient soulagés de passagers aux heures de pointe.

Proposition

Les postulants souhaitent que la Municipalité étudie la possibilité de prolonger la distance donnant droit à un abonnement TL de 1 à 2 km entre le domicile et l'école.

¹<http://www.lausanne.ch/thematiques/scolarite-lausanne/journee-ecolier/transports-et-mobilite.html>

Rapport

La commission a siégé le 20.06.2018 de 8h00 à 8h50 à Chauderon et était composée des conseil-er/ères suivantes:

Alice Genoud, Gianna Marly, Laura Manzoni, Sandra Pernet, Anita Messere, Antonela Vonlanthen, Namasivayam Thambipillai, Xavier de Haller, Louis Dana, Alix Briod et de la sous-signée qui la présidait.

Etaient également présents : Monsieur la municipal David Payot (EJQ)² accompagné de Mme Barbara de Kerchove, cheffe du SEP+S³, son assistante ad interim, son adjoint Monsieur Rocco Giugno ainsi que Madame Christine Gonzalez, chargée de projets au SEP+S.

Rappel des demandes des postulantes :

Postulat 1) Alice Genoud et consorts "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus"

La Ville de Lausanne offre aux jeunes de la 5P jusqu'à 20 ans ("les élèves 5P-20ans") soit la gratuité soit des réductions de l'abonnement de transports publics ("TP"). Cependant les études* montrent que les choix de mobilité se font entre 20 et 30 ans et si l'on commence à se déplacer en transports publics, il y a une forte probabilité de garder ces mêmes habitudes de mobilité pour la suite de leur vie. Partant du constat que les besoins en mobilité augmentent dans la période de 20-30 ans, sans forcément avoir des revenus qui sont conséquents, **la postulante demande d'élargir la réflexion concernant le subventionnement des TP pour cette tranche d'âge, selon les moyens financiers, afin de favoriser les TP plutôt que la mobilité individuelle.**

Postulat 2) Anita Messere et consorts "Les Lausannois en marche dès l'enfance"

La Ville de Lausanne subventionne un abonnement de bus aux élèves 5P-20ans dès lors qu'ils habitent à une distance de plus d'un km de leur école. Avec l'horaire continu les élèves feraient donc un aller-retour seulement, ce qui représente moins de 2km de marche par jour.

Partant du constat qu'il y a une épidémie d'obésité dans les pays industrialisés et que les déplacements à pieds représentent une bonne activité physique pour lutter contre celle-ci, **la postulante demande de subventionner l'abonnement des TP uniquement pour les élèves vivant à plus de 2km au lieu de 1km de leur école comme c'est le cas actuellement.**

Résumé de la discussion :

Préambule

- Les statistiques de l'Observatoire de la mobilité démontrent que l'environnement urbain favorise l'usage des TP plutôt que la voiture. L'impact d'une politique influant sur les tarifs n'est donc qu'une variable influant sur les choix de mobilité. A Lausanne et dans les grandes villes suisses, la proportion est de 50% environ d'utilisation des TP et 25% pour les voitures.
- A Lausanne pour 70% des élèves qui sont en scolarité obligatoire et pour 58% des 7P-8P, la distance qui les sépare de l'école est de moins de 1km, ils ne sont donc pas concernés par la subvention complète. Une grande majorité des élèves effectue donc ses déplacements à pieds.
- Une étude de l'ATE⁴ menée à Prélaz montre que ce sont entre 83-95% des enfants qui se déplacent à pieds pour se rendre à l'école. L'initiative "Pedibus", qui concerne environ 200 élèves, contribue également à ces déplacements à pieds. Entre 3-11% des enfants sont

²Direction Enfance Jeunesse et Quartiers

³Service des Ecoles primaires et secondaires

*non citées

⁴Association Transport et Environnement

transportés par leurs parents en voiture et si la politique changeait il y a un risque d'augmentation de ce chiffre.

- Les élèves qui ont droit à une gratuité totale font en général tous valoir leur droit alors que pour ceux qui ont une réduction partielle, 60% font valoir leur droit. 40% de cette subvention est financée par la péréquation cantonale mais puisque 37% seulement du coût des TP est financé par les usagers, les collectivités publiques financent le solde, dont en majorité la Ville de Lausanne.
- Les jeunes jusqu'à 25 ans bénéficient d'un tarif réduit lors de l'achat d'un abonnement de TP.

Postulat 1) Alice Genoud et consorts "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus"

| Arguments pour | Arguments contre |
|--|--|
| Le choix de mobilité pendant la période 20-30 ans est crucial car on observe ensuite une continuité dans ce choix pour la suite de la vie. Il est donc important de favoriser le choix des TP et les aidant financièrement. | Le postulat voudrait avoir une dimension sociale mais ne vise que les jeunes alors qu'il y aurait d'autres personnes qui n'arrivent pas à financer leur mobilité. |
| Les 20-30 ans ne sont plus aussi autonomes qu'auparavant (situation précaire ou chômage) et il est donc utile de les aider financièrement pour l'utilisation des TP. Il faut par ailleurs éviter que la mobilité mette ces jeunes en difficulté dans une ville qui se veut à l'écoute de ses citoyens. | Les statistiques* montrent que ce n'est pas l'âge mais l'activité et le domicile qui sont déterminants en matière de choix de mobilité: il existe une différence entre les jeunes qui habitent en milieu urbain et les autres, notamment pour l'obtention du permis de conduire. |
| | Les tarifs des TP proposent des réductions pour les jeunes jusqu'à 25 ans, en considérant qu'après cet âge les jeunes sont autonomes. Ajouter une strate supplémentaire n'est pas cohérent. |

Postulat 2) Anita Messere et consorts "Les Lausannois en marche dès l'enfance"

| Arguments pour | Arguments contre |
|---|--|
| Les enfants qui habitent plus loin de l'école sont favorisés par rapport à ceux qui habitent à moins de 1km car ils bénéficient d'une subvention pour les TP qu'ils peuvent utiliser pour leurs loisirs. Accepter ce postulat remettrait de la cohérence dans cette différence de traitement. | L'intention de combattre l'obésité en supprimant la subvention est louable mais il n'est pas dit que de facto la marche à pieds sera encouragée. Il existe d'autres facteurs environnementaux et sociaux. Le mesure risque d'être inefficace. |
| Ce postulat ne vise pas à faire des économies mais à faire de la prévention par rapport à l'obésité qui concerne 1 enfant sur 10 et dont on n'a pas d'autre alternative que de la combattre par la prévention et le mouvement. | L'abonnement des TP sert non seulement à se rendre à l'école mais est également utilisé pour d'autres activités extra-scolaires, dont des activités sportives. Supprimer la subvention pourrait empêcher certains élèves, surtout de couches sociales plus modestes de se rendre à ces activités, y compris pendant la période des vacances. |
| Renvoyer ce postulat à la Municipalité permettrait d'avoir un retour sur cette mesure que la Ville avait mis en place il y a un peu moins de 10 ans avec le Préavis 2009/16 et savoir s'il faut oui ou non restreindre cette subvention en vertu de la santé publique. | Il serait dommage de restreindre une politique publique familiale dans la mesure où l'effet sur la santé publique reste à démontrer, de plus il y a un risque de report sur la dépose-minute en voiture devant l'école. |

Conclusions de la commission :

Postulat 1) Alice Genoud et consorts "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus"

6 voix pour ;
3 voix contre ;
1 abstention

Postulat 2) Anita Messere et consorts "Les Lausannois en marche dès l'enfance"

2 voix pour ;
6 voix contre ;
1 abstention

Discussion

M^{me} Sara Gnoni (V), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'aimerais vous faire part d'une réflexion, et surtout d'un étonnement. Ce n'est pas pour rien que ces deux postulats ont été traités ensemble. Il nous semble qu'à l'évidence, il y a une profonde unité de matière. D'ailleurs, ce ne sont pas les deux premiers qui traitent de cela. Je me souviens que le préavis 2017/43 répondait à deux postulats – Litzistorf et Michaud Gigon – sur le thème « bouger ». Nous avons également un postulat de Sophie Michaud Gigon « Le transport pour tous commence dans les quartiers ». Il nous semble véritablement que le fait de bouger n'est pas antinomique de la ligne politique de cette majorité.

Lorsque M^{me} Messere propose que l'on réfléchisse sur le fait d'allonger un peu le trajet fait par les écoliers à pied et que l'autre postulat demande, au contraire – le postulat Alice Genoud –, que l'on habitue les jeunes à prendre les transports publics en leur offrant la gratuité, il semble que, comme l'unité de matière saute aux yeux, on va renvoyer les deux postulats à la Municipalité ; cela semble aller de soi.

Il me semble que la droite de ce Conseil, très minoritaire, effraye tout de même la gauche, très majoritaire, puisqu'elle refuse une réflexion, alors que les deux réflexions étaient antinomiques sur la forme, mais tout à fait complémentaires sur le fond. Je le regrette. L'idée de M^{me} Messere, que l'on peut accepter, que l'on peut défendre ou pas – là n'est pas la question –, méritait d'être traitée et que l'on se penche dessus. Ce d'autant plus que pour refuser de renvoyer un postulat à la Municipalité, il faut vraiment qu'il y ait de bonnes raisons, ce qui, en l'occurrence, ne nous semble absolument pas le cas. Voilà une occasion de plus perdue.

M^{me} Sara Gnoni (V), rapportrice : – Je parle en tant que commissaire, et plus particulièrement pour vous lire un texte de la postulante, qui est absente ce soir :

« Chères et chers collègues, c'est avec plaisir que je reviens vers vous pour représenter mon postulat "Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus", après son bref passage en commission. Je tiens à rappeler ce que propose ce postulat. Vous le savez sûrement toutes et tous, des subventions sur les abonnements Mobilis ou CFF sont données à tous les enfants et jeunes lausannois jusqu'à 20 ans. L'idée est de réfléchir aux jeunes après ce couperet, de leur proposer aussi une solution en termes de subventionnement.

Pourquoi, à notre avis, est-il nécessaire d'élargir la réflexion ? Parce que les moyens financiers de cette catégorie de la population restent relativement limités à cause des études, d'un apprentissage ou d'un premier travail, et ils sont encore souvent dépendants de leurs parents et familles. Le prix des déplacements est un poids financier important pour les familles et jeunes de notre ville, et il est important de les soutenir.

En termes de mobilité, c'est aussi une période charnière – premier travail, études et loisirs. Les distances s'allongent et les premiers choix en termes de mobilité sont importants. Il faut donc permettre à nos jeunes d'utiliser les transports publics et de prendre les bonnes habitudes de mobilité durable.

Pour que le projet soit efficace et qu'il puisse être réalisé à long terme, sans péjorer les finances de notre ville, ce postulat propose un subventionnement ciblé – les situations sont en effet extrêmement différentes, autant en termes de mobilité qu'en termes financiers –, en ciblant les personnes qui en ont le plus besoin. C'est un projet que nous pensons gagnant-gagnant pour les jeunes familles de notre ville et pour la promotion d'une mobilité durable. Nous vous exhortons donc à le soutenir.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je m'exprime sur le deuxième postulat. C'est une suggestion pour une toute petite modification, qui concerne uniquement 30 % des élèves à Lausanne ; c'est donc un petit postulat, mais qui a un peu son importance, puisque c'est de nouveau – et cela va plaire aux petits Verts – un encouragement à la marche. C'est une petite modification qui fait que les élèves auraient un abonnement, même s'ils habitaient à un 1,5 km ou 2 km de leur école.

Cela concerne une petite partie des écoliers. Le but est évidemment de faire de la marche. Ces petits Lausannois, qui ne sont pas en chocolat, supportent très bien la pluie et le soleil. Un kilomètre, cela représente quinze minutes de marche. C'est une marche qui mène du Capitole à Chauderon, c'est-à-dire 1200 à 1300 pas. Le but est de ramener cela à 2 km. Sachant qu'il y a un horaire continu, cela ferait faire aux Lausannois 2 km. Pour vous dire, aujourd'hui, moi, qui suis très vaillante, j'ai fait 4,9 km pour l'instant. Je pense qu'ils vont supporter.

Les avantages, c'est de libérer tout d'abord les transports publics, ainsi que le métro. C'est une solution face à l'obésité. Je suis bien placée pour vous le dire, le meilleur moyen pour y faire face, c'est la prévention. On n'arrête pas de miauler contre la malbouffe, par contre, quand il s'agit de manque d'activité, il y a déjà moins de monde.

Quand j'étais adolescente, je mettais à peu près une heure pour rentrer, avec une petite demi-heure de promenade tous les jours. J'ai eu un abonnement général pour aller à Genève pendant dix ans, le temps que je fasse mes études là-bas, et cela ne m'a pas encouragée à prendre les transports publics. Moi, c'est plutôt la voiture. Si je ne peux pas, je prends les transports publics, si c'est vraiment trop loin, sinon, je préfère y aller à pied. Ce n'est donc sûrement pas incitatif pour les transports publics, mais pour plus de marche. Je vous propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ensemble à Gauche est la force qui, dans ce Conseil communal, soutient avec constance et cohérence l'extension de la gratuité des transports publics pour tous les usagers des transports lausannois.

En effet, nous considérons qu'il s'agit d'une mesure qui, combinée avec la suppression du transport individuel motorisé au centre-ville, permettrait d'opérer le transfert modal de façon résolue, tel que l'exige l'urgence écologique à laquelle nous sommes confrontés. En ce sens, et dans l'esprit de qui peut le plus, peut le moins, nous allons soutenir le postulat de notre collègue Genoud, dans l'esprit de pouvoir réfléchir à l'extension des subventions qui existent actuellement, comme un petit pas, trop maigre à notre sens, vers l'établissement de cette gratuité généralisée. C'est dans ce même sens que nous allons évidemment nous opposer à toute restriction des subventions actuelles, nonobstant les arguments de santé publique de nos jeunes invoqués par M^{me} Messere pour proposer son postulat.

Je me permets tout de même de relever le caractère un brin opportuniste de la part de nos collègues Verts d'avancer une telle proposition, quand on ne met pas les moyens pour mettre en œuvre ce type de décision. Je vous rappelle que le groupe Ensemble à Gauche vous propose, année après année, d'étendre les budgets alloués pour cette subvention, pour justement permettre une extension des subventions et favoriser le transfert modal, en

particulier chez nos jeunes. Et chaque année, quelles que soient d'ailleurs les modalités, on vous a, d'une année à une autre, proposé des variantes, entre une version plus maximaliste et des versions plus modestes. Quoi qu'il en soit, vous n'entrez pas en matière. Si vous faisiez preuve d'un peu de constance et de cohérence ! C'est avec plaisir que l'on votera votre postulat ce soir, mais je vous invite à voter l'an prochain, au budget, les moyens qui permettent de réaliser cette politique, parce qu'au-delà du bla-bla, il faudrait y mettre les moyens financiers nécessaires.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je suis un peu d'accord avec M. Conscience. J'ai de la peine à comprendre pourquoi les contribuables qui ont financé les installations de transports publics continuent à payer leur billet, alors que ceux qui n'ont pas financé ces transports publics bénéficient de la gratuité. Quelque part, l'idée de M. Conscience d'élargir la gratuité à une certaine couche de la population, je pense notamment aux retraités, me semble tout à fait cohérente. Je pars du principe que, eux, ont largement financé les infrastructures de transports publics dont nos jeunes profitent actuellement gratuitement.

M. Louis Dana (soc.) : – Beaucoup de choses ont été dites par Pierre Conscience. Le groupe socialiste ne le rejoint évidemment pas sur tous les points, comme vous le savez. Néanmoins, il soutiendra le postulat de M^{me} Genoud, à tout le moins pour avoir une réponse de la Municipalité. Par contre, pour les mêmes raisons que M. Conscience, le groupe socialiste rejettera le postulat de M^{me} Messere ; en effet, cette mesure va à l'encontre des idées de notre groupe. Nous suivrons donc la commission.

M. Daniel Dubas (V) : – Je vais m'exprimer sur le postulat de M^{me} Messere, qui identifie une problématique tout à fait importante, soit la question du surpoids et de la santé chez les enfants lausannois. Le postulat cible par contre la mauvaise mesure.

Le fait de subventionner des abonnements pour des enfants qui habitent à plus de 1 km des écoles, il faut le rappeler, vise surtout à lutter contre les parents taxis, et à permettre à tous les enfants d'avoir accès aux transports durables, qui sont, à Lausanne, de qualité.

Pour véritablement favoriser la marche, un vecteur très important pour promouvoir la santé chez les enfants, c'est de rendre la ville plus compatible avec leurs besoins. Cela passe par une réduction de la vitesse en ville, par la création de zones de rencontre et piétonnes, par une attention accrue à la sécurité routière, et non seulement aux abords des écoles, mais dans toute la ville.

Si les enfants peuvent se réapproprier la ville, peuvent avoir accès aux rues, aux parcs, aux places de jeux facilement et ne sont pas coltinés sur des trottoirs petits, à côté de flots de voitures, là, on peut espérer qu'ils soient plus heureux, plutôt que d'avoir la voiture qui les dérange. Mais ce n'est pas en leur enlevant un abonnement, qui est important pour de nombreuses familles, que le problème sera réglé. Nous ne demanderons donc pas un renvoi du postulat Messere à la Municipalité.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je me permets d'intervenir sur le postulat de M^{me} Genoud. Ensuite, ma collègue, M^{me} Florence Bettschart, interviendra sur le postulat de M^{me} Messere.

S'agissant du postulat de M^{me} Genoud, le PLR souhaite rappeler avant toute chose qu'en termes de mobilité et d'infrastructures, depuis plusieurs mois, voire maintenant plusieurs années, la politique, qu'elle soit fédérale ou cantonale, voire, dans une certaine mesure, communale, a ancré le principe de la complémentarité des modes de transport. Donc, à ce stade, et pour avoir un développement raisonnable de nos infrastructures de transport, nous ne pouvons pas uniquement parler des transports publics ou des transports individuels motorisés, ou de toute autre forme de transport, il faut avoir une réflexion globale sur la mobilité.

Ceci étant dit, concernant à proprement parler le postulat, si le PLR peut voir des avantages à inciter la mobilité dans la tranche d'âge 20-30 ans, il y voit également un certain nombre d'inconvénients. Tout d'abord, cette limite d'âge nous semble être erronée, puisqu'en réalité, cela devrait plutôt être la surface financière, respectivement les moyens de financer sa propre

mobilité qui devrait être le critère. En effet, vous avez des personnes qui, à 20, 21, 23 ou 24 ans, peuvent déjà financer tout ou partie de leur mobilité en fonction de leur salaire ou de leur activité professionnelle, et peuvent déjà acheter leurs titres de transports publics au plein tarif. En revanche, il y a également d'autres personnes, d'autres strates sociales qui, indépendamment de leur âge, n'ont pas cette possibilité. Donc, le critère de l'âge et cette incitation, bien que nous voyions l'idée politique de dire que l'on agit sur cette classe d'âge, puisque c'est la génération « actuelle et future », nous semblent mal choisis.

S'agissant de la mesure en tant que telle, il faut savoir que les transports publics ont d'ores et déjà un certain nombre d'offres pour les jeunes en dessous de 25 ans. Donc, il nous apparaît que si la Ville de Lausanne venait à créer une strate supplémentaire, que ce soit par une forme de subvention ou quelque autre moyen, ce serait aussi un message quelque peu tronqué et une intervention étatique au sein des transports qui ne nous paraissent pas adéquats.

Enfin, dernier élément, il semble au PLR que la mobilité sur le réseau Mobilis, ou sur d'autres réseaux de transports publics, doit être pensée de manière globale. Et le réseau des tl dépasse largement le territoire communal. En subventionnant ces abonnements sur le territoire communal, ou pour les citoyens lausannois dans la tranche d'âge 20-30 ans, si j'ai bien compris l'idée de la postulante, puisque j'imagine mal que cette initiative toucherait l'entier des bénéficiaires des transports publics lausannois, eh bien, nous créerons une forme d'inégalité de traitement, qui n'aurait probablement pas non plus l'effet escompté sur les autres utilisateurs des transports publics, notamment ceux qui habitent dans les communes limitrophes et qui utilisent les transports publics quotidiennement pour se rendre sur leur lieu de travail. Pour ces différents arguments, le PLR vous invite à refuser la prise en considération du postulat de M^{me} Genoud.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Comme l'a annoncé mon collègue de Haller, je vais me prononcer sur le postulat de M^{me} Messere.

Ce postulat est malheureusement peu réaliste au regard des familles lausannoises. Je comprends l'argument de dire qu'il faut que les enfants marchent, mais, il faut quand même le préciser, la plupart des enfants qui bénéficient de ces abonnements sont entre la 7^e et la 11^e année, et ne sont pas des enfants avant la 6^e, pour lesquels, en réalité, les écoles sont encore relativement proches de la maison.

Par contre, dès la 7^e, les enfants bénéficient de ces abonnements. Il faut aussi se rendre compte que les enfants commencent parfois à 7 h 40 le matin, que lorsqu'on est à 1 km à pied, même si ce n'est qu'un quart d'heure ou vingt minutes de marche, il faut être dans la réalité des familles : les enfants ont parfois de la peine à se lever le matin et quand vous voulez les faire marcher, si vous prenez la limite de 2 km, ce n'est pas réaliste en hiver, ou quand il pleut. Il faut mettre des limites, et je pense que la limite de 1 km est assez juste. Comme M. Conscience l'a dit, cela ferait effectivement une grosse différence entre les familles qui peuvent payer l'abonnement à leurs enfants et celles qui ne peuvent pas. Vous risquez vraiment de creuser un fossé social par rapport aux familles qui ne peuvent pas payer cet abonnement.

C'est aussi important que les enfants apprennent à utiliser les transports publics et, avec le paiement de l'abonnement, cela apprend aux enfants à se débrouiller dans la ville, à aller à gauche et à droite. Il faut aussi dire que, dans les écoles secondaires, souvent, les enfants doivent aller au stade de la Pontaise, au stade de Coubertin, et le fait d'avoir un abonnement leur facilite quand même grandement la vie lorsqu'ils doivent faire ces déplacements dans le cadre scolaire, car, à partir d'un certain moment, ce n'est plus pris en charge par l'école.

Le postulat de M^{me} Messere n'est vraiment pas réaliste par rapport à la vie familiale des écoliers lausannois. Le groupe PLR refusera sa prise en considération.

M. Valentin Christe (PLC) : – S'agissant tout d'abord du postulat de notre collègue Alice Genoud, nous partageons, pour partie, les réserves qui ont été exprimées par M^{me} Messere.

Et puis, nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler assez largement ici, les transports publics sont déjà massivement subventionnés, mesdames et messieurs, et c'est encore plus vrai s'agissant de la tranche d'âge qui est visée par la postulante. Nous avons donc aussi des difficultés avec la forme du postulat de M^{me} Genoud, puisque ce postulat, par son intitulé et par sa formulation, laisse à penser qu'il faudrait aujourd'hui créer le subventionnement des transports publics. Or force est de constater que, comme je l'ai dit, les transports publics font déjà l'objet d'amples subventions publiques.

Par ailleurs, les jeunes bénéficient déjà aujourd'hui de tarifs préférentiels pour leurs abonnements, aussi bien d'ailleurs auprès des transports publics lausannois que des CFF, et nous ne voyons pas le motif, ou l'opportunité de les subventionner davantage. Nous avons aussi de la peine avec l'argument selon lequel il faudrait subventionner encore plus les transports publics pour les jeunes pour les inciter ou pour dissuader le recours à la mobilité individuelle, puisqu'aujourd'hui, les frais liés à la possession d'une voiture, et c'est peut-être encore plus vrai en Ville en regard de la politique du stationnement, sont bien supérieurs au coût de l'abonnement de transports publics pour les jeunes. C'est donc un argument qui, de notre point de vue, n'est pas recevable.

S'agissant du postulat de M^{me} Messere, on pourrait ici rappeler de manière liminaire les propos de l'ancien médecin-chef de l'armée qui, en s'appuyant sur des statistiques établies depuis très longtemps déplorait la détérioration de la condition physique chez les jeunes en comparaison des générations précédentes. Il liait cette détérioration de la condition physique directement au manque d'activité – ce n'est pas une grande surprise. M^{me} Bettschart a dit que ce sont les jeunes entre la 7^e et la 11^e année qui bénéficient le plus de ce subventionnement. Il nous semble que c'est un âge où les enfants sont tout à fait en mesure de se déplacer sans la surveillance d'une personne responsable. Il n'y a donc pas de raison qu'ils doivent nécessairement recourir aux transports publics.

Cela a déjà été relevé, aussi bien dans ce Conseil communal qu'ailleurs, on connaît les bienfaits de la marche au quotidien. Donc la proposition de M^{me} Messere nous paraît tout à fait pertinente. Les transports publics sont déjà aujourd'hui victimes de leur succès aux heures de pointe, et donc réduire leur usage par la couche de la population qui est a priori, globalement en capacité de marcher, en tout cas plus que les personnes âgées, nous paraît d'autant plus pertinent. Pour ces raisons, nous allons refuser le postulat de M^{me} Genoud, et nous allons accepter le postulat de M^{me} Messere, et nous vous invitons à en faire de même.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Je renonce.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A n'en pas douter, dans sa grande sagesse, le corps délibérant a une logique qui, malheureusement, m'échappe.

Pour l'objet précédent, M^{me} la directrice des Finances nous a expliqué d'une manière absolument claire que ce n'était pas le moment, que nous ne pouvions pas nous offrir ce luxe – je ne sais pas si ce mot a été prononcé –, mais cet objet, que nous avons d'autres choses à faire et que, vraiment, nous ne pouvions pas nous offrir tout ce qui nous paraissait raisonnable. En réponse à ces signes absolument clairs, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Cela signifie qu'il y aura un rapport-préavis, qui nécessitera, au bas mot, six mois de travail pour un bureau, donc un effort conséquent, pour nous dire ce que nous avons appris maintenant. Il nous semble qu'une communication suffisait.

Pour les deux objets qui nous intéressent actuellement, nous sommes exactement dans la cible du Conseil communal : la santé et une utilisation raisonnable des transports publics ; enfin, il y a véritablement unité, mais, parce qu'une idée ne vient pas de votre bord, vous la refusez. A ce moment-là, il faut refuser également le Pédibus, puisqu'on se dispute sur quelques centaines de mètres. Je suis vraiment emprunté, en ce sens que j'aurais aimé renvoyer les deux objets, parce qu'ils me paraissaient dignes d'une réflexion qui ne nécessite pas des semaines d'études, et qu'une réponse circonstanciée de la Municipalité nous paraît

importante et intéressante. Je les renverrai quand même, tout en regrettant cet esprit sectaire dont j'ai parlé avant, et je n'y reviendrai pas.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Du point de vue de la Municipalité, un des points qui me semble être partagé avec la majorité des personnes qui sont intervenues, c'est de vouloir encourager un choix modal des Lausannois en faveur des déplacements à pied, subsidiairement en transports publics, subsidiairement en transports privés, avec cette priorité et cette préférence pour les déplacements à pied.

Ceci dit, le choix modal des habitants ne se fait pas qu'en fonction du prix et du coût des transports publics. Il est utile de rappeler les échanges qui ont eu lieu dans ce Conseil, qui ont montré le soin que la Ville de Lausanne a pour promouvoir les déplacements à pied pour les trajets scolaires dans cette ville, en essayant de sécuriser les trajets vers le chemin de l'école – c'est notamment ce dont se charge le Service des routes et de la mobilité, soit de sécuriser les trajets du point de vue du Corps de police. Le Service des écoles primaires et secondaires promeut aussi des itinéraires sécurisés et développe des pédibus. Ces démarches seront continuées et développées.

J'ajoute qu'un plan de mobilité scolaire a été fait autour d'un établissement scolaire. C'était l'occasion de faire quelques statistiques pour un établissement scolaire primaire, qui montre, pour des élèves entre 4 et 11 ans, autant pour les plus petits que pour les plus grands, un taux de recours aux déplacements à pied entre 83 % et 97 % ; il y a donc une large préférence pour les déplacements à pied, qui correspond au choix exprimé ici.

Le financement des transports pour les élèves est une obligation si le domicile est éloigné de plus de 2,5 km. Pour les distances inférieures, c'est l'objet d'un choix de votre Conseil il y a de cela plusieurs années, sur la base d'un préavis. Du point de vue des statistiques, il y a actuellement à peu près 3600 élèves qui bénéficient de la gratuité sur les 14 000 qui fréquentent les écoles lausannoises. Naturellement, les élèves des établissements secondaires sont plus nombreux que ceux des établissements primaires, puisque les établissements secondaires sont plus centralisés. Néanmoins, cela reste une minorité des élèves du secondaire qui ont droit à un abonnement gratuit.

La discussion est close.

M^{me} Sara Gnoni (V), rapportrice : – Pour le postulat Alice Genoud et consorts, la commission s'est prononcée à 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention. Pour le deuxième postulat, Anita Messere et consorts, la commission s'est prononcée par 2 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat Alice Genoud est pris en considération par 38 voix contre 27 et 3 abstentions.

Le postulat Anita Messere est refusé par 50 voix contre 15 et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser de prendre ce postulat en considération.

Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « “Food Truck”, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? »

Rapport-préavis N° 2018/06 du 1^{er} mars 2018

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valentin Christe (PLC) : – Rapidement, sur un enjeu qui n'est pas vraiment politique, notre ancien collègue, Claude-Alain Voiblet, avait déposé, en janvier 2016, un postulat, vous vous en souvenez, qui visait à cerner avec précision le statut des *Food Trucks*, que les allergiques aux anglicismes nommeront peut-être les « roulottes gourmandes ».

Il s'agissait à l'époque, pour le postulant et pour le groupe libéral-conservateur, de clarifier le contexte légal et réglementaire qui entourait cette activité de restauration itinérante, qui commençait un peu à se répandre en ville. Il s'agissait notamment de s'assurer que les exigences de qualité et d'hygiène applicables au domaine de la restauration étaient également respectées par les acteurs de la restauration mobile. Entre-temps, le Grand Conseil a adopté une loi cantonale sur ce sujet.

La commission avait été l'occasion de clarifier la pratique de la Ville en matière de facturation de l'usage du domaine public. La Municipalité avait aussi pu expliciter sa politique en matière de rotation des roulottes, selon les différents types de cuisines, afin de proposer une variété de saveurs au consommateur.

Pour ce qui nous concerne, nous remercions la Municipalité pour son rapport-préavis, qui a permis de clarifier utilement la situation. Nous vous invitons à l'accepter.

M. Vincent Brayer (soc.) : – M. Christe a été extrêmement précis et complet. Nous sommes évidemment d'accord avec lui. Depuis qu'il y a eu la prise de position et la décision cantonale sur cette question, à notre sens, la réponse municipale au postulat fait sens, et nous l'acceptons.

M. Ngoc Huy Ho (V) : – Malgré les explications du rapport-préavis sur le cadre légal entourant l'exploitation d'un *Food Truck* sur la Commune de Lausanne, il reste des zones d'ombre à éclaircir.

En effet, il semblerait qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune base légale au sujet des *Food Trucks* dans le domaine public lausannois. Dès lors, certains problèmes d'égalité de traitement pourraient apparaître, notamment lors des appels d'offres. Par exemple, si un candidat, pour une raison ou une autre, n'est pas retenu, il pourrait faire opposition à cette décision et obtenir gain de cause, car les critères de sélection ne sont pas inscrits dans un

règlement spécifique. Ce vide juridique pourrait notamment être comblé par un complément au règlement des marchés alimentaires classiques.

Néanmoins, le groupe des Verts acceptera la réponse de la Municipalité, mais souhaiterait qu'un cadre juridique clair et précis soit donné aux *Food Trucks* sur le domaine public, avec une prise en compte des domaines de durabilité pour la gestion des déchets, et l'utilisation de produits, si possible, locaux et de saison.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le rythme quelque peu surchargé du Conseil communal fait que, parfois, on doit traiter des objets dont l'actualité brûlante s'est quelque peu refroidie. C'est le cas de ce postulat. On peut regarder nos anciennes passions avec un peu de bienveillance.

Les *Food Trucks*, arrivés il y a quatre ans environ, ont posé de nombreuses questions suscitant le postulat, comme cela a été dit, entre concurrence, usage du domaine public, et les questions d'hygiène. La nouveauté provoque toujours des inquiétudes que le temps sait calmer. Aujourd'hui, ces *Food Trucks* sont entrés dans les mœurs, et ils animent la place de la Riponne à l'avantage de tous les Lausannois et Lausannoises, notamment de ceux qui travaillent aux alentours.

Ce postulat nous rassure toutefois. Cette activité, ô combien dangereuse, est solidement enserrée dans un carcan de règles avenantes et complexes, nécessitant des recours à de nombreuses administrations. Nous ne souhaitons pas forcément en rajouter, contrairement à ce que veulent faire nos amis du parti des Verts. C'est parfaitement rassurés que nous pouvons accepter les conclusions du rapport-préavis. L'Etat de droit est sauf, et les *Food Trucks* s'y soumettent.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Beaucoup de choses ont été dites. J'apporterai une vision un peu plus professionnelle, puisque je suis dans le métier en tant qu'hôtelier-restaurateur.

Ce rapport-préavis fait tout juste. D'abord, il est magnifique dans sa forme, puisqu'il ne fait que trois pages – c'est assez exceptionnel pour être souligné et remercier ses auteurs. Mais il répond justement aux divers aspects de la profession. Le métier de *Food Truck* n'est pas facile. On s'en rend compte d'ailleurs en lisant ce rapport-préavis. Le *Food Truck* n'est rien d'autre qu'un restaurant itinérant, qui doit travailler, cela a été dit tout à l'heure, dans le respect des usages de la branche et des lois. Et là, je remercie la Municipalité de faire attention à ce que le respect des usages et des lois de la branche soit appliqué.

Il y a cependant un petit bémol. Il y a le danger d'aller trop loin. Il faut rester dans les limites des besoins et ne pas tomber dans le syndrome de la multiplication et créer des besoins supplémentaires, qui pourraient cannibaliser les restaurants existants qui, eux, ne peuvent pas se délocaliser. Il faut apporter toute la mesure nécessaire à ce genre d'activité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra également la réponse de la Municipalité, à un bémol près. Cela avait été mentionné à l'époque de la prise en compte du postulat de M. Voiblet. A l'époque, on doutait du fait que le cadre légal était suffisant, et ce rapport-préavis nous rassure sur ce point.

Néanmoins, à la lecture, on voit aussi que la Municipalité détient une certaine marge de manœuvre, soit à quel *Food Truck* elle donne la possibilité de s'installer sur l'espace public. A cet égard, on aurait pu souhaiter que le rapport-préavis développe l'idée d'une charte de l'alimentation. Je m'explique : si les *Food Trucks* sont un phénomène de mode et que, en soi, le *Food Truck* propose une animation qui peut être souhaitable dans l'espace public, on pourrait attendre d'une Municipalité comme celle de Lausanne qu'elle impose au minimum une politique de la « bonne bouffe », ou de la nourriture de qualité. Ce n'est pas toujours le cas de par l'offre de ces *Food Trucks* dans le climat actuel, où l'on a quand même, à l'échelon suisse, des problèmes assez étendus d'obésité et de malnutrition de manière générale. On aurait pu s'attendre à ce que la Municipalité nous développe, dans le cadre de ce rapport-préavis, l'idée d'une charte de qualité minimale et nutritionnelle des *Food Trucks*, comme elle s'impose à elle-même de le faire dans le cadre de sa restauration collective.

Avec ce bémol, et en sachant que la Municipalité pourrait toujours adopter une telle pratique dans ses pratiques et ses relations concrètes avec les *Food Trucks*, le groupe Ensemble à Gauche acceptera ce rapport-préavis.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vous prie tout d’abord d’excuser mon retard. J’étais retenu par une séance intercommunale à Bussigny, en lien avec la police. Je remercie les différentes personnes qui se sont exprimées sur le rapport-préavis pour leurs remarques et leurs critiques. Sans rallumer le débat, j’aimerais émettre à mon tour quelques remarques.

D’abord, j’aimerais dire que le domaine de la restauration est très concurrentiel, et la Municipalité veille à ne pas surcharger les emplacements dans lesquels les cafés-restaurants sont déjà implantés, avec tous les coûts fixes que cela implique lorsqu’ils sont domiciliés à Lausanne, dans des bâtiments appartenant ou non à la Ville d’ailleurs, par une offre mobile, qui vient aux moments les plus rentables, aux moments où il est possible de capter une partie de la clientèle.

Ce premier point a aussi une conséquence sur les appels d’offres, qui sont faits autant que possible en bonne intelligence, en tout cas en transparence vis-à-vis des organismes professionnels. C’est vrai aussi que le cadre légal cantonal a considérablement réduit un certain nombre de cas de concurrence déloyale en imposant des formations, des jours obligatoires, de façon à mieux équilibrer la donne entre les roulottes gourmandes mobiles et les établissements installés.

Je dois contester la potentielle part d’arbitraire dans ces différentes attributions. D’abord, la Municipalité ne se mêle pas de ces différents choix. On prend beaucoup de décisions en Municipalité, mais pas celles de désigner le ou les *Food Trucks* qui seront à la Riponne tel ou tel jour. Ce n’est pas politique comme choix. Ce qui est privilégié, c’est une certaine diversité, parce que, il faut le dire à ce Conseil, ou en tout cas à certains, si on devait choisir uniquement des menus parfaitement diététiques, avec des produits uniquement locaux, dans un certain rayon et transportés sur des camions électriques, je ne crois pas que nous aurions beaucoup de *Food Trucks*.

Il faut reconnaître que l’offre de prêt-à-manger à l’emporter, avec un nombre de places limitées, n’est pas forcément le summum de la diététique, et c’est parfois très bien ainsi par rapport à certains choix de la population, sur lesquels il est tout de même difficile de se mêler au moment où l’on fait un appel d’offres. Ces choix sont faits à d’autres niveaux, au niveau de la restauration collective, comme vous l’avez dit, où le pouvoir de décision du Conseil communal, pour une part, dans la définition des conditions-cadres et de la Municipalité dans les attributions s’exerce de façon beaucoup plus directe, avec une responsabilité claire.

S’agissant des *Food Trucks*, le rapport entre les décisions de la Municipalité, respectivement du Conseil et ces entrepreneurs est évidemment moins étendu. Je souligne aussi que les différentes manifestations que la Ville soutient, voire organise, telles que le Miam festival, ont montré le fort attachement de la population et un succès renouvelé qui s’exerce à l’égard de toutes les formes de cuisine.

Ma foi, l’offre plus qualitative, telle que vous le mentionnez par rapport à des choix de produits locaux, s’exerce en priorité dans les établissements fixes, qui sont là tout au long de l’année, tandis que l’offre des *Food Trucks* est précisément conçue de façon temporaire, ce qui, à mon sens, justifie une certaine liberté dans le choix de l’offre, vous l’aurez bien compris. Je prends note néanmoins de vos différentes remarques et nous verrons dans quelle mesure il y a lieu de pondérer certains critères, de façon à garantir la diversité, y compris de ce point de vue, pour qu’il n’y ait pas moins dans ces domaines.

La discussion est close.

M^{me} Muriel Chenux Mesnier (soc.), rapportrice : – La conclusion a été votée à l’unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le rapport-préavis est adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/06 de la Municipalité, du 1^{er} mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé « Food Truck », quel statut pour ces restaurants à roulettes ? »

Réponse au postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique !

Réponse au postulat de M^{me} Aude Billard et consorts « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires »

Rapport-préavis N° 2018/19 du 9 mai 2018

Services industriels, Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Benjamin Rudaz (V), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – En lisant le rapport, j'étais un peu surprise de la position par rapport aux scooters électriques qui, à plusieurs endroits, sont indiqués comme un marché qui disparaît. On indique qu'il y a peu de subventions, donc, on en conclut qu'il y a peu d'achats. Je n'ai pas vraiment compris ce raccourci.

Il est aussi indiqué que c'est une piste, un marché qui peut se développer, alors que la Municipalité dit plutôt que les bornes de recharge ne sont plus nécessaires. Je voudrais avoir un peu plus de précisions sur le potentiel des scooters électriques et la différence par rapport au traitement des scooters électriques et des vélos électriques à 45 km/h, qui, pour moi, sont assez proches. Comment la Municipalité considère-t-elle le développement potentiel des scooters électriques, malgré ce qui est dit dans ce préavis ?

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – J'ai aussi scruté attentivement ce rapport-préavis. Nous avons également quelques remarques sur celui-ci, même si, dans l'ensemble, nous comptons l'accepter.

Premièrement, il est dit par la Municipalité que l'augmentation temporaire des places de stationnement destinées aux deux-roues pour la belle saison n'est pas un besoin et n'a pas d'utilité. Nous pensons que ce n'est pas le cas. Effectivement, de nombreux emplacements deux-roues, qu'ils soient électriques ou thermiques, ont une forte affluence durant l'été, bien plus qu'en hiver, et nous pensons que les places destinées aux deux-roues doivent être globalement augmentées.

Nous notons que la Municipalité veut étudier la subvention pour une flotte de scooters électriques pour les PME. Cela nous semble un point important, et nous pensons que la Municipalité doit aller dans ce sens – nous y resterons attentifs. De plus, il est également

écrit qu'une campagne de communication sera faite à l'occasion de la rénovation des bornes. Nous pensons que ces campagnes de communication sont importantes.

Nous rejoignons M^{me} Schaller sur certains points, notamment sur le fait que les scooters électriques peuvent permettre de déplacer une partie de la mobilité des quatre roues sur les deux-roues. Cela me semble important, même si nous n'augmentons pas les subventions destinées à ces scooters, de mettre en place des campagnes de communication sur les réalisations faites dans ce domaine, ne serait-ce que pour justifier l'utilité des montants investis en termes de subventions. Nous vous recommandons donc de suivre la Municipalité sur ce rapport-préavis.

M^{me} Aude Billard (soc.) : – Je rejoins mes préopinants sur le fait que ce rapport-préavis est quelque peu étonnant, et il n'est pas toujours facile d'en suivre la logique. Le groupe socialiste est relativement partagé sur la réponse à donner à ce préavis et j'imagine que le vote le reflètera.

Il y a deux parties à ce préavis. La première, c'est les subventions aux scooters électriques. De ce point de vue, le rapport-préavis nous fait d'abord une synthèse absolument excellente des nombreuses raisons pour lesquelles un scooter électrique ne reçoit que peu de suffrages à l'heure actuelle. Je cite ici le rapport ; il nous dit qu'« acquérir un scooter électrique n'apporte pas d'avantage individuel à son utilisateur », que « pour les déplacements urbains de courte distance, le vélo électrique remplace aisément le scooter, qui plus est pour un prix largement inférieur », et, finalement, que l'évolution du marché est négative, et que les scooters électriques font de moins en moins d'adeptes. De plus, « le réseau de distribution des scooters électriques est quasi inexistant en Suisse romande » ; c'est effectivement correct. Je me suis permis d'appeler quelques concessionnaires de scooters sur Lausanne, avant la séance de commission, et ces derniers m'ont confirmé ne plus en vendre à l'heure actuelle.

Je vais aussi revenir sur ce que j'aime bien rappeler à ce plénum, le fait que remplacer les moteurs thermiques par les moteurs électriques, c'est rarement bénéfique sur le plan écologique. Je vais être brève : ce n'est pas toujours facile de faire que la source d'énergie électrique à la base soit propre, mais, surtout, les batteries ne sont que très partiellement recyclables. Un autre problème, elles ont une durée de vie limitée, donc, il faut les remplacer. Et puis, surtout, elles sont lourdes. Cela veut dire qu'un moteur électrique est plus lourd qu'un moteur thermique, et donc, pour déplacer le même véhicule, il faut plus d'énergie. Un scooter électrique pèse 150 kg, donc généralement deux fois plus que son utilisateur. Quand vous prenez un scooter électrique, vous déplacez 300 kg. Ce n'est pas très efficace énergétiquement. Si on doit comparer cela à un vélo électrique, qui pèse 20 kg à 30 kg, soit la moitié du poids de son utilisateur, c'est déjà plus efficace énergétiquement.

C'est important d'essayer d'économiser l'énergie électrique quand on peut. De ce point de vue, je ne suis pas certaine que de privilégier des scooters par rapport aux vélos électriques soit très cohérent.

Il y a quand même des avantages à utiliser des véhicules électriques en ville, et en particulier les deux-roues électriques. Il y a la réduction des nuisances sonores, mais, qui dit silencieux, dit aussi un peu dangereux – on l'a déjà rappelé. Surtout, l'avantage d'un deux-roues électrique, lorsqu'il remplace un quatre-roues, c'est qu'il réduit l'emprise des véhicules sur la place publique.

Néanmoins, si l'on propose une mesure de soutien à ces véhicules, et en particulier les scooters électriques, il faut vraiment procéder à une pesée des intérêts. Pour ma part, je suis assez mitigée sur les avantages des scooters électriques. Je ne suis en particulier pas du tout convaincue par l'argument du rapport-préavis, qui dit, et là je le cite encore une fois : « le scooter électrique est peut-être en passe de trouver un nouveau marché ». Il cite le fait que Mobility a lancé à Zurich le premier système de partage de scooters électriques. Si vous allez sur le site de Mobility, effectivement, vous voyez qu'ils ont un système de partage de scooters, mais le coût en est assez élevé. A l'heure actuelle, c'est 18 francs l'heure – cela me

paraît élevé – contre 2 francs l’heure pour une voiture, et 7 francs pour une carte journalière pour les transports publics. C’est fort possible que cela diminue sur le long terme, mais je reste assez mitigée de ce point de vue.

J’aimerais aussi exprimer mon regret sur le fait que nous offrons un montant pour les subventions qui est le double de celui offert pour les vélos électriques. Encore une fois, j’aurais préféré qu’il soit au moins comparable.

Maintenant, je me tourne vers la deuxième partie de ce rapport-préavis, qui concerne le postulat que j’avais soumis, avec nos collègues Karine Roch et Guy Gaudard. Pour mémoire, ce postulat proposait d’installer des stations de recharge couvertes de panneaux solaires pour recharger des vélos, des trottinettes et des chaises roulantes électriques. Nous n’avions pas évoqué les scooters électriques, sans surprise, vu ce que je vous ai dit en préambule.

Nous avons déposé ce postulat parce que nous avons vu une démonstration de vélos électriques munis de panneaux solaires. Cette démonstration a été organisée par les Services industriels de Lausanne en été 2017, et était d’ailleurs très intéressante. J’avais pensé que les Services industriels trouvaient intéressant de recharger les vélos par l’énergie solaire. Peut-être que ce n’est pas le cas, ou peut-être qu’on s’est mal compris sur ce postulat. Dans tout état de cause, le rapport-préavis balaye d’un revers de main notre proposition, avec un argument qui m’a quand même surprise, qui est que la recharge des vélos électriques n’est pas un souci, car les utilisateurs peuvent ramener leurs batteries à la maison pour les recharger. C’est vrai, c’est parfaitement correct, mais cet argument s’applique aussi aux autres véhicules électriques. La plupart des gens qui achètent une voiture électrique ou un scooter électrique s’assurent d’avoir une recharge près de leur domicile. Ils ne vont pas dépendre uniquement des bornes en ville.

Je dois avouer que je suis un peu surprise de la réaction. Je regrette aussi, bien entendu, que l’idée d’utiliser le principe d’induction pour la recharge, que j’avais mentionné, n’ait pas été tenue en compte. Je pense qu’il est intéressant d’un point de vue général pour tous les véhicules électriques, parce qu’il élimine le problème de la cohérence des prises et des adaptateurs, que nous connaissons tous. En conclusion, ce rapport-préavis me laisse personnellement perplexe. J’ai eu de la peine à en suivre la logique, et en particulier à réconcilier cela avec le message écologique.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J’étais un de commissaires qui a traité ce sujet. Je confesse mon ignorance quasiment totale en la matière, ce qui fait que j’ai eu la faiblesse de croire ce qui est écrit dans le rapport-préavis.

Mais qu’est-il écrit ? Il est dit entre autres que, bien que les scooters électriques soient présents sur le marché suisse depuis les années nonante, ils n’ont pas réussi à percer. Il nous dit, une page plus loin, que, concernant les stations de recharge publiques, il n’est pas constaté de besoin avéré en la matière. Ensuite, un peu plus loin, il nous est dit que l’utilisation des bornes électriques publiques est aujourd’hui gratuite, toutefois, le signal ainsi donné n’est pas le bon. Effectivement, l’électricité a un coût, comme tout le reste.

En commission, nous avons appris qu’il y a actuellement 150 scooters électriques, qui représentent le 2 % des scooters circulant à Lausanne. Qu’en avons-nous conclu ? Comme la Municipalité, que les 16 bornes actuelles paraissent suffisantes, que ce n’est pas la faute des pouvoirs publics si le scooter électrique n’a pas percé dans une ville en forte pente. Evidemment, le poids supplémentaire généré par les batteries pour démarrer en côte – et Dieu sait s’il y en a à Lausanne – représente une charge énorme pour ces scooters électriques. Donc, en mon nom personnel, nous avons accepté cette apparente frilosité de la Municipalité dans sa réponse.

M^{me} Karine Roch (V) : – Nous allons accepter ce préavis. Nous sommes aussi satisfaits de la première partie, qui concerne les scooters électriques. C’était une proposition de notre ex-collègue, Séverine Evequoz. Même si ce moyen de transport n’est pas utilisé par une clientèle très large, c’est quand même une clientèle fidèle. Cela aurait peut-être été mal perçu

que l'on enlève une offre. De plus, le scooter électrique présente un avantage par rapport à la voiture individuelle pour l'encombrement, mais aussi par rapport au vélo électrique. Cela répond peut-être à des usagers qui ont besoin, par exemple, de transporter des choses plus lourdes, ou même des personnes.

Maintenant, par rapport aux places de stationnement variables en fonction de la saison, nous ne souhaitons pas soutenir cette idée. Pour nous, c'est le besoin de places vélo qui se fait nettement sentir et qui est nettement marqué dans les quartiers. Cela nous semble normal de développer l'offre en places de stationnement, ce qui nous fait venir à la seconde partie de ce préavis. J'avais effectivement cosigné la proposition de M^{me} Billard. Il est intéressant de répondre à un besoin de protection des vélos, que ce soient des vélos électriques ou normaux. En étudiant le préavis, on voit que l'électrification de ces stations pose pas mal de problèmes et n'est pas forcément optimale. Même si la proposition était enthousiasmante de prime abord, c'est vrai que, sur le terrain, ce n'est pas viable partout.

Par contre, la visibilité qui pourrait être donnée au vélo est intéressante. Les possesseurs de vélos électriques ont des habitudes et peuvent plus facilement enlever les batteries et les recharger à domicile ou au bureau. Nous acceptons donc la conclusion de ce rapport-préavis, en insistant sur les besoins manifestes de places de stationnement pour les vélos électriques ou standard, qu'ils soient identifiés comme tels, adaptés et intégrés aussi bien dans les quartiers résidentiels que dans les centralités des modes de transports. Dans ce sens, nous trouvons la proposition du postulat intéressante.

M. Valentin Christe (PLC) : – Tout d'abord, sur le premier postulat concernant les scooters éclectiques, M^{me} Billard a bien rappelé combien le caractère écologique de ces véhicules est illusoire. Il faut aussi rappeler leur dangerosité en cas d'accident, non seulement en raison de leur poids accru, mais aussi en cas d'incendie de la batterie – c'est un risque considérable. Pour ce qui nous concerne, l'analyse des avantages et des inconvénients liés à ces véhicules nous conduit à ne pas soutenir leur subventionnement par la Commune.

Nous avons aussi beaucoup de peine avec la logique consistant à offrir le courant électrique. Il nous semble qu'au regard des exemptions fiscales dont bénéficient déjà aujourd'hui les véhicules électriques, il faudrait, a minima, que les coûts réels du courant soient facturés aux utilisateurs. Ceci d'autant plus au regard des moyens que la Commune investit dans la production d'électricité – nous en avons débattu pas plus tard que la semaine dernière dans ce plénum de manière extensive. En ce qui concerne le postulat Evéquo, nous allons refuser la réponse qui y est apportée.

S'agissant de la deuxième réponse, concernant les stations de recharge avec des panneaux solaires, nous nous rallions, pour l'essentiel, aux arguments de la Municipalité, quand bien même ceux-ci sont particulièrement succincts. Nous voyons aussi poindre à l'horizon les nombreux problèmes que la mise en œuvre de cette idée pourrait causer. Pensons seulement au coût de construction et d'entretien, à l'aspect inesthétique que l'on peut d'ores et déjà redouter, aux problèmes de vols ou de sécurité et à l'emprise sur le domaine public, que chacun sait déjà exiger. Nous considérons clairement que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Par conséquent, nous allons soutenir la réponse municipale sur ce point.

M. Claude Calame (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche s'abstiendra quant aux réponses données par la Municipalité aux deux postulats.

Par rapport aux scooters électriques, nous privilégions naturellement le vélo électrique, avec les différentes mesures qui sont déjà prises par la Municipalité pour favoriser l'acquisition. Nous faisons remarquer que, en ce qui concerne le transport d'objets encombrants, mais aussi en ce qui concerne le transport des enfants, il existe des vélos électriques adaptés.

Sur le deuxième postulat, les stations de recharge concernent les deux-roues électriques en général, donc aussi les scooters, et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. De manière générale, nous privilégions le vélo mécanique qui, comme vous le savez, ne requiert pas de consommation d'énergie, si ce n'est la nôtre, celle de la cycliste ou de cycliste.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Peut-être qu'on ne l'a pas assez relevé, mais probablement ce qui fait que le scooter est un marché de niche c'est son prix, qui est très élevé – plus de 7000 francs, comme il est indiqué dans le préavis. Toutefois, on peut imaginer que le développement de la technologie permettra de baisser le prix, comme c'est le cas pour les voitures électriques. C'est une possibilité de transport qui, à mon avis, ne doit pas être écartée complètement.

Il y a un autre avantage au scooter électrique, c'est qu'on peut être deux dessus, ce qui n'est pas le cas d'un vélo. Il permet tout de même de transporter un certain nombre de matériel, ce qui est aussi un peu plus compliqué à vélo. On ne doit pas l'écarter, comme c'est fait dans le préavis, et on doit garder la possibilité que les gens puissent le recharger, avec suffisamment de bornes.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je reconnais volontiers avec vous que cette partie du soutien de la Ville à la mobilité n'est pas au centre de la politique publique municipale en termes de mobilité. Elle n'est pas non plus au centre de la politique publique municipale en termes d'énergie. Mais c'est un sujet qu'il vaut tout de même la peine d'aborder, d'autant plus que, et je le reconnais également avec vous, le préavis en question peut avoir un certain discours paradoxal. Nous disons que le marché des scooters électriques ne s'est jusqu'ici que très peu développé, voire a même plutôt décru, et qu'il importe néanmoins de continuer à la soutenir, en particulier à travers la réfection des bornes de recharge pour les scooters électriques.

Pourquoi faisons-nous cela ? Certains d'entre vous l'ont dit, un certain nombre de détenteurs de scooters électriques utilisent ces bornes de recharge. Effectivement, il faut voir lesquelles sont utilisées et lesquelles le sont moins, et mettre l'accent sur les endroits où ces bornes sont utilisées. Il est très certainement plus difficile d'avoir un comportement d'anticipation en termes de recharge lorsqu'on a un scooter que lorsqu'on a soit un vélo, soit une voiture. C'est une catégorie un peu intermédiaire. Les batteries de vélo peuvent être transportées relativement aisément, soit sur votre lieu de travail, soit à votre domicile pour la recharge, qui n'est d'ailleurs pas absolument indispensable tous les jours. Lorsque vous avez une voiture, vous vous êtes assurés que vous pourrez la recharger. Le scooter électrique est un peu entre les deux. Il est plus difficile de transporter la batterie d'un scooter électrique, et il y a probablement moins d'équipement standard à disposition pour recharger les batteries des scooters.

Voilà pourquoi, avec quelques dizaines de consommateurs de cette prestation, et un marché qui n'évolue pour l'instant que peu, nous souhaitons non pas développer, mais maintenir la prestation de l'entretien de ces bornes de recharge électrique pour les scooters.

La question de M. Wyssa sur les places deux-roues saisonnières est évidemment assez compliquée. Ma collègue Florence Germond me confirme qu'il n'y a pas de projet en ce sens pour l'instant. Le domaine public a la même surface en hiver et en été. C'est assez difficile de l'occuper de façon beaucoup plus intensive de façon saisonnière. De ce point de vue, l'idée est a priori bonne, puisqu'il y a très certainement plus d'utilisateurs de façon saisonnière, mais elle est difficile à mettre en œuvre dans une ville où le domaine public est extrêmement occupé.

Monsieur Christe, vous êtes contre les subventions aux deux-roues – tous d'ailleurs –, mais ce n'est pas le point abordé dans ce préavis. Je prends donc acte de votre réticence. Ce Conseil communal a déjà discuté deux fois dans des termes assez analogues des subventions aux vélos électriques. Vous voyez que le nombre de vélos électriques soutenus est un énorme multiple de celui des scooters électriques. Effectivement, il y a probablement une demande beaucoup plus forte pour ces subventions que pour les scooters. En l'occurrence, on peut dire que le vélo électrique, en tant que moyen commode de transport pour les personnes qui n'ont pas les muscles de M. Calame, a trouvé sa place dans l'espace urbain. C'est très probablement quelque chose sur l'occupation du domaine public qui ne peut pas être soutenu de la même manière qu'avec les bornes de recharge pour les scooters.

Concernant la réponse au deuxième postulat, je reconnais volontiers qu'elle est succincte, mais elle a donné lieu à de bonnes discussions lors de la séance de commission. C'est vrai que, là aussi, nous avons un problème d'utilisation de l'espace public et du domaine public. Comme l'a dit Mme Roch, l'électrification de ces abris ne s'avère pas nécessaire. En revanche, nous allons évaluer la manière dont les vélos peuvent être protégés des intempéries. Pour ce qui est du nombre de places pour les deux-roues, vous le savez tous, il se développe énormément et il n'y a maintenant plus un permis de construire qui ne donne pas lieu à une mention sur le fait que les places pour les deux-roues doivent être prévues dans la construction.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Je suis désolé de prendre la parole après notre municipal. Je voulais préciser mon propos, qui était de dire qu'il y a un manque global de places deux-roues au centre-ville, peu importe la saisonnalité.

Maintenant, on pourrait effectivement imaginer d'autres solutions concernant la saisonnalité, comme avoir des places quatre-roues réservées temporairement. On pourrait imaginer aussi, comme c'est fait pendant quelques manifestations, des places deux-roues durant la journée et quatre-roues en soirée. Ou encore imaginer des basculements entre des places livraison et des places deux-roues. Mais mon propos était principalement de dire qu'il y a un manque global de places deux-roues, même si on reconnaît que la Municipalité fait déjà des efforts dans ce sens.

La discussion est close.

M. Benjamin Rudaz (V), rapporteur remplaçant : – La commission a approuvé la première conclusion par 7 voix et 1 abstention. La deuxième conclusion a été approuvée par 6 voix et 2 abstentions.

La conclusion N° 1 est approuvée par 57 voix contre 2 et 10 abstentions.

La conclusion N° 2 est approuvée par 60 voix et 10 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/19 de la Municipalité, du 9 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ».

Postulat de M. Vincent Rossi (V) et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne »

Développement

Le but de ce postulat est d'étudier l'opportunité d'introduire des critères de durabilité dans l'affichage publicitaire auquel sont soumis-es les Lausannois-es, afin de réduire leur exposition à des sollicitations entrant en contradiction avec les objectifs de durabilité, tout en donnant davantage d'espace à la convivialité urbaine et aux activités et produits allant dans le sens du développement durable.

Contexte

La publicité est omniprésente dans nos vies. Entre les messages entendus à la radio le matin, ceux qui accompagnent les applications consultées sur le téléphone, les logos sur les habits, les enseignes et les produits de consommation, enfin les images diffusées à la télévision, matraquées dans toutes les compétitions sportives et entre deux tranches de divertissement, il y a une couche qui nous est infligée encore : les affiches publicitaires dans la rue et dans les transports publics.

A plusieurs reprises dans le passé récent, ce Conseil a été appelé à se prononcer sur l'opportunité d'interdire l'affichage publicitaire sur le domaine public, ou du moins de le réglementer. Fait le plus notable : il a obtenu en 2007 une charte éthique et la mise en place d'une commission consultative s'exprimant sur les critères relatifs aux refus de pose d'affiches choquantes,⁵ afin de lutter notamment contre les publicités sexistes. Cette commission n'a plus siégé depuis longtemps, mais les affiches doivent être soumises à l'office de signalétique urbaine.

En 2008, une motion proposant l'interdiction pure et simple de l'affichage publicitaire commercial,⁶ y compris dans les transports publics, au profit du libre affichage culturel et associatif, a été en revanche rejeté par ce Conseil.

Nouvel événement marquant : en 2010, le Tribunal cantonal a donné raison à la SGA en concluant que la Ville de Lausanne ne pouvait pas lui interdire d'afficher des publicités pour le crédit à la consommation, malgré une motion⁷ renvoyée à la Municipalité en 2007. Il reste la possibilité de réglementer à travers la convention qui lie la Ville et l'entreprise d'affichage, mais la liberté économique consistant à faire de la publicité est très bien protégée par le droit fédéral.

En 2012, une interpellation s'en est prise aux écrans publicitaires dans les stations du M2 (écrans consommant 700 W, 18h sur 24).⁸ Une résolution demandant le retrait de ces écrans avait été refusée par le plenum.

L'affichage associatif ou culturel fait quant à lui l'objet d'une politique municipale active, qui a été mise en lumière en 2010 lors du dépôt d'une motion, suivi de son retrait.⁹ La démonstration que cette politique ne s'étend pas aux TL a été faite par la réponse donnée à une question écrite en 2013, comme quoi l'affichage associatif dans le M1 était soumis à la politique propre de cette entité.¹⁰

Par ailleurs, dans la foulée d'une décision du maire de Grenoble, une interpellation a été déposée en 2015 afin d'évaluer la faisabilité d'imiter cette ville française en supprimant l'affichage publicitaire sur le domaine public.¹¹ La réponse obtenue montre que la suppression de l'affichage publicitaire sur le domaine public à Lausanne n'est pas envisageable à court terme.

Enfin, deux événements marquants sont intervenus début 2017 : premièrement, une transition entre régies publicitaires en janvier à Genève a donné lieu à plusieurs jours involontaires d'affichage vierge qui a suscité une extraordinaire explosion de créativité auprès de la population. Cet événement a suscité le dépôt de deux initiatives¹² proposant d'imiter cet événement à Lausanne, objets renvoyés à la Municipalité par notre Conseil.

⁵Rapport-préavis n° 2006/48 – Réponse au postulat de Mme E. Knecht pour une « charte éthique » concernant l'affichage publicitaire dans notre ville.

⁶Motion de Dolivo Jean-Michel – Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale, 11.03.2008.

⁷Motion de Amarelle Cesla – Procédés de réclame en matière de petit crédit, 12.09.2006.

⁸Interpellation Buclin Hadrien – Ecrans publicitaires dans les stations M2 : une aberration écologique, 24.4.2012.

⁹Motion Oppikofer Pierre-Yves – Pour que les associations à but idéal puissent s'exprimer par voie d'affichage libre, 15.06.2010. Motion retirée en commission par l'auteur.

¹⁰Question de Vincent Rossi – Quelle place pour l'affichage des associations dans le M1 ? 10.09.2013.

¹¹Interpellation de Pain Johan et crts – « Libérer l'espace public » lausannois de la pollution visuelle de l'affichage publicitaire, 27.01.2015.

¹²Postulats de Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne » et de Vincent Rossi « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne », tous deux déposés le 17.01.2017.

Deuxièmement, en mars, le Tribunal fédéral a donné raison à la Municipalité dans son choix initial du concessionnaire pour l'affichage publicitaire sur le domaine public. Cette décision restaure une certaine marge de manœuvre à la Ville dans le choix de ses prestataires et les critères qu'elle applique dans ce choix. La Ville l'utilise également dans les termes négociés dans le cadre de la concession : elle a par exemple imposé une clause restreignant les publicités liées aux crédits à la consommation.¹³

Il en ressort de ce petit historique les constats suivants :

- 1) Les TL ont une politique d'affichage publicitaire indépendante des pouvoirs publics, quels qu'ils soient.
- 2) Les revenus annuels de l'affichage publicitaire sur le domaine public lausannois (2,6 millions en 2014 + 0,9 million en nature en 2012) sont suffisamment conséquents dans le budget de la Ville pour dissuader les tentatives de suppression simple.
- 3) On ne touche pas facilement à la « liberté économique » de faire de la publicité dans la rue.
- 4) Il existe cependant un intérêt public à mieux respirer au milieu de l'affichage publicitaire et la Ville peut utiliser une certaine marge dans ce sens.

De là, nous proposons une approche nouvelle pour modérer l'impact de la publicité dans l'espace public.

Demande

Les Verts proposent que la Ville de Lausanne mène une politique active quant à la publicité qui est faite sur l'espace dont elle a le contrôle, selon des principes de durabilité au sens large, incluant non seulement les aspects environnementaux, mais également les aspects sociaux comme la culture, l'égalité, le respect, la santé, le partage, et enfin l'économie locale. Ainsi, les affiches commerciales vantant les mérites de voyages en avion ou de véhicules particulièrement polluants seraient pénalisés par une tarification plus lourde, ou tout simplement ne seraient plus les bienvenues dans l'espace public, de même que celles vantant les produits ou services engendrant des addictions nuisibles à la santé, ou enfin bien entendu les affiches recourant aux stéréotypes sexistes ou xénophobes, pour ne prendre que ces exemples.

Dans l'hypothèse où la demande publicitaire deviendrait insuffisante pour remplir tous les espaces disponibles, en raison de la regrettable non-durabilité de l'économie recourant à l'affichage publicitaire, la Ville pourrait reconvertir certains espaces à l'attention des citoyens et des citoyennes (végétalisation, œuvre d'art ou autres).

La Municipalité est invitée à étudier l'opportunité d'établir les principes de durabilité applicables à la politique d'affichage publicitaire dans l'espace public lausannois, de les partager avec ce Conseil et de les appliquer dès le renouvellement de la concession d'affichage, en 2020. Elle pourra inviter les associations dans ses réflexions et réactiver au besoin une commission permanente idoine.

Lausanne, le 23 janvier 2018.

Rapport

Rapport de la commission 52 du jeudi 4 octobre 2018 à 16h30, place Chauderon 9, 1^{er} étage, salle de conférences du Service des finances.

Président : M. Pierre OBERSON

¹³Réponse du 2.11.2017 à l'interpellation de Mme Alice Genoud et crts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! »

Membres : Mme Muriel CHENAUX MESNIER, M. Gianfranco GAZZOLA, Mme Antonela VONLANTHEN, M. Musa KAMENICA, M. Vincent ROSSI, M. Ngoc Huy HO, Mme Céline MISIEGO, M. Jean-Marie FURBRINGER, M. Jean-Luc CHOLLET.

Excusés : M. Xavier DE HALLER, Mme Thérèse DE MEURON.

Représentants de l'administration :

Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité

Mme Samira DUBART, Déléguée au développement durable

Mme Christelle BENAGUA, Adjointe du chef de service Service des routes et de la mobilité (RM)

M. Claude GIGANDET, Administration RM prise des notes de séance

M. le président ouvre la séance et passe la parole à Mme Germond, directrice des Finances et de la mobilité.

Mme Germond présente les collaborateurs de l'administration communale qui l'accompagnent lors de cette séance, à savoir Mme Samira Dubart, déléguée au Développement durable, Mme Christelle Benaglia, adjointe du chef du Service des routes et de la mobilité (RM) et M. Claude Gigandet, Administration, RM, qui prend les notes de séance.

M. Rossi (postulant) revient sur l'intention définie par son postulat. Il s'agit, dans le cadre du renouvellement de la convention d'affichage par la Ville avec la Société générale d'affichage (SGA), qui a lieu tous les 5 ans, d'une opportunité d'appliquer une politique de développement durable. Il se dit passablement choqué par de la publicité vantant des vols en avions ou encore de gros véhicules 4X4, alors même que la planète subit de plein fouet les impacts du réchauffement climatique. Dans ce cadre, il demande s'il est possible d'intégrer certains critères dans la convention d'affichage. Il souhaite également qu'il soit tenu compte des facteurs de durabilité, comme le respect, l'égalité, la santé notamment. Ainsi on irait dans le sens de la favorisation de la consommation durable

Un membre salue ce postulat qu'il trouve ambitieux.

Un autre membre trouve ce postulat intéressant au niveau de son intention. Il se dit cependant quelque peu désappointé à sa lecture et relève qu'il a des difficultés à partager le point de vue de M. Rossi sur le domaine de l'associatif qui serait acceptable et sur le domaine économique qui le serait moins. Cependant le thème de la durabilité lui tient à cœur; il voit dans ce postulat l'introduction d'une censure qui, à ses yeux, demande des critères très précis.

Un membre trouve agaçant certaines accroches publicitaires permanentes auxquelles tout un chacun est soumis. Il souligne que la publicité, dans le cadre de la concurrence, peut engendrer des baisses de prix. Il revient sur les vols en avion qui, selon lui, sont une des composantes de notre confort.

Pour terminer le premier tour de table un membre n'est pas opposé au postulat qui ne traite pas de la publicité en général, mais étudie des possibilités d'introduire des critères allant dans le sens de la durabilité dans le cadre du renouvellement de la convention avec la SGA. Selon lui, il y a lieu de déterminer ce qu'il est possible de faire en tenant compte des moyens à disposition de la Municipalité.

Mme Germond partage les préoccupations du postulant, notamment dans le domaine des publicités vantant des véhicules particulièrement polluant. Elle relève que ce sujet a été traité cette semaine dans une autre séance. La détermination juridique de la Ville est claire sur ce point. Il n'est pas possible pour la Commune d'interdire ce type de publicité, contrairement au Canton qui serait en mesure de le faire. Elle cite l'exemple du Canton de Genève qui a récemment procédé à l'interdiction de la publicité pour le tabac. Un recours au Tribunal fédéral contre cette interdiction n'a par ailleurs pas abouti.

Mme Germond précise que dans le cadre de la nouvelle convention d’affichage il a été supprimé une centaine de surfaces d’affichage, notamment pour des questions de sécurité routière. De plus la Ville, dans un souci de contenir l’espace publicitaire, n’a pas souhaité entrer en matière sur l’introduction de l’affichage numérique de la publicité. La Municipalité, même si sa marge de manœuvre est restreinte, tend toutefois à aller le plus loin possible en matière d’application de critères restrictifs dans le domaine de la publicité. Ainsi, elle pense que le postulat de M. Rossi serait d’une plus grande efficacité sur le plan cantonal.

M. Rossi nous indique que l’idée du postulat n’est pas de souligner que les entreprises n’ont pas le droit de faire de la publicité alors que les associations auraient cette possibilité. Seuls les produits figurant sur la publicité sont visés. Il ajoute qu’il existe une marge de manœuvre au niveau de l’application d’une sorte de « taxe carbone » pour des publicités sur des produits sans durabilité. De telles publicités devraient coûter plus cher que celles faisant la promotion de produits durables. De tels critères seraient certainement applicables lors du futur renouvellement de la convention d’affichage. M. Rossi ajoute qu’il n’y a pas de censure ni une quelconque interdiction de la publicité en elle-même, sans préteriter l’accès aux services. Pour terminer, il demande quel est le mécanisme pouvant aboutir à un veto municipal s’agissant d’affiches à caractère sexiste et si ce principe ne pourrait pas être à d’autres critères touchant à la publicité.

Le président de séance va dans le sens du postulant pour ce qui est des critères pour les publicités sur le tabac ou à caractère sexiste, xénophobe ou encore dégradant, même s’il pense que M. Rossi va trop loin dans ses demandes.

Un membre de la commission résume la pensée politique qui prévaut entre la Droite, qui penche pour les responsabilités individuelles et la liberté d’entreprendre, avec l’Etat qui pose des règles du jeu, et la Gauche, qui est plus dans l’accompagnement de la population, en décidant ce qui est bon ou moins bon. Il trouve que le postulat revendique une sorte de pouvoir en posant des jugements de valeur sur ce qui est positif ou non en matière de publicité.

Un membre de la commission souligne les efforts faits par la Municipalité puisqu’elle a constaté une réduction des espaces dévolus à la publicité.

Elle va cependant soutenir le postulat de M. Rossi car elle voit un signe envoyé à la Municipalité en vue du futur renouvellement de la convention d’affichage. Elle dit avoir un doute sur le principe d’égalité de traitement qui ne serait pas respecté.

Un membre de la commission précise qu’en réalité la population est assaillie par la publicité ce qui prive les gens d’une certaine liberté. Elle soutient le postulat, même si sa mise en application sera difficile.

Un membre de la commission ne voit aucune égalité dans le domaine de la publicité. Une entreprise riche ayant forcément plus de possibilités en la matière qu’une société ayant des moyens financiers inférieurs.

Un membre de la commission parle de la difficulté d’avoir une liberté de traitement des publicités en appliquant des tarifs différenciés. Il se demande s’il doit s’engager à voter pour ce postulat, même si le sujet est intéressant, en précisant qu’il devra avoir un réel effet. Il questionne ensuite **Mme Germond** pour savoir si un tel postulat apporterait une aide à la Municipalité dans le domaine de la publicité.

Mme Germond rappelle qu’il faut garder à l’esprit dans la discussion les règles du jeu qui impactent le domaine public et qui découlent du droit public. La Ville se fonde sur les bases légales en vigueur en la matière pour prendre des décisions. Pour ce qui est d’éventuelles restrictions concernant de la publicité pour les voitures polluantes, elle relève qu’il n’est par exemple actuellement pas interdit de rouler dans un 4X4, d’où une marge de manœuvre relativement restreinte pour limiter l’affichage publicitaire dans ce type d’exemple. Elle ajoute qu’un rapport-préavis répondant à trois interventions concernant l’affichage en matière de publicité a déjà été rédigé. Elle est maintenant devant la possibilité d’attendre la

prise en considération du postulat étudié ce jour avant de soumettre le rapport-préavis précité à la Municipalité, ce qui va prendre un certain temps. Enfin elle répète que le postulat de M. Rossi ne relève pas de la compétence communale, mais plutôt cantonale.

M. Rossi précise qu'il y a lieu d'avoir un changement d'angle d'approche pour trouver de nouvelles pistes lors du dépôt de nouveaux postulats. En effet, les mentalités changent et pour ce qui est de la publicité en l'occurrence, ce qui est possible de faire aujourd'hui ne le sera peut-être plus dans le futur. Il demande ensuite à Mme Germond s'il serait envisageable d'investiguer plus avant dans le cadre du postulat, auquel cas un rapport-préavis serait rédigé.

Mme Germond répond que le rapport-préavis est déjà rédigé. Elle répète que l'analyse juridique des bases légales met en lumière qu'une action est possible au niveau cantonal ou fédéral.

Un membre de la commission revient sur la tarification plus lourde proposée par le postulant et s'interroge sur la problématique de la durabilité

M. Rossi souligne que si l'économie ne génère que des produits non durables, qui seraient alors frappés d'une redevance élevée, cela libérerait des espaces publicitaires car certaines entreprises pourraient renoncer à faire de la publicité. M. Rossi ne généralise cependant pas cette possibilité.

La parole n'étant plus demandée, M. le président soumet le postulat au vote de l'assemblée.

Le résultat est le suivant :

- Oui : 7 voix
- Non : 3 voix
- Abstention : 0 voix

La prise en compte du postulat est acceptée.

La séance est levée à 17h10.

Lausanne, le 29 octobre 2018

Pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! »

Rapport

Présidence : Pierre OBERSON.

Membres présents : Quentin Beausire ; Anne Berguerand ; Xavier de Haller ; Robert Joosten ; Gianfranco Gazzola ; Laura Manzoni ; Anita MesserE ; Philippe Mivelaz ; Sara Soto

Membres excusés : Mathieu Maillard ; Sandra Pernet.

Secrétaire et notes de séance : Frédéric Tétaz

Représentante de la Municipalité : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité (FIM), accompagnée de Mme Christelle Benaglia, adjointe du chef de service Routes et mobilité

Pétitionnaires : M. Antoine Thalmann, membre de l'association Lausanne action climat et Mme Laurence Martin, coprésidente de l'association des grands-parents pour le climat.

Rapporteur : Philippe MIVELAZ.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 1^{er} octobre 2018

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 17 h 09

Cette pétition récoltée en ligne (168 signatures) entre le 12 avril et le 1^{er} mai 2018 vise à interdire l’affichage publicitaire en faveur des produits et des services qui nuisent gravement à notre climat, plus particulièrement, les publicités vantant les voitures dites SUV (Sport Utility Vehicle). Il est reproché à ces véhicules d’avoir un fort impact sur l’environnement à cause de leur émissions polluantes mais, également, sur l’utilisation de l’espace public en raison de leur taille. En effet, ces véhicules sont plus volumineux que les voitures ordinaires. Les places de stationnement deviennent elles-mêmes trop étroites et il est envisagé d’élargir les routes pour s’adapter à leur gabarits.

Les pétitionnaires ne militent pas pour l’interdiction de ce type de véhicules, mais pour l’interdiction de sa publicité sur l’espace public et sur les panneaux publicitaires mis à disposition par la Ville à des sociétés d’affichage.

Des commissaires demandent pourquoi les SUV sont particulièrement ciblés et pas les publicités pour des voyages en avion ou d’autres véhicules à moteur thermique. Les pétitionnaires expliquent ne pas vouloir se disperser et préférer mettre en évidence un problème emblématique de l’impact de certains modes de consommation. Cela n’empêche pas de mener par ailleurs des combats plus généraux comme cette plainte de l’Association des grands-parents pour le climat contre la Confédération pour que la Suisse réduise davantage ses émissions de CO2 d’ici 2020.

Mme la Directrice de FIM déclare être sensible à la thématique mais relève que la Ville ne dispose pas de base légale pour interdire la publicité pour tel ou tel produit. Le Canton est le premier niveau institutionnel pouvant légiférer dans le domaine. Si la Ville venait à interdire la publicité pour les SUV, la société concessionnaire pourrait faire recours contre cette décision et aurait toutes les chances d’obtenir gain de cause devant un tribunal. Par contre, le Canton peut légiférer, à l’instar de celui de Genève qui a interdit la publicité pour le tabac et l’alcool sur le domaine public.

Les pétitionnaires ont par ailleurs présenté la même pétition au Grand Conseil et ont été reçus par sa commission des pétitions.

La commission s’interroge sur les moyens dont dispose la Ville pour influencer l’affichage publicitaire. Il est rappelé qu’une commission d’éthique en matière d’affichage sexiste avait été mise en place. Celle-ci ne se prononce que sur des critères généraux. Elle n’a pas été sollicitée ni a été convoquée depuis plusieurs années. Il n’est pas possible non plus d’introduire des restrictions à la liberté économique dans le contrat avec la société d’affichage qui a fait l’objet d’un appel d’offre.

La commission constate que les moyens d’action de la Ville de Lausanne sont quasiment nuls pour limiter tel ou tel type de publicité et qu’elle ne peut que se soumettre aux législations supérieures.

Conclusion de la commission :

A l’unanimité, les membres de la commission des pétitions décident en application de l’art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Lausanne, le 19 novembre 2018

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur remplaçant : – Je n’ai rien à ajouter au rapport.

M^{me} Sara Soto (V), rapportrice remplaçante : – Je n’ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Muriel Chenaux Mesnier (soc.) : – M. Rossi demande dans son postulat que, dans le cadre du renouvellement de la convention d’affichage par la Ville avec la Société générale d’affichage, qui a lieu tous les cinq ans, la Ville puisse appliquer une politique de développement durable.

Si le Parti socialiste partage les préoccupations les plus louables du postulant, notamment dans le domaine des publicités vantant les véhicules polluants, il n'est pas possible pour la Commune d'interdire ce type de publicité ; la Ville de Lausanne n'a aucune marge de manœuvre pour interdire un type de publicité qui lui déplaît. Les bases juridiques pour ce type de démarche sont cantonales. Le Canton a, par exemple, fait la démarche d'interdire la publicité pour le petit crédit, et le Canton de Genève a interdit la publicité pour le tabac.

Le Parti socialiste estime que la politique menée par la Ville sur la publicité en ville est exemplaire. La Ville a limité le nombre de panneaux d'affichage. Le public n'est donc pas submergé par la publicité. Elle protège ainsi la population des sollicitations incessantes que l'on peut constater dans d'autres villes européennes. Pour les raisons que je viens d'évoquer, le PS s'abstiendra sur la prise en considération de ce postulat.

M. Vincent Rossi (V) : – Les Verts sont attentifs à l'état de notre planète. Nous sommes inquiets des conséquences de la surconsommation, non seulement pour ses impacts sur l'environnement, mais aussi sur l'équilibre psychologique des gens.

Pour ces raisons, nous soutenons une consommation responsable, non addictive, si possible locale, qui ne détruit pas les océans, les forêts, le sol ou le climat. Tout en appelant les entreprises à se comporter de manière responsable et à réduire leurs impacts, nous nous joignons au discours, certes infructueux et illusoire, exhortant la population à faire des choix responsables.

Malheureusement, la population est soumise en permanence à un double discours, entre l'alarmisme climatique et des publicités alléchantes pour des vols en avion, des grosses voitures, ou pour changer de téléphone portable tous les six mois. La presse s'est fait écho de cette schizophrénie, qui intervient dans la presse elle-même.

On peut se poser des questions sur l'état mental de notre société, prise entre l'impératif de freiner sa consommation et la fuite en avant consumériste, comme celui qui boit pour oublier qu'il boit. Dans ce contexte, la pétition de M. Thalmann « La publicité nuit aussi à notre climat » demande tout simplement de bannir la publicité pour les voitures à forte émission de CO₂ de l'espace public. C'est un cri d'alarme, disant *in fine* qu'on ne peut pas continuer comme cela. De même, notre postulat demande des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne, dénonce la publicité non durable et demande à la Ville d'exercer un minimum de contrôle sur l'affichage publicitaire sur le domaine public, dont elle est garante. Et là, j'aimerais répondre à ma préopinante, parce que si M. Thalmann propose effectivement d'interdire la publicité, ce qui était le sujet de l'intervention de ma préopinante, le postulat que j'ai déposé ne le demande pas, ce qui rend caduque sa position.

Pour le contrôle de l'espace public par rapport à la publicité, notre postulat propose à la Ville d'établir des critères de durabilité à appliquer à l'affichage pour en fixer le tarif, voire pour l'exclure du domaine public. Cela reste effectivement une possibilité, mais ce n'est pas ce qui est demandé initialement. Je précise ici, afin que ce soit clair une fois pour toutes, que ce postulat ne vise en aucun cas à interdire les produits et services non durables. On ne vise ici que la publicité sur le domaine public, donc une fraction seulement de la publicité totale.

De plus, l'interdiction de certaines publicités n'est qu'une option parmi d'autres. Le levier d'action principal se situe sur la tarification, et on peut imaginer encore d'autres leviers. Notre postulat laisse la Ville libre d'établir les critères et de prendre les mesures adaptées.

Un deuxième point mérite d'être évoqué : la base légale pour appliquer un tel changement semble manquer. En tout cas, il n'est pas simple d'introduire de telles mesures. Vous l'avez lu dans notre postulat, de nombreuses tentatives touchant au droit de faire de la publicité se sont cassé les dents sur la protection de ce droit inaliénable et, semble-t-il, fondamental de notre société. Mais tout espoir n'est pas perdu, car le sujet pourrait être saisi au niveau national, notamment en lien avec une interpellation déposée par Adèle Thorens en mars de cette année. Certaines portes pourraient donc s'ouvrir à l'échelon communal pour

réglementer la publicité. En fait, si les bases légales manquent actuellement, ce ne sera peut-être pas le cas dans un proche futur.

Ceci m'amène au troisième point évoqué, la manière d'introduire un tel changement auprès de l'entreprise d'affichage, qui bénéficie de la concession pour l'affichage dans le domaine public. Cette concession est renouvelée tous les cinq ans et peut être négociée dans le cadre d'un contrat. Ce postulat demande d'explorer les options négociables dans le cadre du renouvellement de la concession, dans un premier temps, dans les limites légales actuelles. Mais aussi, ensuite, à la lumière de l'évolution législative envisageable à court ou moyen terme. Donc, étudier la question reste tout à fait pertinent, puisqu'il y a une marge d'application dans les limites légales actuelles, mais aussi une évolution légale possible.

A la lumière de ces éléments, il est clair que notre postulat n'est pas irréaliste. Il est avant-gardiste, certes, mais notre Conseil peut et doit donner ce signal à notre Municipalité. Il s'agit aussi de répondre, je vous le rappelle, à l'urgence climatique, qui a été votée au niveau cantonal et qui est demandée par la rue. Notre Conseil doit donc soutenir notre Municipalité dans ses négociations avec les prestataires publicitaires et la pousser à utiliser ce qui est en son pouvoir pour réduire les effets néfastes de l'occupation publicitaire de nos rues. Je vous encourage donc à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – J'ai constaté que le brouillard était descendu sur certaines caméras, preuve que cela péclote et qu'il y a urgence à remplacer le matériel.

Concernant la pétition de M. Thalmann, M. Rossi dit qu'elle ne vise pas des interdictions. Or je lis sur cette pétition : « nous attendons une réponse, ainsi que des actions concrètes et efficaces pour bannir la publicité pour les voitures à forte émission de CO₂ ». Ce que prétend M. Rossi n'est donc pas correct.

La pétition vise les voitures à forte émission de CO₂, qui ne devraient pas avoir le droit de faire de la publicité par affichage, en prenant pour prétexte le réchauffement climatique. J'imaginai un mouvement hygiéniste un peu plus large. C'est légèrement décevant. Le pétitionnaire a une adresse à Pully, étonnamment, mais il dépose sa pétition à Lausanne. C'est légal, et, évidemment, c'est plus médiatisé dans les locaux du Kremlin. Le droit pour l'affichage publicitaire relève simplement de la liberté de commerce, c'est constitutionnel et la pétition est mal adressée. La solution est une modification de la Constitution via une initiative fédérale, déposée à la Chancellerie, au Palais fédéral, à Berne. L'UDC Lausanne invite à renvoyer la pétition pour une paisible étude et communication.

M^{me} Céline Misiego (EàG) : – Je vais m'exprimer sur le postulat de M. Rossi. C'est un postulat que l'on trouve ambitieux et que l'on soutiendra, car nous sommes très attachés à la réduction de la publicité.

Ce veto existe pour les publicités sexistes, et on ne voit pas pourquoi il ne pourrait pas exister pour les principes de durabilité. Surtout que, dans le cadre de ce postulat, il s'agit simplement de taxer plus hautement les publicités ne respectant pas les principes de durabilité. A nouveau, il ne s'agit donc absolument pas d'interdire quoi que ce soit. Il ne s'agit pas non plus de renoncer au principe de la liberté de commerce. De plus, on parle uniquement ici de publicité sous forme d'affichage. Il reste toutes les autres formes de publicité. Ne vous inquiétez pas, tout le monde pourra faire sa pub comme il veut.

Quant à l'argument que ce serait inégal pour les différentes entreprises, je regrette de vous annoncer qu'il n'y a aucune égalité dans la publicité, car plus l'entreprise est riche, plus elle peut faire de la pub, et donc piquer les clients des petites entreprises qui, elles, ne peuvent pas faire de publicité, ou du moins pas aussi grosses et pas autant matraquer. Nous saluons donc ce postulat, qui va, selon nous, dans le bon sens, à savoir la réduction de la publicité et, par ricochet, la réduction de la surconsommation.

M. Henri Klunge (PLR) : – Ne nous mentons pas. Bien que M. Rossi tente de dire l'inverse, le but de ce postulat est de supprimer la publicité à Lausanne. De ce point de vue, le texte du postulat précise, en parlant de la publicité non durable, qu'elle ne serait plus la bienvenue

dans l'espace public. Je ne vais cependant pas venir maintenant sur le pour ou le contre la publicité dans l'espace public.

Outre le fait que cela pourrait poser de gros soucis de mise en œuvre, qu'il est subjectif de définir si un produit est durable ou non, les pubs pour de l'eau en bouteille, ne tenant pas compte du plastique et de l'accaparement des ressources, les voitures électriques et le bilan carbone qu'elles comportent, l'électroménager potentiellement inutile et énergivore, j'en passe et des meilleures, toutes ces pubs sont-elles durables ?

Avec ce postulat, comme souvent dans cet hémicycle, nous oublions que nous sommes élus au niveau communal et que nous devons travailler sur des tâches de compétence communale. La Commission des pétitions qui a traité la pétition de M. Thalmann ne s'est pas trompée : elle propose, à l'unanimité – tous les groupes politiques de ce Conseil ont donc approuvé cette démarche –, de la renvoyer pour étude et communication, et non pas rapport-préavis.

Ce soir, nous avons donc deux possibilités : refuser d'entrer en matière et proposer à M. Rossi de regarder avec ses collègues députés pour proposer cela au niveau compétent, en l'occurrence le Grand Conseil. Ou alors, se donner bonne conscience et renvoyer ce postulat pour rapport-préavis, histoire de faire travailler les employés communaux, qui ne pourront pas travailler sur autre chose, et qui répondront finalement que ce n'est pas de compétence communale. Néanmoins, nous pourrions faire croire que nous avons pris une décision importante pour le climat.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR préfère que l'administration se penche sur des problèmes importants, qu'ils soient climatiques ou non, et vous encourage à refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Valentin Christe (PLC) : – Sous couvert de préoccupation environnementale, que l'on pourrait comprendre dans une certaine mesure, les Verts, ce soir, révèlent leur puritanisme, puisqu'ils nous proposent rien de moins que la création d'un comité de censure de la publicité sur les murs de la ville.

M. Rossi a pris soin de préciser en introduction qu'il ne vise que l'interdiction de la publicité pour les produits dits non durables, et non la commercialisation des produits eux-mêmes. On ne peut que le remercier pour sa magnanimité, tout en déplorant quelque part son manque d'ambition, puisque l'interdiction des produits n'est que la suite logique de l'interdiction de la publicité, telle qu'il est en train d'en faire la promotion ce soir.

Au fond, c'est assez révélateur de l'écologisme politique d'aujourd'hui : punition, taxation, prohibition, endoctrinement. Et comment interpréter en effet autrement ce qu'on peut lire dans le postulat ? Je cite : « ainsi, les affiches commerciales vantant les mérites de voyages en avion ou de véhicules particulièrement polluants seraient pénalisées par une tarification plus lourde, ou tout simplement ne seraient plus les bienvenues dans l'espace public, de même que celles vantant les produits ou services engendrant des addictions nuisibles à la santé ou, enfin, bien entendu, les affiches recourant aux stéréotypes sexistes ou xénophobes, pour ne prendre que ces exemples. »

« Ne seraient plus les bienvenues dans l'espace public. » C'est un doux euphémisme pour parler d'interdiction pure et simple. Les Verts s'en prennent aussi aux publicités vantant les produits ou services engendrant des addictions nuisibles à la santé ; c'est là l'illustration d'un hygiénisme magistral. Et le paragraphe de conclure par « pour ne prendre que ces exemples », ce qui laisse augurer du meilleur pour la suite, la suite étant évidemment conditionnée à l'imagination des Verts, et force est de constater qu'en la matière, ils ont une bonne longueur d'avance.

C'est à se demander véritablement comment les malheureux citoyens lausannois ont pu survivre jusqu'à aujourd'hui, alors que les Verts et leurs alliés n'ont pas encore pu totalement façonner leur cadre de vie selon leur doctrine. Dans sa grande sagesse, M. Rossi se préoccupe de la santé mentale de la population – il fallait oser. Il en vient même à voir une schizophrénie générale chez nos concitoyens. Pour ma part, je m'interroge plutôt sur la condition de notre

collègue. Les Verts sont à la fois libertaires sur la plupart des thèmes sociétaux, tout en faisant preuve d'un moralisme invraisemblable avec ce postulat.

M^{me} Chenaux Mesnier l'a rappelé, la Commune n'a que peu de marge de manœuvre et, à vrai dire, à voir ce postulat, on en viendrait presque à s'en réjouir. Les Verts, à peu près à chaque occasion qui se présente, prétendent soutenir le commerce lausannois. Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui, ils font la guerre à toute forme de commerce qui ne correspond pas à leur doctrine, c'est-à-dire à une grande majorité du commerce actuel. Ce soir, les masques tombent enfin et plus personne n'est dupe.

Ce postulat, M. Rossi l'a dit, est avant-gardiste. Je crois qu'il est surtout avant-gardiste d'une société à laquelle nous ne souhaitons pas aboutir. Pour ce qui nous concerne, nous allons évidemment refuser sa prise en considération. S'agissant de la pétition, nous vous recommandons de la faire suivre pour étude et communication.

M^{me} Anne Berguerand (V) : – La pétition déposée par les associations Action climat et Grands-parents pour le climat a le même dessein que le postulat de mon collègue Vincent Rossi. Son but est de se libérer de l'affichage publicitaire nuisible au climat. Elle va aussi beaucoup plus loin, car elle demande son interdiction, ce qui n'est pas le cas du postulat de mon collègue. Nous suggérons que la Municipalité la traite dans le même rapport-préavis que le postulat de M. Rossi. C'est pourquoi les Verts demandent son renvoi à la Municipalité pour rapport-préavis et vous incitent à en faire de même.

M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Je porte la position du Parti socialiste concernant la pétition de M. Thalmann et consorts. Je voulais souligner que le Parti socialiste est sensible aux intentions des pétitionnaires. En effet, les 168 signataires de la pétition ne militent pas pour l'interdiction des véhicules en tant que tels, mais pour l'interdiction de la publicité sur l'espace public et sur les panneaux publicitaires mis à disposition par la Ville à des sociétés d'affichage.

Il ne s'agit pas d'une négation totale de la publicité, mais de tenir à un principe de cohérence par rapport à un certain nombre d'engagements, concernant notamment le respect de l'évolution du climat. Autrement dit, ces véhicules sont pris, dans l'esprit des pétitionnaires, comme emblématiques de l'impact des modes de consommation peu conscients du poids sur le climat et sur l'occupation des espaces publics de ces véhicules encombrants et porteurs de « mauvais exemple ».

En commission, M^{me} Germond, municipale en charge de ce dossier, a expliqué que la Ville ne dispose pas des bases légales pour interdire la publicité pour tel ou tel produit. Le Canton est le premier niveau auprès duquel on peut intervenir pour qu'il légifère dans le domaine, à l'instar de celui de Genève, qui a interdit la publicité pour le tabac et l'alcool sur le domaine public. Autrement dit, quand il y a un intérêt supérieur, on peut imaginer que certaines interdictions font sens.

La commission constate que les moyens d'action de la Ville de Lausanne sont quasiment nuls pour limiter tel ou tel type de publicité et qu'elle ne peut que se soumettre à la législation supérieure. Donc, dans ce sens, le Parti socialiste s'aligne avec la position unanime de la Commission des pétitions, qui a décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, et vous invite à en faire de même.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Pour nous, ce qui est le plus durable, c'est de travailler sur des choses applicables. M^{me} la municipale nous expliqué lors de cette commission que ce n'était justement pas possible d'agir sur cet aspect. C'est la raison principale pour laquelle nous allons refuser le postulat de M. Rossi.

J'ai pris du temps pour le lire, et j'ai pris du temps pour discuter avec M. Rossi. Je veux rapporter un petit moment de la discussion. Pendant des années, j'ai pensé que c'était très nocif pour l'environnement de consommer des boissons dans des canettes d'aluminium, et j'ai interdit – amicalement – à toute ma famille d'acheter ce type de canette. C'était très intéressant, car lors de notre discussion, M. Rossi m'a appris que ce n'est pas vrai.

Probablement que des boissons dans du verre qui viennent de beaucoup plus loin que juste à côté de chez moi sont beaucoup plus nocives. J'ai beaucoup appris, je pense qu'il en sait beaucoup plus que moi sur le traitement des déchets et sur le coût écologique, mais c'est très difficile de dire que quelque chose est durable ou non.

Avec de telles lois, on va dans des processus de censure, et cela est très difficile. Bien sûr que je souhaite aussi, comme l'ensemble de mon groupe, qu'on aille vers une consommation plus durable. Probablement qu'une consommation plus durable implique aussi de prendre en compte de tels aspects dans la publicité. Mais je ne crois pas à la méthode Couet, je ne pense pas qu'il suffit de vouloir pour pouvoir. On a des lois, on a un règlement, on a des lois fédérales, et je serai tout content le jour où l'on aura des lois fédérales qui nous permettront d'agir, d'avancer dans cette direction. Je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas encore le temps et qu'on ne va pas charger notre Municipalité avec cela.

M. Vincent Rossi (V) : – Je réponds rapidement à M. Fürbringer : je précise qu'il s'agit évidemment de recycler la canette, sinon le raisonnement ne tient pas.

Je voulais aussi dire que l'Union européenne se démène pour mettre en place un système d'affichage environnemental des produits, ce qui veut dire qu'on n'a pas besoin de recourir à de l'arbitraire ou à une commission de censure pour juger de l'impact environnemental d'un produit. On aura un indicateur environnemental scientifiquement calculé pour savoir quel est l'impact d'un produit. Ce qui veut dire qu'on pourra simplement se référer à cet indicateur pour pouvoir fixer, par exemple, un tarif. Donc les solutions existent. On n'est pas dans l'arbitraire et la dictature.

Je voulais rappeler à M. Christe qu'Easyjet ou Range Rover ne sont pas des entreprises locales. Pour vous rassurer, on n'est pas au niveau où l'on va arracher les affiches qui ne nous plaisent pas.

M. Benjamin Rudaz (V) : – Pour répondre au réquisitoire absolutiste de M. Christe, on a plutôt l'habitude de parler beaucoup, mais de prendre moins souvent la parole. Je ne pouvais pas rester les bras croisés devant cette espèce de réquisitoire, en parlant en notre nom, en disant qu'on est contre toute forme de commerce et, vu qu'on est contre une forme de publicité, on est contre l'économie en entier, et qu'on est vraiment des espèces d'anarchistes qui veulent vivre en chaussettes, dans des baskets mal faites, trouées, et tout ce qu'on veut.

Vous nous avez balancé tous ces clichés, monsieur Christe ; vous vous drapez dans des principes généraux et dans du formalisme qui va vous revenir au visage une fois qu'on entendra un discours politique sur la question. Nous vivons dans un monde fini, qui consomme ses ressources à toute vitesse, qui pollue et qui remplit son atmosphère de gaz nocifs, dont les effets ne sont plus à prouver. Quand on relira vos réponses dans dix, vingt ou cent ans, parce que j'espère que ces PV survivront l'apocalypse climatique qui nous pend au nez, on sera vraiment triste. Ce sera une tristesse collective de voir qu'en 2019, des personnes ont dit « oh, vous êtes contre toute forme d'économie » et nier le fait que, oui, il y aura besoin de restrictions à la liberté de commerce ; ce sont des choses qui arrivent. Soit elles arriveront par des cadres légaux, comme ce postulat essaye de le faire, soit cela arrivera par des cadres de crise, par des limitations matérielles et économiques.

Justement, les Verts essayent de prendre ce virage maintenant. Mais vous singez cette attitude ; visiblement, vous n'êtes pas avec nous. C'est en essayant de prendre ce virage le plus serré possible, avant le mur, qu'on essayera de garantir la plus grande liberté économique pour le plus grand nombre. Si vous voulez foncer dans le mur avec le sourire, avec juste une jolie loi et votre liberté économique, libre à vous, mais les Verts essayent de prendre ce virage. On vous invite à en faire de même et à soutenir les deux initiatives sur la table ce soir, soit la pétition et le postulat de M. Rossi.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je n'ai pas le sentiment de m'être livré à un réquisitoire, tout au plus à quelques constats de bon sens liés à l'interprétation, ou plus exactement la

simple lecture que je fais du texte que vous nous avez soumis. Je rappelle que j'ai basé mes propos sur ce que j'ai pu lire dans votre postulat et pas sur mes élucubrations personnelles.

Monsieur Rossi, vous nous avez dit qu'on aurait l'occasion de se référer aux indicateurs de l'Union européenne. C'est réjouissant, mais je dois peut-être vous rappeler qu'on n'en fait, peut-être à votre regret, pas encore partie. Je ne suis pas non plus certain que le fait qu'il y ait des indicateurs élaborés par l'Union européenne soit une garantie absolue contre l'arbitraire. On aurait aussi de quoi discuter un peu. Ensuite, vous nous dites que vous n'êtes pas prompt à aller arracher les affiches des publicités qui vous gênent. Encore heureux ! Je ne sais pas s'il faut vous en féliciter ou si c'est la moindre des choses. Bravo si vous ne le faites pas, mais voilà, je ne pensais pas qu'il y avait besoin que ce soit mentionné. Cela me paraît du civisme élémentaire et du respect de la propriété privée, même si, pour le coup, je comprends que ce concept même, cette notion puisse vous gêner.

Monsieur Rudaz, vous dites que j'ai fait un réquisitoire absolutiste, vous mettez dans ma bouche des propos tels qu'il paraît que vous êtes des anarchistes vilains en chaussettes. En gros, vous m'imputez des propos que je n'ai pas tenus et des caricatures que je n'ai pas faites et, ensuite, vous m'accusez, moi, de singer vos propos. C'est un artifice rhétorique qui, malheureusement pour vous, ne trompera absolument personne dans ce plénum. Ensuite vous nous parlez d'un discours politique construit. Vous vous révélez malthusien ; c'est intéressant, chacun appréciera.

S'agissant de la propriété privée et de la liberté économique que vous avez décidément l'air d'abhorrer, je vous rappelle qu'il s'agit de principes et de garanties constitutionnels qui, précisément, nous protègent contre l'arbitraire, le même arbitraire que M. Rossi réfute dans ses propositions, et que vous, par contre, avez l'air de vouloir soutenir, puisque, quelque part, vous expliquez qu'il va falloir imposer à ces principes et à ces garanties un certain nombre de restrictions. Je vous mets face à vos propres contradictions. C'est peut-être un peu désagréable, mais c'est aussi la politique. Il faut peut-être aussi réfléchir à la cohérence générale de votre doctrine avant de venir nous pondre des textes qui sont, pour le coup, bien plus absolutistes que le réquisitoire que j'ai eu à leur rencontre. C'est la raison pour laquelle, pour ce qui nous concerne, nous allons refuser votre postulat.

M. Vincent Rossi (V) : – Nous ne nous mettrons pas d'accord ce soir, monsieur Christe, c'est clair. Nous prenons acte que, de votre côté, le plus important c'est de pouvoir continuer à faire *business as usual*. Les Verts tirent simplement la sonnette d'alarme en disant que notre mode de consommation n'est plus tenable. On peut essayer de faire des gestes à notre échelle.

Je vous donne d'autres petites informations, à prendre ou à laisser. Tout d'abord le fait que l'étiquetage de l'Union européenne se fait dans des projets européens, dans lesquels la Suisse participe ; cela vous intéressera peut-être de savoir que des Suisses participent à l'élaboration de cet étiquetage européen. Vous n'avez peut-être pas saisi l'allusion de l'arrachage d'affiches, mais, enfin, je vous enjoins à faire preuve d'un peu d'introspection afin de la comprendre.

La discussion est close.

M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur remplaçant : – Le vote de la commission a été de 7 oui, 3 non et pas d'abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le postulat est refusé par 30 voix contre 25 et 13 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser de prendre ce postulat en considération.

M^{me} Sara Soto (V), rapportrice remplaçante : – A l'unanimité, les membres de la Commission des pétitions décident de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 50 voix contre 18, sans abstention.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat ! »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

La séance est levée à 20 h 20.

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Alix Olivier Briod, Valentin Christe, Xavier Company, Denis Corboz, Benoît Gaillard, Gianfranco Gazzola, Alice Genoud, Dominique Gigon, Claude Nicole Grin, Jean-Daniel Henchoz, Alain Hubler, Robert Joosten, Astrid Lavanderos, Françoise Longchamp, André Mach, Laura Manzoni, Axel Marion, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Barbara Pagés, Johan Pain, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Roland Philippoz, David Raedler, Marie-Thérèse Sangra, Thanh-My Tran-Nhu, Antonela Vonlanthen.

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Aude Billard, Sébastien Kessler, Sophie Michaud Gigon, Vincent Rossi, Marlène Voutat.

Membres présents 67

Membres absents excusés 28

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 20 h 50, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M^{me} Céline Misiego (EàG) et consorts : « Pas de financement sans égalité »

Développement

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans notre Constitution, elle fait même l'objet de sa propre loi, la loi sur l'égalité datant de 1996. C'est également un point important du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité lausannoise.

Malheureusement aujourd'hui les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Selon la dernière enquête suisse sur la structure des salaires, effectuée en 2014 par l'Office fédéral de la statistique, la différence de rémunération entre les femmes et les hommes dans le secteur privé atteignait 15,1 %. Les femmes devraient ainsi travailler près de deux mois de plus pour toucher le même salaire que les hommes. Cette situation est tout simplement scandaleuse et prétérite l'égalité dans notre société.

Nous sommes conscientes que la marge de manœuvre de la Municipalité pour faire appliquer cette loi cantonale est restreinte, mais il y a un point sur lequel la Municipalité dispose d'un levier très puissant, c'est l'octroi des subventions et l'adjudication de marchés publics. La Municipalité peut exiger et contrôler le respect de l'égalité salariale par les entreprises et entités demandant l'octroi de subvention ou l'adjudication de marchés publics, comme le fait l'administration cantonale au sens des articles 4b et 4c de la Loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes. Les moyens pour la vérifier existent déjà, notamment le logiciel d'autocontrôle Logib, facile d'utilisation et mis à disposition par le Bureau de l'égalité ou encore la mise en place de contrôles dans les entreprises bénéficiant d'un marché public, ainsi que dans les entités subventionnées. Ces deux outils sont d'ailleurs ceux sollicités par l'Administration cantonale. Notons encore le label Equal-Salary, plébiscité par la Municipalité dans sa réponse au postulat de Mme Germond « Pour une certification d'égalité entre femmes et hommes pour la Ville de Lausanne ». L'égalité salariale, principe si vital à une société en bonne santé, n'est donc pas si compliquée à mettre en place.

Dans ces conditions et compte tenu de l'engagement affiché de la Municipalité, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place des outils pour s'assurer que toute entreprise ou institution bénéficiant de l'octroi d'une subvention

communale ou l'adjudication d'un marché public respecte l'égalité salariale femmes/hommes.

Lausanne, le 20 mars 2018

Rapport

Présidence : Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS (PS)

Présents : M. Quentin BEAUSIRE (PS)
Mme Than-My TRAN-NHU (PS) rempl. D. Corboz
Mme Antonela VONLANTHEN (PS)
Mme Françoise PIRON (Lib-Rad)
M. Bertrand PICARD (Lib-Rad) rempl. H. Klunge
Mme Sara SOTO (Verts) rempl. A. Genoud
Mme Céline MISIEGO (EàG)
Mme Sandra PERNET (Centre) rempl. J-M. Fürbringer
M. Roger VAGNIERES (UDC) rempl. S. Schlienger

Excusée : Mme V. Beetschen (Verts)

Absent : M. N. Di Giulio (PLC)

Assistent à la séance : Mme Florence GERMOND, directrice finances et mobilité (FIM),
M. Thibault CASTIONI, secrétaire général FIM,

Notes de séance Mme Sabine TURRIAN, assistante Secrétariat général FIM

Lieu : Salle de conférences de la Direction FIM

Date : 25 septembre 2018

Début et fin de la séance : 11h 00 – 11 h 25

La présidente invite Mme Florence Germond, Municipale en charge du FIM, à présenter son équipe : M. Thibault Castioni, secrétaire générale FIM et Mme Sabine Turrian, assistante au secrétariat général FIM qui prend les notes de séance. Elle donne ensuite la parole à Mme Céline Misiego, qui résume en quelques mots son postulat, à savoir : étudier la possibilité de mettre en place des outils assurant que toute entreprise ou institution bénéficiant d'une subvention communale ou d'adjudication d'un marché public respecte l'égalité salariale entre hommes et femmes.

La discussion générale met en évidence quelques doutes sur la redondance de ce postulat, la Municipalité ayant déjà pris toutes les mesures nécessaires, mais également l'adhésion des membres aux préoccupations d'application des mesures et instruments idoines au respect du principe d'égalité.

Mme Germond explicite la procédure utilisée au niveau fédéral par le Bureau fédéral de l'égalité hommes-femmes, la démarche au niveau du canton de Vaud, avec les modifications légales votées en octobre 2017 par le Grand Conseil pour les contrôles nécessaires auprès d'entreprises bénéficiant des marchés publics. Le système sera opérationnel en 2020. S'agissant de la Ville, l'annexe P6 du Guide romand qui traite de l'égalité est déjà utilisée par les grands services adjudicateurs (Architecture, Routes et mobilité, notamment). Pour les institutions subventionnées, la prochaine mise en place du suivi des participations et subventions renforcera ce contrôle et deviendra une condition-cadre.

La discussion se poursuit sur le type de logiciel ou le label le plus apte à vérifier l'adoption de l'égalité salariale (Logyb et Equal Salary état prévus pour des entreprises employant plus de 50 personnes).

Mme Germond affiche l'intention de la Municipalité d'intégrer ces vérifications dans les conventions de subventionnement et précise que la Confédération développe un logiciel

Argib destiné aux entités occupant moins de 50 personnes. Chaque membre de la commission est satisfait par ces précisions.

Conclusion(s) de la commission : moyennant la modification suivante aux lignes 10 et 11 du 2^{ème} paragraphe du postulat : « ces deux outils *méthodes* sont d'ailleurs utilisées par l'Administration cantonale », **la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.**

Discussion

M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M^{me} Céline Misiego (EàG) : – Ce postulat demande que la Municipalité participe enfin à appliquer l'égalité salariale du mieux qu'elle peut, car, oui, la Loi sur l'égalité salariale existe depuis plus de vingt ans et, oui, les femmes gagnent toujours moins que les hommes – en moyenne 15 % de moins. Cette situation est simplement scandaleuse et prétérite l'égalité dans notre société.

Mes cosignataires et moi sommes conscients que la marge de manœuvre de la Municipalité est mince sur ce sujet, mais il y a tout de même un point sur lequel la Municipalité dispose d'un levier très puissant, c'est l'octroi des subventions et l'adjudication des marchés publics. La Municipalité peut exiger et contrôler le respect de l'égalité salariale par les entreprises et les entités qui demandent l'octroi de subventions ou l'adjudication d'un marché public, comme le fait déjà l'administration cantonale, au sens de la loi d'application de la Loi fédérale sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Rappelons d'ailleurs que les moyens pour la vérifier existent déjà. L'égalité salariale, principe si vital à une société en bonne santé, n'est donc pas du tout si compliquée à mettre en place.

Dans ces conditions, et compte tenu des engagements affichés de la Municipalité, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place des outils pour s'assurer que toute entreprise ou institution bénéficiant de l'octroi d'une subvention communale, ou l'adjudication d'un marché public, respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Après avoir pris connaissance du postulat de M^{me} la conseillère communale Céline Misiego sur le fait de doter la Municipalité d'outils, notamment informatiques et existants, qui lui permettent de vérifier que des sociétés qui souhaitent recevoir des subventions ou se faire adjudiquer des marchés publics soient en conformité sur le plan de la légalité salariale, à titre personnel, cela me semble une démarche et une mise en place simple pour tendre vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes.

La Municipalité doit mettre en œuvre les moyens techniques et les ressources humaines pour que cette discrimination cesse de manière durable dans cette ville. De plus, du moment que ces moyens existent et sont utilisés par le Canton, il me semble intéressant que Lausanne s'aligne sur ces méthodes et les fasse siennes. Chers collègues, à titre personnel, et pour ces différentes raisons, je suivrai l'initiateur sur ce postulat.

M. Quentin Beausire (soc.) : – Le Parti socialiste soutiendra également à l'unanimité le postulat de M^{me} Misiego.

Le Parti socialiste se rallie aux éléments mentionnés par la postulante s'agissant de la nécessité de lutter contre les inégalités salariales qui existent encore aujourd'hui et qui, pour rappel, sont contraires à la Loi sur l'égalité. Il nous apparaît important, voire capital, que la Ville lutte à son niveau et avec les compétences qui sont les siennes contre ces inégalités, notamment par le biais de l'attribution des marchés publics et des subventions.

A la lecture du rapport de la commission, on a appris que la Municipalité avait déjà mis en place quelques mesures en ce sens, mais la prise en compte de ce postulat sera l'occasion pour la Municipalité de nous exposer les mesures mises en œuvre et de s'assurer que ces

mesures sont aptes et fonctionnent. Il serait intéressant d'ajouter un mécanisme de contrôle aussi dans le cadre des mesures de suivi des participations de la Ville. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste vous invite à accepter la prise en considération de ce postulat.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Le principe de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes est fondamental pour parvenir à l'égalité des droits et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. En ce sens, la Ville se doit de tout mettre en place pour garantir au mieux son application.

Le postulat de M^{me} Misiego, qui demande d'étudier la possibilité de mettre en place des outils assurant que toute entreprise ou institution bénéficiant d'une subvention communale ou d'adjudication d'un marché public respecte l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, va dans le sens de cette application de droits fondamentaux.

Toutefois, il s'agit de définir ces fameux outils à mettre en place. Les deux principaux existant aujourd'hui sont le Legib, qui est un outil de contrôle assez souple et facile à utiliser, et le label *Equal salary*, qui est beaucoup plus complexe, car très précis, et qui demande un investissement beaucoup plus conséquent pour une entreprise ou une institution qui souhaite se faire labéliser. Puis, ce label doit être régulièrement renouvelé, à peu près tous les trois ans ; cet outil a été développé par les aides prévues par la Loi sur l'égalité.

Sachant que ces deux outils ne sont applicables que pour les entreprises de plus de cinquante personnes, ce qui restreint fortement les possibilités actuelles d'exigences – par exemple, les bureaux d'étude, les bureaux d'architecte, toutes les agences de communication –, la question de l'exiger à toute entreprise ou institution bénéficiant d'une subvention communale ou d'adjudication d'un marché public va poser des difficultés concrètes pour son application. Le défi sera donc de définir le cadre et la limite dans l'application de ce postulat.

Il sera dès lors fort intéressant d'analyser ce qui peut être fait, et pour quel type d'entreprise, selon la taille et le domaine d'activité. Pensons notamment aux subventions pour les associations. Je voudrais savoir comment vous allez faire pour garantir l'égalité salariale dans les associations – ce serait intéressant –, qui sont beaucoup plus féminisées, notamment dans le public, et à moitié bénévoles. Le groupe PLR va suivre la proposition de la commission de prendre en considération ce postulat.

M^{me} Sara Gnoni (V) : – Au vu de ce qui a été dit, je ne vais pas m'étendre. Je remercie la postulante pour son postulat, que j'ai cosigné.

Au vu des inégalités salariales qui, en Suisse, sont encore de l'ordre de 40 % non justifiées, je pense que ce postulat est le bienvenu, d'autant plus que la Ville a déjà une démarche en cours. Nous faisons confiance à la Municipalité pour qu'elle puisse mettre des critères en œuvre qui ne complexifient pas trop la tâche des petites entreprises qui n'ont pas beaucoup d'employés, qui pourraient assez facilement démontrer l'égalité salariale sans passer par des outils. Le groupe des Verts va évidemment soutenir la prise en considération de ce postulat, et nous vous invitons à faire de même.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je vais vous présenter une voix un peu dissidente par rapport à ce que vous avez entendu jusqu'à présent.

Il était une fois une révolution qui cherchait l'égalité entre les êtres humains, tous les êtres humains, et je vois aujourd'hui que nous avons de plus en plus de propositions qui mettent en jeu une partie de l'humanité contre l'autre, les uns s'appellent les hommes, les autres, les femmes.

Vu les discussions dans cet hémicycle, et de manière générale dans la société, nous craignons que notre société dérive vers une société de castes, basées sur le sexe, une caste étant les hommes, une autre les femmes, et qu'on fasse les comptes de manière continue dans la politique avec cela.

Ici, on parle d'égalité entre hommes et femmes. Mais qu'en est-il d'égalité entre les hommes ? Qu'en est-il de l'égalité entre les femmes ? Et pourquoi distinguer ces deux, alors que, dans la pratique, nous regardons en général les cas individuels. Je ne vois pas pourquoi un homme sous-payé est un cas moins grave qu'une femme sous-payée sur un même poste. Pourquoi acceptons-nous que des hommes, pour les mêmes postes et les mêmes qualifications, ont des différences de salaire parfois très importantes – je l'ai d'ailleurs vécu personnellement –, alors que, dès que l'un est un homme et l'autre une femme, cela devient scandaleux. Est-ce que ces différences de sexe créent le scandale, ou est-ce que ce n'est pas tout simplement les différences en tant que telles qui sont le problème ?

Pour nous, notre parti libéral-conservateur, ce postulat est l'expression d'un sexisme pur et dur, parce qu'il sépare l'humanité en deux groupes selon le sexe et fait de la politique avec cela. Nous ne nions pas le fait que certains groupes sont péjorés. C'est une évidence, on le sait, les chiffres sont là et personne ne peut le contester. Mais l'approche faite ici n'est en tout cas pas la nôtre. C'est pourquoi nous allons nous abstenir sur ce sujet.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Pour nous, il est évident que toute mesure susceptible de supprimer ces différences salariales entre les hommes et les femmes doit être appliquée, surtout que, comme c'est dit dans cette réponse, il existe déjà un logiciel gratuit, qui est très facile à utiliser ; il n'y a donc aucune raison de ne pas le faire. Je vous invite, au nom de mon groupe, à accepter ce postulat.

M^{me} Céline Misiego (EàG) : – Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées en faveur de ce postulat, et je demande le vote nominal.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Je voudrais ajouter une information : quand on parle d'égalité salariale entre les hommes et les femmes, cela veut dire le même salaire pour le même travail, et cela vaut aussi entre les hommes et entre les femmes, et pas seulement entre les hommes et les femmes.

La discussion est close.

La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.), rapportrice : – Moyennant une modification aux lignes 10 et 11 du deuxième paragraphe du postulat, pour un souci de clarté, où l'on parle de méthodes utilisées par l'administration cantonale, la prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité par la commission.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

A l'appel nominal, le postulat est pris en considération par 54 voix contre 1 et 6 abstentions.

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Alix, Aubert Eliane, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Bender Anselme, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Brayer Vincent, Cachin Jean-François, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Giuseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaudard Guy, Gendre Jean-Pascal, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Marly Gianna, Martin Pedro, Martinho José, Miauton Philippe, Misiego Céline, Mottier Vincent, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Roch Karine, Salzmann Yvan, Schaller Graziella, Schlienger Sandrine, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Thiéry Arnaud, Vouillamoz Vincent, Wild Diane, Wyssa Stéphane.

A voté non : M. Georges-André Clerc.

Se sont abstenu-e-s : M^{mes} et MM. Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Masson Jean-Luc, Messere Anita, Stauber Philipp, Vagnières Roger.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation urgente de M^{me} Latha Heiniger (soc.) et consorts : « Exclusion de certaines familles dans l'accueil de jour : la barque est pleine ! »

Développement

Actuellement, des familles lausannoises dont un des parents ne travaille pas et tout particulièrement les parents à l'aide sociale ou encore suivis par le Service de protection de la jeunesse (SPJ) sont en train de recevoir une lettre qui leur signifie la résiliation du contrat d'accueil de leur enfant. Le motif, notamment, évoqué est celui du nombre important d'enfants à devoir accueillir à la rentrée d'août 2019 ainsi que le fait que les objectifs de socialisation et prévention de l'accueil n'étant pas une priorité, le contrat est résilié pour fin juillet 2019. Ces enfants vont devoir quitter le lieu d'accueil dans lequel ils avaient tissé des liens avec leurs pairs. Cette pratique est constatée aussi bien au sein des centres de vie infantine (CVE), des unités d'accueil pour les écoliers (UAPE) que des accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Il faut saluer l'immense travail effectué depuis ces vingt dernières années par la Municipalité de Lausanne pour augmenter l'offre d'accueil collectif pour les enfants et les jeunes. Toutefois, le manque de place est un fait et il a été à plusieurs reprises traité et débattu au sein de notre Conseil et pour preuve, le 20 novembre 2018, le groupe socialiste au Conseil communal déposait l'interpellation « Accueil de jour, à qui le tour » afin d'obtenir des réponses sur les critères d'accès aux places d'accueil. Toutefois, le corollaire à la préoccupation du nombre de places d'accueil et des critères de sélection des familles, la qualité de la prise en charge des enfants ainsi que la gestion du dispositif d'accueil de jour des enfants et des jeunes, plus spécifiquement des CVE de la Ville méritent un éclairage.

En effet, les lieux d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse sont des lieux de socialisation avant tout. Ils contribuent à garantir une égalité de chance qui se joue dès la petite enfance et qui se poursuit jusqu'à la préadolescence indépendamment de sa situation sociale, économique et culturelle. Malheureusement, la mission de socialisation des lieux d'accueil de jour n'est pour l'heure pas suffisamment développée ni soutenue politiquement. Elle reste de l'initiative personnelle des responsables de structures d'accueil convaincu-e-s du bien fondé de cette mission au regard des résultats observés dans d'autres pays. C'est ainsi que dans un contexte de travail à flux tendu des lieux d'accueil, « Exit » le travail d'éducation inclusive et place à la priorité économique privilégiant les familles dont les deux parents travaillent et qui répondent aux critères de « conciliation » vie professionnelle/vie familiale.

« La barque est pleine » ! Les capacités d'accueil sont insuffisantes même pour les enfants dont les deux parents travaillent. L'exclusion des enfants bénéficiant de prestations limitées est malheureusement une des solutions urgentes envisagées par le Service d'accueil de jour (SAJE) pour palier au manque de places.

C'est pourquoi il est impératif que notre Conseil prenne la mesure de ce qui est en train de se jouer dans la résiliation de contrat d'accueil et par conséquent ce qui va en découler sur le plan de la socialisation, de la prévention et de l'éducation tant des enfants que des parents qui ne peuvent pas bénéficier de l'offre professionnelle de garde de la Ville de Lausanne. L'éducation dès la prime enfance est une des réponses à la précarisation des familles et à la lutte contre les inégalités. Elle fait partie intégrante du travail de prévention inscrite dans les missions des lieux d'accueil collectif et elle est d'autant plus nécessaire au vu des enjeux du vivre ensemble qui se joue dans certains quartiers de Lausanne et dont nous avons pu échanger au travers d'interpellations sur la présence policière ou le deal de drogue.

Favoriser l'éducation inclusive c'est aussi permettre aux parents, et plus particulièrement les mères, de reprendre des mesures de réinsertion, une formation, voire une activité professionnelle...les enfants profitent de développer des compétences et des apprentissages hors de leur milieu familial.

- Dans le domaine de la petite enfance, trouver une place d'accueil dans les groupes nurserie (moins de 2 ans) est impossible pour les familles dont les deux parents n'ont pas d'activité professionnelle. Les enfants de ces familles peuvent bénéficier d'un accueil partiel en fonction de la place disponible dans les groupes, trotteurs, moyens et écoliers en socialisation et prévention. Par ailleurs, la résiliation des contrats fait en particulier planer une crainte sur les situations suivies par le Service de protection de la jeunesse. La suppression de l'offre de garde péjorerait grandement les enfants en situation de carence éducative.
- Dans les lieux d'accueil parascolaire les enfants dont les deux parents ne travaillent pas, l'accès est limité à 4 "prestations" hebdomadaires maximum: entre repas de midi, matin, devoirs et après-midi, selon les places qui restent et ensuite selon les besoins des parents. Le SAJE (direction du secteur APEMS) a demandé aux responsables d'APEMS d'informer ces catégories de parents qu'ils n'auront pas de place à la rentrée 2018 et cela continuera pour 2019. Ce n'est seulement que quand des places se libèrent plus tard, après le début de l'année scolaire, que ces parents en sont informés.

Face à la pratique du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) concernant la résiliation de contrat d'accueil d'enfants fréquentant un CVE, une UAPE ou une APEMS nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité est-elle au courant de la pratique de résiliation de contrats d'accueil pour certains types de familles ?
- 2) Est-ce que l'exclusion des enfants bénéficiant de prestations limitées est une des solutions envisagées par le SAJE pour pallier au manque de places d'accueil ?
- 3) Depuis quand une mesure de ce type existe-t-elle ?
- 4) Combien de résiliations de contrat ont été effectuées au vu de la préparation de la rentrée scolaire 2019 ? Est-ce que cela concerne l'ensemble des institutions du réseau-L ?
- 5) Quels sont les motifs indiqués aux parents pour justifier la résiliation ? Dans quel document se trouvent les motifs de résiliation et est-ce que les motifs invoqués sont explicitement mentionnés dans ledit document et aux parents lors de la contractualisation ?
- 6) Est-ce que les conditions d'accès aux structures d'accueil sont clairement et facilement accessibles aux parents même ceux ne parlant et ne comprenant pas bien le français ?
- 7) Est-ce qu'il existe des voies de recours pour les parents dont le contrat aura été résilié ?
- 8) Est-ce que des alternatives de garde sont proposées aux parents ?

- 9) L'OAJE a signalé de manière répétée cette année, y compris au Municipal en charge de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, que les dépassements d'inscription d'enfants au-delà des normes ne seront plus tolérés à l'avenir. Par exemple, à Montriond, 30 enfants de plus que la capacité d'accueil admise selon l'autorisation donnée par l'OAJE. Qu'est-ce que la Ville compte entreprendre?
- 10) Pour ce qui concerne les APEMS, est-ce que la Ville connaît le taux d'absences pour raisons diverses, hormis la maladie, d'enfants ?
- 11) Le mode de facturation en APEMS est à questionner. Il permet à de nombreux parents d'annuler la présence de leur enfant chaque jour avant 8 h du matin, sans avoir à payer les prestations annulées. A la différence des CVE, où le contrat est mensualisé. La conséquence est que l'occupation réelle ne correspond pas aux contrats conclus par les parents. Un nombre important de places sont ainsi inoccupées, dont les enfants exclus pourraient bénéficier. Que compte faire la Ville pour mieux gérer ces flux ?
- 12) Qu'entend la Municipalité entreprendre face à la problématique de la résiliation des contrats d'accueil au regard de son objectif du programme de législature 2017-2021 « Partager la ville, c'est réserver une place de choix aux familles et aux jeunes, notamment par la création de nouvelles places de crèches et d'accueil parascolaire (...) » ?

M^{me} Latha Heiniger (Soc.) : – Etes-vous prêts et prêtes à appréhender le problème de la gestion du système d'accueil de jour des enfants de Lausanne autrement ? Etes-vous prêts et prêtes à mettre les besoins des enfants au centre de la préoccupation du système de gestion de l'accueil de jour ? Posez-vous déjà juste cette question, parce que la suite de ma présentation sera centrée là-dessus. Je pense qu'on doit changer de paradigme concernant le système de l'accueil de jour.

Avant de vous dire pourquoi, il est important de préciser ce qui est entendu par « socialisation » : c'est le terme utilisé dans la résiliation des contrats d'accueil de certaines familles de Lausanne, mais, en plus, et c'est important pour notre Conseil de se mettre d'accord sur ce qui est entendu par ce terme, c'est aujourd'hui l'enjeu principal de l'accueil de jour des enfants. Je vous démontrerai que le critère de la conciliation travail-famille est, certes, important, mais ce n'est pas l'enjeu principal. Il se positionne ailleurs par rapport à la gestion du système de l'accueil de jour.

Si je prends la définition du mot socialisation du Petit Larousse – je ne suis pas allée très loin –, c'est le « processus par lequel l'enfant intériorise les divers éléments de la culture environnante – valeurs, normes, codes symboliques et règles de conduite – et s'intègre dans la vie sociale ». C'est l'élément fondamental pour tout enfant, de sa naissance jusqu'à sa majorité, qui va lui permettre de se développer de manière harmonieuse. Je vous conjure de bien entendre cette définition, parce qu'elle est cruciale dans la gestion des dispositifs d'accueil de jour de la petite enfance.

La problématique de la gestion des places d'accueil de jour a été démontrée, notamment par la dernière étude de la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) d'octobre 2018. L'étude de la FAJE pointe trois éléments à étudier de manière croisée, et pas qu'un seul. C'est un sujet complexe, on ne peut pas voir les choses juste sous un seul angle, celui de la conciliation travail-famille. L'étude démontre que la progression démographique entre 2015 et 2030 devrait se situer à plus de 21 %. Une analyse de l'offre des réseaux d'accueil de jour de ces dernières années démontre que, malgré les efforts entrepris – et, certes, Lausanne est exemplaire ; personne ne remet en question le fait que Lausanne a développé énormément de places d'accueil, et il faut saluer ce travail –, et même avec l'effort que Lausanne a fait, que nous n'arrivons aujourd'hui pas à couvrir les besoins en termes d'accueil de jour. La création de places suffit tout juste à absorber la croissance de la population de certaines tranches d'âge.

Deuxième critère démontré par la FAJE : l'augmentation du taux d'activité global des parents exerce une forte influence sur le niveau des besoins en places d'accueil institutionnelles ; je crois qu'on est tous d'accord sur ce critère.

Le troisième élément qui, à mon avis, est peu considéré dans cette problématique, et qu'il faudrait travailler et réfléchir, c'est le niveau de recours possibles, ou l'absence de recours à des proches permettant d'assurer une partie de la garde des enfants. Il y a des familles qui recourent aux grands-parents ou à des proches pour garder les enfants.

Il y a aussi trois éléments du contexte actuel des choses sur lesquels j'aimerais attirer votre attention, et qu'il faut mettre dans la balance de cette préoccupation. La résiliation des contrats d'accueil et la non-acceptation des familles dont l'enfant a besoin de socialisation dans une structure d'accueil collectif professionnel, c'est stigmatiser encore, et toujours, les mêmes publics vulnérables, alors que, pour ma part, je pense que les prestations publiques devraient les soutenir. On ne doit pas stigmatiser encore plus ce type de population. Je vous donne juste un exemple d'une représentation qui m'a été donnée, parce que certaines personnes ne comprenaient pas et disaient, oui, bien sûr, il faut prioriser les parents qui travaillent. On ne parle pas de familles où la personne aurait besoin d'aller faire du jogging, etc. Ce n'est pas cela. On parle de gens, de familles, qui ont besoin de ces lieux de socialisation, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour compenser un niveau d'éducation que l'enfant n'a pas forcément suffisamment dans sa famille.

Aujourd'hui, la socialisation se fait avant tout dans le cadre familial, c'est effectivement le travail des parents. Mais ce n'est pas suffisant. Aujourd'hui, pour bien se développer, un enfant a besoin d'une socialisation complémentaire par le biais de l'accueil collectif, qui aura lieu en garderie, à l'école et dans les différents lieux d'accueil collectif. C'est donc complémentaire et on ne peut pas voir cet élément uniquement en se disant que c'est de la responsabilité des parents ou que de la responsabilité des institutions. Ce sont deux niveaux de socialisation indispensables.

Le deuxième élément sur lequel j'avais envie de faire un petit clin d'œil, puisqu'on est tout de même dans ce contexte, c'est le 14 juin, Grève des femmes. Il peut sembler paradoxal, dans un contexte de lutte pour l'égalité hommes femmes, de constater qu'on peut tenir un discours dans le domaine de l'accueil de jour des enfants en disant que si l'un des deux parents ne travaille pas, il n'a qu'à rester à la maison pour garder les enfants. Cela m'étonne et me préoccupe d'entendre des choses comme cela aujourd'hui.

Le troisième élément, et ce n'est pas non plus des moindres, c'est qu'il y a un gros travail, une grosse réflexion pour la relève des proches aidants. Pour des proches aidants, de pouvoir aussi, de temps en temps, mettre ses enfants dans une garderie, dans un lieu d'accueil collectif, c'est pouvoir reprendre son souffle. Ces trois éléments sont aussi à mettre dans la balance.

Face au constat que la problématique de la gestion du système d'accueil de jour est multifactorielle, et pas seulement liée aux critères de conciliation entre vie familiale et professionnelle, essayons de changer de paradigme. Oui, j'ai fait cet effort, j'ai fait ce travail en me disant que l'on va droit dans le mur. Il y a certaines études qui démontrent que plus l'on crée de places d'accueil de jour, plus il y aura besoin de places d'accueil de jour. Je ne pense pas que continuer dans cette vision des choses soit forcément une bonne réponse. Essayons donc de faire autrement.

Posons le postulat de départ que je vous ai proposé tout à l'heure si tous les enfants et les jeunes, de la naissance à la majorité, ont besoin d'une socialisation complémentaire à celle de la vie familiale par le biais de structures d'accueil collectif – garderies, mamans de jour, haltes-jeux, UAPE, école, APEMS, activités extrascolaires –, indépendamment du niveau socio-économique, culturel ou de la structure familiale. C'est un postulat de départ, et ce n'est pas moi qui le pose, je vous l'assure ; il est posé par des gens bien plus renommés que moi dans ce domaine.

Toutefois, le degré de socialisation au sein de structures collectives peut être variable selon la qualité de socialisation vécue par l'enfant ou le jeune au sein de la famille. Et tout l'enjeu est là. Il y a effectivement des enfants qui auront besoin de moins de socialisation dans un lieu d'accueil collectif, parce que la famille est suffisamment « bonne », je ne sais pas si certains d'entre vous connaissent Winnicott, mais quand on parle d'une famille suffisamment bonne, c'est la famille qui arrive effectivement, avec ses ressources propres, à pouvoir accompagner le mieux possible le développement de l'enfant.

Je vous propose d'appliquer prioritairement ce concept, ce postulat de socialisation variable en fonction du besoin de l'enfant, et non pas juste prendre le besoin du parent d'aller travailler. On regarde le besoin de l'enfant prioritairement pour construire un système. On peut effectivement, par le biais de l'accueil collectif, travailler des carences éducatives de la part d'enfants dans des familles un peu plus précaires. On peut tout de suite initier des comportements dits positifs, qui vont se répercuter à l'école. Et vous savez qu'il y a un enjeu aussi au niveau de l'école, et ce ne sont pas des problèmes scolaires ; on a aujourd'hui des enfants qui ont des problèmes de comportement, et cela vient aussi de là.

Il y a deux pistes de réflexion. La première piste pour l'accueil des enfants de 0 à 4 ans, il pourrait exister un dispositif d'accueil de jour suffisamment varié. Aujourd'hui, il est varié, mais, je discutais encore tout à l'heure avec certains collègues, il y a des dispositifs qui sont peu connus, peu valorisés. Les parents ont un réflexe garderie, alors qu'il y a les haltes-jeu et les mamans de jour, il y a les accueillantes, il y a tout un dispositif riche, mais pas suffisamment connu, ou pas suffisamment proposé, surtout parce qu'on ne regarde pas quel est le besoin de l'enfant au départ. Peut-être qu'il y a certains enfants pour lesquels la halte-jeu sera mieux que la garderie. Il faut effectivement penser cette thématique de manière un peu plus globale.

Je vous donne un exemple d'un enfant entre 0 et 4 ans partiellement stimulé dans un cadre familial fragilisé ou précaire. Il aura plutôt besoin d'un dispositif d'accueil professionnel. Les centres de vie infantine de la Ville de Lausanne proposent ce type d'accueil pour justement travailler des aspects éducatifs qui vont combler ces besoins, alors que d'autres enfants du même âge, mais vivant dans un contexte familial suffisamment bon, comme j'ai dit tout à l'heure, auront besoin d'un accueil pas forcément aussi professionnel qu'un centre de vie infantine, mais d'un autre dispositif.

Deuxième réflexion, et celle-ci, je pense que vous allez tous faire « Oh là là, qu'est-ce qu'elle nous raconte ? », je peux l'entendre aussi, elle peut être controversée. Au même titre que l'école est obligatoire pour tous les enfants, une place d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans devrait être garantie, l'accès universel à un système d'éducation, de la naissance à la scolarité obligatoire.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Si l'on veut parler de la politique d'accueil de jour lausannoise, il faut rappeler la volonté de la Municipalité de développer ce domaine, qui s'est manifestée par une augmentation continue du nombre de places depuis plus de vingt ans et par une offre étoffée en comparaison cantonale ou nationale.

Nous pouvons, par exemple, examiner le taux de couverture, défini comme le nombre de places à plein temps par rapport aux enfants de l'âge correspondant. Entre 2010 et 2017, le développement de l'accueil de jour lausannois a absorbé l'augmentation démographique durant ces dernières années, et sensiblement amélioré le taux de couverture. En 2010, ce taux était de 30 % en nurserie, 40 % en garderie et 21 % en parascolaire. En 2017, il était de 35 % en nurserie, 48 % en garderie et 24 % en parascolaire. Cela représente une augmentation de 691 places plein temps en préscolaire et de 639 places plein temps en parascolaire. Ces chiffres se basent sur les statistiques cantonales, qui montrent aussi que le taux de couverture lausannois est approximativement le double de celui de l'ensemble du canton, en préscolaire comme en parascolaire, en 2010 comme en 2017.

Malgré cette augmentation significative de l'offre, le nombre de parents sur la liste d'attente n'a pas diminué en proportion. Cette augmentation est le signe aussi de la confiance croissante des parents dans les prestations d'accueil de jour lausannois, et l'occasion de reconnaître que l'accueil de jour n'offre pas seulement une solution pour les parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale, mais aussi pour que les enfants bénéficient d'une socialisation et d'une prévention qu'ils n'auraient pas eues autrement. A ce titre, je peux apprécier le fait que, lors de la journée de l'UNESCO pour mettre en valeur l'encouragement précoce, elle a eu l'occasion d'inviter la Ville de Lausanne pour présenter ses démarches dans ce sens.

Le Service d'accueil de jour est donc confronté à une demande qui dépasse la capacité d'accueil des structures, et le service a développé une procédure d'attribution des places qui permet de définir les priorités. Cette procédure d'attribution des places a récemment fait l'objet de la réponse à l'interpellation de M. Quentin Beausire, et je ne la reprendrai donc pas en détail et parlerai ici uniquement des priorités.

La première priorité concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, c'est-à-dire de répondre aux besoins des familles dont les deux parents travaillent, ou le parent, en cas de famille monoparentale. Sont également pris en compte la formation professionnelle certifiante et le chômage, ouvrant le droit à une indemnité de la Loi sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité.

La seconde priorité concerne la prévention, et repose sur le besoin d'un soutien spécifique nécessaire au développement de l'enfant, ou à un accompagnement à l'exercice de la parentalité. En principe, ces deux motifs sont objectivés par la demande d'un pédiatre, d'un assistant social ou d'un thérapeute.

La troisième priorité concerne la socialisation, c'est-à-dire la possibilité de bénéficier de l'accueil collectif et de ses aspects éducatifs et socialisateurs, alors qu'un des parents est au foyer. S'y ajoutent des critères accordant une priorité aux fratries dont l'un des enfants est déjà gardé notamment. Cette priorité a des conséquences différentes selon l'âge des enfants. Les places de nurserie ne suffisent pas à répondre à la totalité de la demande, y compris pour les besoins de conciliation. En conséquence, la présence d'enfants pour des motifs de prévention ou de socialisation y est plus faible, et l'accueil pour motifs de socialisation est possible essentiellement pour les temps partiels.

Pour les 3-4 ans, le nombre de places est plus élevé par rapport à la demande. L'accueil d'enfants avec des objectifs de prévention et de socialisation est donc plus fréquent, ce qui est particulièrement pertinent dans une optique de socialisation avant le début de la scolarité. Pour les 1P et 2P, une faible liste d'attente persiste, laissant sans réponse une quarantaine de demandes pour des motifs de conciliation. C'est dans ce contexte qu'ont été émises les lettres annonçant la résiliation de places pour des motifs de socialisation pour les futurs élèves de 1P. Dès la 3P, l'accueil parascolaire répond à l'entier de la demande pour des motifs de conciliation et la large majorité des structures peut aussi offrir un accueil pour des motifs de prévention ou de socialisation, même si ce n'est pas toujours avec l'ampleur demandée initialement.

Lorsque les signataires de l'interpellation avancent que la mission de socialisation des lieux d'accueil de jour n'est pour l'heure pas suffisamment développée, ni soutenue politiquement, et qu'elle reste de l'initiative personnelle des responsables de structures d'accueil convaincus du bien-fondé de cette mission au regard des résultats observés dans d'autres pays, il nous paraît qu'il y a confusion entre les motifs des demandes, où la socialisation n'est effectivement pas prioritaire, et l'enjeu de socialisation, qui est abordé dans toutes les structures et se trouve garanti, tant par le cadre cantonal que communal. De même, l'attribution est effectuée par les directions des structures en fonction du type de besoin des familles, et non en fonction de leur situation économique et des factures qu'elles paieront. Ce n'est donc pas une priorité économique qui est affirmée, mais une prise en compte des disponibilités des parents.

Il est aussi nécessaire de souligner que les résiliations n'ont pas été communiquées en urgence, mais annoncées dans le contexte de l'entrée à l'école des enfants concernés, de manière à anticiper cette transition, et le fait que la place ne peut être garantie.

Pour répondre à la deuxième question, la pratique du Service d'accueil de jour a été rappelée ce vendredi dans un communiqué. Ce communiqué visait à apaiser les parents inquiétés par les articles de journaux parlant de résiliation généralisée des contrats sans besoin de conciliation. Il illustre la pratique passée, présente et prévue par le Service d'accueil de jour. Je cite : « Un certain nombre de parents, ceux dont les enfants quittent l'âge préscolaire pour entrer dans la scolarité obligatoire – passage en classe 1P à la rentrée 2019 – ont reçu un courrier les informant que leur demande de place ne pourrait pas être garantie à la rentrée, compte tenu du manque de places et de leur situation personnelle. Il en découle des éléments suivants : seuls les parents dont les enfants entrent en 1P en août 2019 et qui ont reçu un courrier de résiliation sont concernés. Ceux dont les enfants sont aujourd'hui et resteront demain dans la catégorie préscolaire 0-4 et qui bénéficient d'une place pourront continuer à le faire. Ils n'ont donc en aucun cas à s'en inquiéter. Les contrats parascolaires 5-11 ans sont valables jusqu'à la fin de l'année scolaire ou à la fin de la deuxième pour les 1P et 2P. Ils seront revus durant l'été, selon les procédures d'attribution usuelles ».

La lettre n'a pas pour but de rejeter les enfants concernés, mais d'informer les parents qu'aucune garantie ne peut leur être donnée aujourd'hui, même si tous les efforts seront faits pour les satisfaire. Certains d'entre eux pourront voir leur demande partiellement satisfaite, alors que ce sera impossible pour d'autres. Au total, sur le territoire lausannois, près de 80 parents au maximum sont concernés. L'expérience montre que, compte tenu des changements de situation survenant entre le printemps et la rentrée scolaire, près de la moitié de ces cas pourront trouver une solution d'ici les vacances d'automne au plus tard. Seule une minorité de personnes concernées ne pourront voir leurs attentes satisfaites.

En outre, les situations de rigueur, notamment celles annoncées par les institutions sociales ou médicales, sont examinées individuellement et traitées au cas par cas, afin de trouver une solution. Ainsi, en 2018, les quelques personnes concernées par les situations difficiles ont pu se voir proposer des réponses satisfaisantes.

Pour répondre à la troisième question, depuis plus de dix ans, il est annoncé publiquement aux parents de futurs élèves de 1P, chaque année, que les places sont attribuées en priorité aux familles déjà accueillies dans le réseau L et présentant un besoin de conciliation vie professionnelle et vie familiale.

Pour répondre à la quatrième question, le nombre de courriers est évalué à 80, sous réserve d'informations qui ne nous seraient pas parvenues. Chaque direction de centre de vie infantile se charge de la communication aux parents concernés par sa structure. Le chiffre est par ailleurs matière à évolution positive d'ici à la rentrée.

Pour répondre à la cinquième question, pour les futurs enfants de 1P, les motifs évoqués sont qu'ils ne sont pas dans une situation de conciliation de leur vie familiale avec un engagement professionnel. Pour les enfants qui atteignent l'âge maximal de l'accueil dans leur structure, le contrat prend fin de facto et ils sont invités à s'inscrire en APEMS.

Pour répondre à la sixième question, les parents ont nécessairement un contact personnel au moment de leur inscription avec le Bureau d'information aux parents ou avec le secrétariat APEMS. On peut trouver dans ces réceptions du personnel parlant français, allemand, anglais, espagnol, portugais, italien et, dans l'un des deux sites, serbo-croate. De plus, lors de l'attribution d'une place d'accueil, un premier entretien est organisé avec la famille. Lors de cette rencontre, les parents peuvent venir accompagnés ou, si la direction constate de très grandes difficultés avec la langue française, un deuxième entretien est organisé en présence d'un interprète.

Les directives à l'attention des parents qui sont présentées à cette occasion précisent les critères de conciliation, prévention et socialisation. Pour les parents accueillis dans un centre de vie infantine, il y a aussi logiquement un échange quotidien avec le personnel éducatif lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

Pour répondre à la septième question, l'organisation de voies de recours spécifiques est prévue par le droit administratif pour les décisions concernant une obligation légale exécutée par une collectivité publique. L'offre de places d'accueil de jour ne relève pas du droit administratif, mais du droit des obligations, concrétisé par un contrat entre les deux parties. En effet, la Loi sur l'accueil de jour des enfants fixe l'obligation pour les communes de mettre sur pied un accueil parascolaire. Il n'est pas précisé qu'il doit répondre à l'ensemble des demandes exprimées, et l'accueil préscolaire ne fait, quant à lui, l'objet d'aucune obligation pour les communes. Le développement de l'accueil de jour est dépendant de la volonté des communes, appuyé des divers encouragements et participations du Canton, de la Confédération, des employeurs et, bien sûr, des parents. Par conséquent, il n'existe pas de voie de recours indiquée dans le courrier du Service de l'accueil de jour. Cela dit, le personnel du Service de l'accueil de jour suit avec attention les courriers ou autres interventions qui lui adressent les parents. Il cherche en principe des solutions et, régulièrement, il en trouve.

Pour répondre à la huitième question, selon les situations et les âges, il peut être renvoyé aux haltes-jeux et espaces de rencontres, ou à l'un des dix-sept lieux d'animation socioculturelle. L'accueil en milieu familial est également une ressource pour environ 300 enfants à Lausanne. Il existe dix espaces rencontre, seize haltes-jeux et dix-sept lieux d'animation socioculturelle, qui proposent des accueils libres ou des activités sur inscription dont la dimension de socialisation est indéniable.

Pour répondre à la neuvième question, l'accueil d'enfants en nombre excessif n'est pas acceptable ni légalement ni du point de vue de la Municipalité. Le Service de l'accueil de jour veille donc à répondre à la demande, tout en assurant un cadre de qualité. La difficulté qu'il rencontre réside dans l'autorisation ou le renouvellement d'autorisations auprès de l'Office de l'accueil de jour de l'enfance pour diverses places en APEMS. Les places nécessaires connaissent en effet des fluctuations à chaque rentrée scolaire, ce qui nécessite un renouvellement des autorisations. Le renouvellement d'autorisations est également nécessaire en cas de changement de responsable de structure et à chaque transformation ou modification de capacités. Ces éléments ont abouti, fin 2018, à l'accumulation de situations et l'autorisation n'a pas pu être renouvelée, respectivement pas pu être admise pour le nombre de places escomptées. L'Office d'accueil de jour de l'enfance, la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance et la Direction enfance, jeunesse et quartiers ont convenu de viser une mise en conformité de l'ensemble des places dans un délai de deux ans. L'utilisation d'infrastructures scolaires pour accueillir les enfants une partie de l'après-midi, tel qu'il est pratiqué à l'APEMS de Montriond est une possibilité ouverte par le nouveau cadre parascolaire de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire en mars dernier.

Cette perspective est en cours d'examen avec l'Office d'accueil de jour de l'enfance et concerne potentiellement plusieurs dizaines de places.

Pour répondre à la dixième question, les absences sont enregistrées dans chaque structure pour pouvoir garantir le contrôle des présences et absences. Elles ne font pas l'objet de statistiques, encore moins de motifs.

Pour répondre à la onzième question, nous avons mis sur pied un groupe de travail. Il vise à facturer seulement les prestations sur la base des inscriptions en début d'année, et non en fonction de la présence effective. Il doit examiner la gestion des exceptions – maladie, besoins urgents – et présentera son travail à la direction.

Pour répondre à la douzième question, dans son programme de législature, la Municipalité a notamment décidé de poursuivre son effort pour développer l'offre et a fixé les lignes directrices suivantes : maintenir un taux de plus de 50 % d'accueil, assurer la garantie de l'offre dans le parascolaire I et II – 4 à 10 ans –, tendre à l'universalité pour l'accueil des 3 ans, poursuivre le plan de développement pour l'accueil des tout-petits – 0 à 3 ans –, améliorer les infrastructures parascolaires, améliorer l'encadrement, maintenir et développer la qualité de la prestation.

Entre le début de la législature et la fin de l'année 2017, 166 places ont été créées dans le secteur préscolaire avec les structures de Sébeillon, Petit Vennes, Valentin, Monchoisi et du Centenaire. De plus, 180 nouvelles places dans le secteur parascolaire 3P à 6P ont pu étoffer l'offre par l'augmentation de la capacité d'accueil des APEMS. D'ici à 2021, la planification actuelle comporte 219 places en préscolaire et 242 en parascolaire.

Pour mémoire, le Conseil communal a approuvé un rapport-préavis prévoyant la mise sur pied par le Service de l'accueil de jour d'un projet important de soutien et d'accueil destiné aux enfants allophones de 3 à 4 ans, afin de faciliter leur intégration au cycle initial. Un réseau de haltes-jeux à temps d'ouverture restreint a également été développé, et la pérennisation de la structure novatrice de la Grenette fera l'objet d'une communication spécifique à votre Conseil. Enfin, une garderie en partenariat avec l'Etat de Vaud permet d'offrir des places à des personnes bénéficiant de l'aide sociale et en mesure d'insertion.

Discussion

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je remercie M^{me} l'interpellatrice et M. le municipal pour l'introduction et les réponses aux questions.

Comme tous les autres élus du groupe Ensemble à Gauche ici présents, j'ai été élu sur un programme qui défend « un enfant égale une place en crèche ou en accueil de jour ». C'est vraiment l'idée politique que nous défendrons dans ce plénum avec, là encore, constance et cohérence. Nous voulons répondre à tous les besoins en accueil de la petite enfance par des crèches, garderies, APEMS en suffisance, c'est-à-dire en faisant en sorte qu'il n'y ait plus de liste d'attente qui génère la discussion que l'on a aujourd'hui.

Les analyses, vous l'avez dit, madame Heiniger, les études auxquelles vous vous référez, démontrent que la politique actuelle ne permet pas de répondre à tous les besoins. Vous concluez sur le fait que vous revendiquez le droit pour chaque enfant à une place en crèche par analogie à l'école publique et au droit à l'éducation. Je vous rejoins complètement, et je pense que tous mes camarades d'Ensemble à Gauche vous rejoindront également sur ce constat.

Le problème, encore une fois, c'est que, pour revendiquer ce droit et le défendre ici, en plénum, il faut y mettre les moyens. Et cela passe d'abord par le fait d'y mettre les moyens financiers. Permettez-moi quand même, et pas à votre adresse seulement, madame Heiniger, mais à vous toutes et tous chers collègues socialistes, et Verts également, qui vous souciez aujourd'hui de la situation des personnes qui sont mises sur liste d'attente ou qui, dans cette situation particulière, voient leur place en crèche refusée ou retirée, la cohérence vous oblige de défendre une augmentation des moyens alloués à la politique d'accueil de jour et d'accueil de l'enfance. Or pour mettre ces moyens supplémentaires, il serait nécessaire de voter les propositions que l'on vous fait chaque année au budget pour augmenter les moyens financiers pour permettre de résorber cette attente. Ce que vous ne faites pas, et c'est ce qui génère la situation dans laquelle on est aujourd'hui.

En effet, je peux entendre votre analyse sur les critères de sélection, qui consiste à dire que ces critères, tels que présentés ce soir, peuvent renforcer certaines dynamiques négatives. Je suis sensible à cela, au fait que, pour des personnes sans activité professionnelle – et on parle en majorité de femmes, donc de personnes dont il s’agirait plutôt de favoriser le démarrage ou la reprise d’une activité professionnelle –, de tels critères de sélection ne les y aident pas. Mais tout le problème de fond, c’est le fait qu’il y ait des critères et qu’il n’y ait pas la politique effective d’un enfant égale une place en crèche. Et pour cela, il n’y a qu’une seule solution, c’est de mettre les moyens financiers.

Vous pouvez tourner le problème dans tous les sens, mais, à la fin, il faudra bien mettre des critères tant que c’est encore un problème de moyens. Je suis curieux de savoir quelle éventuelle résolution sera soumise au vote de ce Conseil pour trouver une formule pour dire à cette Municipalité socialiste qu’il faut faire mieux, mais sans plus de moyens financiers. Peut-être qu’on arrivera à un vote favorable pour donner un signal positif allant dans ce sens. Mais, enfin, j’ai peur que, dans le cadre de la discussion de cette interpellation, on n’aille malheureusement pas très loin. Le vrai rendez-vous, c’est celui où l’on vote les deniers alloués à la politique de l’accueil de jour.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Monsieur Conscience, vous savez fort bien que, chaque année, nous ajoutons 1 million pérenne à l’accueil de jour. Ce n’est pas « pas d’argent ». On a déjà eu ce débat, et on l’a à chaque budget. Nous ne sommes par contre pas d’accord avec vous sur la vitesse à laquelle l’on doit augmenter l’offre. Cela fait 8 millions en huit ans qui ont été ajoutés de manière pérenne à l’accueil de jour. C’est bien pour cela que nous avons déposé la motion 100 % de Benoît Gaillard, qui est devenue un postulat. On doit savoir quelle est la pente de la droite qu’il faut fixer pour pouvoir avoir un jour, à Lausanne, une offre qui dépasse la demande. C’est l’idéal, et je pense qu’ici, tous les socialistes, tous les Verts et tous les membres d’Ensemble à Gauche sont d’accord sur le but à atteindre. Encore une fois, là où il y a des écarts, c’est sur la manière de procéder pour atteindre cet objectif.

M. Daniel Dubas (V) : – Effectivement, les Verts sont d’accord avec ces propos, c’est-à-dire que nous soutenons très clairement la politique extrêmement proactive de la Municipalité pour augmenter la capacité de l’accueil de jour, mais il y a aussi des réalités financières. Je pense que la vitesse d’augmentation proposée par la Municipalité, telle que le Conseil communal l’a suivie, est la bonne.

Peut-être que cela ne couvre pour l’instant pas 100 %, mais ce sont des choses qui peuvent arriver. L’objectif doit être d’arriver à terme à 100 %, et on est totalement d’accord sur cela, raison pour laquelle j’ai cosigné la motion transformée en postulat Gaillard, pour avoir une planification financière à plus long terme, pour atteindre cet équilibre, et également l’interpellation de M. Beausire, qui demande de clarifier les différents critères d’attribution de ces places. Ce soir, on voit effectivement qu’il manque quelques ressources pour accueillir un certain nombre d’enfants. C’est relativement peu par rapport à l’ensemble des enfants qui sont aujourd’hui inscrits et qui bénéficient de ces prestations.

Je comprends aussi très bien la demande de M^{me} Heiniger, de se focaliser plutôt sur ce troisième critère qui est la socialisation, qui est certainement important, mais probablement pas prioritaire politiquement. C’est clair que si, d’une façon opérationnelle, il faut faire un choix, c’est bien que la Municipalité définisse clairement les critères d’attribution, les communique de façon proactive et essaie de limiter les dégâts. Mais voilà, on n’est pas dans un débat de fond sur la question du financement, s’il est suffisant à long terme pour l’accueil de jour de l’enfance. On est dans une gestion un peu opérationnelle. J’ai donc aussi un peu de peine à comprendre pourquoi on en fait un débat assez long sur une interpellation urgente.

Finalement, le fond, c’est plutôt la question qui pourrait être un postulat complémentaire à celui de M. Gaillard pour savoir si ce troisième critère, c’est-à-dire la socialisation, doit devenir un critère prépondérant et plus priorisé qu’aujourd’hui. Dans ce sens, les réponses de la Municipalité sont rassurantes et je soutiens cette politique, même s’il reste une

insatisfaction. Dans le fond, on voudrait tous que pour chaque enfant, il y ait une solution d'accueil, quelle que soit sa situation familiale.

M^{me} Latha Heiniger (soc.) : – La question des ressources financières est certes importante, mais j'essayais de vous amener ce soir à réfléchir à d'autres moyens. Et les ressources, il n'y en aura jamais assez ; on n'arrivera pas à financer toutes les places qu'il faudrait. C'est vrai que ce n'est pas possible.

Par contre, le système d'attribution des places pourrait être meilleur, avec une gestion un peu plus efficiente, en regardant plutôt le besoin – et je reviens sur cette notion – de socialisation des enfants pour pouvoir se dire que le dispositif est varié. Je prends mon exemple, parce que c'est peut-être celui qui est le plus parlant maintenant : je suis allée directement m'inscrire pour une place en garderie. On était deux parents à travailler, et j'ai eu le réflexe garderie, je n'ai même pas eu le réflexe accueil de jour, accueillante, halte-jeu, etc. On aurait peut-être pu s'organiser autrement.

Je pense aussi que le dispositif, tel que proposé aujourd'hui, n'est peut-être pas suffisamment communiqué, pas suffisamment présent dans l'esprit des parents pour pouvoir l'utiliser à bon escient. On n'a pas tous forcément besoin d'une place en garderie. On peut varier les dispositifs et il faut identifier les structures qui doivent être très professionnalisées pour accueillir un certain type d'enfant, et des structures avec peut-être moins de professionnels parce qu'il y en aurait moins besoin, mais avec une plus-value de socialisation.

L'interpellation est urgente, parce qu'il y a eu résiliation – on parle bien de résiliation. M. le municipal a essayé de jouer avec les mots, mais c'est une résiliation : les gens ont reçu une lettre qui résilie leur contrat. On est donc en train de mettre dehors un certain nombre de familles de l'accueil de jour. Pour ma part, on est en train de franchir une ligne rouge, que l'on doit prendre en considération. C'est pour cela que cette interpellation est importante. Je pense qu'on doit faire attention de ne pas aller systématiquement, chaque année, dans des résiliations de contrats d'accueil de jour. C'est un peu le signal d'alarme qu'il faut tirer ce soir, même si je suis bien consciente qu'il y a des millions engagés pour développer l'accueil de jour, aujourd'hui, on va droit dans le mur. Je le redis donc encore, et toujours : réfléchissons le dispositif autrement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – J'entends M^{me} Heiniger qui dit que l'on n'aura jamais les moyens financiers d'avoir une place en crèche pour chaque enfant. Je ne veux pas trop polémiquer, mais j'ose espérer que ce n'est pas l'avis général de la gauche de cet hémicycle et qu'il y a autre chose que seulement des paroles derrière les paroles contenues dans les postulats socialistes déjà déposés.

Monsieur Brayer, vous dites qu'en effet, un million est investi chaque année de manière pérenne dans cette politique d'accueil de jour. Certes, mais M. Payot vous dit ce soir que cela ne permet pas de résorber les attentes. Alors, oui, vous faites des postulats, des interpellations, vous invitez à des études et des analyses pour savoir quels sont les besoins et quels seraient les moyens, mais, in fine, ce sont des phrases et des mots. Concrètement, il faut augmenter les moyens et il n'y a pas besoin de faire de grandes études pour cela. Il faut augmenter les entrées budgétaires concernées et permettre à la Municipalité d'avoir les moyens de faire une politique ambitieuse et sociale sur la question de l'accueil de jour, or c'est ce que vous ne faites pas, chaque année, à l'occasion du vote du budget. Et c'est là que l'on peut ouvrir des leviers pour discuter après de postulats qui proposent une politique différente, plus cohérente en matière d'accueil de jour.

Je vous rappelle votre slogan : des actes, pas de blabla, chers collègues socialistes. Depuis le début de cette législature, vous constatez que de supprimer cette attente pour l'accueil de jour des enfants ne marche pas avec les moyens que vous y allouez, que la file d'attente ne se résorbe pas de façon satisfaisante et, pour autant, vous n'agissez pas, vous ne décidez pas d'augmenter les moyens alloués.

Donc, oui, très bien, ce débat est urgent, mais, pour moi, ce débat n'est pas urgent pour savoir de quel critère il s'agit ; il est urgent pour qu'on en finisse enfin avec cette attente, quels que soient les critères. C'est pourquoi je dépose une résolution, pour demander à la Municipalité de mettre tout en œuvre pour que ces critères de sélection puissent ne plus être appliqués et pour permettre la politique d'un enfant, une place en crèche.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende toutes les résiliations de contrat passées avec des familles d'enfants à l'accueil de jour et mette en œuvre une politique d'accueil de l'enfance permettant à chaque enfant d'avoir une place en crèche, en garderie ou en APEMS.

Le président : – Je vous informe que j'ai encore sept demandes de parole et que le débat semble repartir avec le thème du budget, débat que nous avons chaque année au mois de décembre.

M. Bertrand Picard (PLR) : – J'écoute ce débat avec beaucoup d'intérêt. J'entends la querelle entre les alliés, si je puis dire, de la gauche de cet hémicycle, mais j'aimerais vous dire ma surprise de voir les troubles mnésiques de la partie gauche de cet hémicycle.

En effet, on oublie un peu trop facilement le rôle de M^{me} Cohen Dumani, d'Isabelle Moret et, dans une très moindre mesure, de moi-même sur la création de la Fondation pour les classes lausannoises, sans parler du travail constant à ce sujet de ma collègue, M^{me} Piron. Il est dommage de constater que l'esprit partisan de certains prend le pas sur la vérité des faits. J'aurais voulu par cette intervention rappeler ces faits.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez-moi de vous livrer quelques réflexions glanées tout au long du discours plein de fougue et d'engagement, conformément à son habitude, qui caractérise M^{me} Heiniger.

Elle nous a brossé un tableau que chacun de nous peut décortiquer selon sa vision personnelle du rôle respectif de la famille et de la société dans ce processus long et ardu, qui fait passer un humain du stade de nourrisson à celui d'adulte. J'ai glané au cours de votre longue intervention le fait que la Ville de Lausanne a fait un effort numérique et financier double de celui du Canton. Cela pourrait signifier que nous n'avons pas les mêmes problèmes, en tout cas pas avec la même intensité, dans le Canton. Or il n'en est rien. Je crois que nous ne pouvons pas nous gargariser du fait que, dans le Canton, la vie de famille est encore nettement plus présente, les structures locales et villageoises sont plus petites et que cela va mieux.

J'ai été choqué, comme vous, je pense, il y a une dizaine de jours, par une étude parue dans notre grand quotidien, qui démontrait et décrivait à quelles extrémités en arrivent des enseignants. Mais cette étude révèle et reflète des choses que nous savions déjà à la Commission de gestion du Grand Conseil ; nous le savions depuis quelques années qu'effectivement, il ne s'agit pas seulement de problèmes d'enfants allophones, il s'agit d'enfants qui arrivent dans des structures, mais qui sont ingérables. Et ceci est compliqué et aggravé par le fait qu'ensuite, ils sont dans l'école dite « inclusive ».

Je ne suis toujours pas convaincu que la fermeture de l'Arzillier, que je persiste à croire comme ayant été une bonne structure, fut opportune. Mais, enfin, le Canton l'a décidé. Donc, nous n'avons pas d'autre solution. Au-delà de nos discussions et de nos chamailleries politiques, non, nous n'avons pas d'autre solution que de prendre ces questions avec mesure et avec détermination. Nous mesurons l'énormité des enjeux tant il est vrai que tout nouveau mauvais départ rend comme conséquence de gros efforts par la suite, et n'est pas forcément couronné de succès sur la durée.

A titre personnel, je regrette que les mères et les pères de cette cité et de ce pays n'aient toujours pas l'opportunité d'un vrai choix de vie au travers du même effort financier consenti pour les familles qui gardent leurs enfants à la maison que pour celles qui les placent dans une structure d'accueil. J'espère que nous remettrons l'ouvrage sur le métier. En attendant, nous devons mesurer effectivement, que cela nous plaise ou non – ce n'est pas fait pour nous plaire –, que ce qu'a dit M^{me} Heiniger, je suis au regret de vous dire est juste.

M. Claude Calame (EàG) : – Ma remarque concerne un des considérants présentés par M^{me} Heiniger. Je comprends très bien que la socialisation soit présentée comme l'un des critères, sinon le critère déterminant pour l'accueil des enfants en structure, quelle qu'elle soit, mais, ce qui m'a surpris, pour ne pas dire plus, c'est le concept de socialisation différenciée. Il me semble que cet effort de socialisation doit s'adresser aux enfants des familles défavorisés, c'est tout à fait évident, mais également, et dans la même mesure, aux enfants des familles aisées. Il s'agissait de la différence que vous faisiez. Il s'agit là simplement de notre effort de mixité sociale, et je vois mal que l'on puisse différencier ou distinguer différents degrés ou différents modes de la socialisation.

M^{me} Paola Richard-de Paolis (soc.) : – J'aimerais dire un peu ma gêne sur ce débat, qui tient à l'urgence de l'interpellation. C'est normal de s'émouvoir pour des résiliations, je le comprends très bien.

Pour avoir travaillé autour de la petite enfance, et avoir promu un certain nombre de recherches sur l'accueil de jour pendant une vingtaine d'années dans ma profession précédente, je trouve que l'on a ici une situation traitée avec une certaine légèreté, sur une question fondamentale. Quand je dis fondamentale, je dis tout simplement de repenser au débat que l'on avait sur l'école au début du XX^e siècle. On avait exactement le même débat, soit quelle est l'importance et quel est intérêt pour l'enfant ou pour les familles. La différence avec l'accueil de jour, c'est qu'ils ont des critères qui semblent prédominants, soit celui du travail des parents. Je me suis battue pendant des années pour que l'aspect d'éducation de l'enfant, le fait d'être en collectivité prime sur les besoins des parents.

Il s'agit de concilier deux critères qui ne sont pas antagonistes, mais qu'il est difficile de suivre de la même manière quand les moyens ne sont pas totalement à disposition. Il est évident que, comme M^{me} Heiniger l'a fait remarquer, les progrès faits à Lausanne, les avancées, les constructions, les mises en place dans l'accueil de jour comme moyen privilégié ne sont pas contestables. Je crois qu'il faut rendre honneur à cette Municipalité et à celles qui l'ont précédée, qui ont une politique de la petite enfance remarquable. Mais c'est normal de se préoccuper si quatre-vingts personnes reçoivent une résiliation en fonction des critères de choix, qui sont évidemment rigides.

En même temps, la réponse de M. Payot est correcte et rassurante. Je me dis donc qu'ici, on est en train de faire un débat un peu décalé par rapport à un autre postulat, celui de Benoît Gaillard présenté il y a quelques mois sur l'universalité de l'accueil de jour, qui est celui, au fond, de l'intérêt de l'enfant.

Je poursuis rapidement sur l'intérêt de l'enfant en m'inscrivant en faux avec l'ouverture que M^{me} Heiniger fait par rapport à l'accueil fait par les mamans de jour. Pour avoir étudié de près la question, je vous assure que ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas la même chose d'être accueilli en collectivité ou d'être chez la maman de quelqu'un d'autre. J'aimerais donc que les solutions de facilité ne soient pas prônées comme toutes pareilles. Tout n'est pas pareil. Ce débat mérite autre chose que les réponses d'urgence que l'on peut prêter dans une situation comme celle de ce soir. J'attends avec plaisir le rapport-préavis qui fera suite au postulat de Benoît Gaillard à ce sujet, où l'on pourra se repositionner selon les valeurs que l'on accorde à la socialisation, à l'éducation, à l'égalité des chances que l'on offre aux uns et aux autres enfants, sans faire un mélange, de mon point de vue, inopportun entre des solutions d'accueil qui ne sont pas équivalentes.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Trois éléments. Premièrement, je ne peux pas laisser M. Conscience dire que le Parti socialiste et les Verts ne font rien pour l'accueil de jour. C'est un mensonge, et vous le savez fort bien, puisque huit millions pérennes en huit ans, ce n'est pas rien.

Maintenant, dire qu'il suffit d'ouvrir les vannes pour que les places soient créées, c'est aussi un mensonge, puisqu'il faut créer des institutions, il faut trouver des endroits, il faut trouver des employés. Il ne suffit pas de dire que, demain, il y a vingt-cinq millions et on a 6000 places. Cela ne se passe pas ainsi, et vous le savez très bien.

Un dernier élément, je dois m'inscrire en faux avec M^{me} Heiniger, et le Parti socialiste est très clair là-dessus, puisqu'il a déposé ce postulat, que l'on a appelé « 100 % », déposée par M. Gaillard : le Parti socialiste revendique qu'avec une politique communale qui fait sens, dans quelques années, on aura une place, un enfant ; c'est bien l'objectif. La question c'est dans combien d'années on va pouvoir rattraper le retard de la planification familiale.

Aujourd'hui, par rapport à certains pays européens, on a trente ans de retard sur la planification familiale. Il faut les combler, et on ne peut pas le faire en tirant des millions n'importe comment. Il faut faire une planification, et c'est bien ce que demande la motion Gaillard, devenue postulat Gaillard.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je trouve que le débat part un peu dans tous les sens, à savoir quels sont les meilleurs moyens d'accueillir les enfants, est-ce que c'est mieux en crèche, avec une maman de jour, dans d'autres structures. Le débat s'égare.

M. Brayer a justement rappelé que ce n'est pas si facile d'ouvrir de nouvelles places de crèche. Chaque année, quand on regarde le rapport de gestion, on voit de nouvelles places de crèche à Lausanne. On ne peut donc pas aller plus vite que le vent. A un certain moment, c'est difficile de créer de nouvelles structures. D'abord, et la gauche est aussi responsable de cette situation, il y a des normes extrêmement strictes, aussi bien du point de vue architectural que du point de vue du personnel. On a vu dans le débat sur les normes de l'EIAP que le personnel n'est pas si facile à trouver – on n'a actuellement pas assez de personnel encadrant et d'éducatrices dans la petite enfance pour répondre à toutes les demandes. On ne peut pas occulter ces faits avant de dire qu'il faut une place pour chaque enfant.

Il faut aussi réfléchir à ce que veulent les familles. C'est aussi une vision très dogmatique et socialiste du monde que de dire que chaque enfant doit avoir une place de crèche. Il y a des familles qui font d'autres choix. M^{me} Heiniger a dit qu'ils doivent aller chez leurs grands-parents, mais il y a aussi des familles qui font le choix de mettre leur enfant, un jour par semaine, par exemple, chez les grands-parents, pour éviter qu'ils soient toute la semaine dans une structure d'accueil. En effet, pour un petit enfant, ce sont des semaines avec des rythmes fatigants. On ne doit pas non plus occulter les envies et les besoins de chaque famille. Pour moi, l'offre en crèches doit répondre à un vrai besoin, c'est-à-dire à qui a envie de mettre son enfant en crèche, et pas à une demande universelle.

Je pense que, malheureusement, ou heureusement, on doit fixer un certain nombre de critères, et le premier critère c'est de répondre aux familles dont les parents travaillent. Effectivement, ce ne doit pas être facile de recevoir cette lettre ; je l'admets tout à fait. Mais j'ai aussi entendu M. Payot dire que toutes les solutions possibles seront cherchées pour que ces enfants ne souffrent pas de la situation, et que les huitante familles n'auront pas toutes leur garde coupée. Néanmoins, je me dis que, le jour venu, si cela doit être le cas, il est plus facile pour une famille dont un des parents ne travaille pas de garder son enfant que dans une famille où les deux parents travaillent. Cela me semble assez évident.

Je trouve que ce débat est un peu faussé, parce qu'à un certain moment, quand les deux parents travaillent, ils n'ont pas toujours le choix de trouver des solutions annexes et, à un certain moment, il faut avoir des critères ; c'est ce qu'a fait la Ville de Lausanne, je pense, à juste titre.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – On peut attribuer l'importance ou le peu d'importance que l'on veut à une résolution. Nous en votons au minimum une chaque mardi soir. Mais n'oublions pas le poids des mots.

Lorsque « le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende », le mot est lourd de sens. On suspend toutes les résiliations de contrats, cela veut dire que, du jour au lendemain, on rapporte une mesure qui n'a pas été prise à la légère et de gaité de cœur par la Municipalité. Personnellement, je ne peux approuver ce mot « suspendre ».

Ensuite, « mette en œuvre une politique d'accueil de l'enfance ». Mais cela fait trente ans que la Municipalité met en œuvre une politique d'accueil de l'enfance. En 1990, le budget était de 18 millions. Maintenant, il dépasse les 60 millions. L'augmentation de l'offre de la Ville de Lausanne a été plus rapide et plus importante que l'augmentation de la population, notamment des enfants qui sont les utilisateurs de ces structures. Donc, « mette en œuvre », je ne suis pas là pour défendre la majorité de gauche, j'ai déjà assez à me défendre moi-même, mais je crois quand même que c'est faire affront à trente ans d'efforts permanents, budget après budget, qui n'ont pas été faciles. Qu'il y ait eu du retard, et qu'il y en ait, certes, oui, mais l'effort est là. C'est un peu rude de s'entendre dire « qu'elle mette en œuvre une politique d'accueil ». C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je pense que mon groupe ne soutiendra pas cette résolution.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Vous le dites, monsieur Chollet, l'augmentation de l'offre a été plus rapide que l'augmentation de la population. Oui, mais pas que l'augmentation des attentes et des personnes qui sont mises sur le carreau. Or c'est cela le problème. Il ne s'agit pas juste de comparer le développement de l'offre avec l'évolution de la courbe démographique. Le vrai problème, c'est combien de personnes sont sur le carreau et se retrouvent dans le besoin par rapport à cela.

Vous l'avez dit, nous avons trente ans de majorité de gauche dans cette ville, trente ans confrontés à ce problème et, maintenant, monsieur Brayer, vous nous dites que ce n'est pas rien, qu'il y a un million par année, que c'est un mensonge, et vous vous indignez en faisant, encore une fois, des phrases pour ne pas réussir à assumer le fait que vous êtes aux responsabilités, vous, socialistes majoritaires. (*Réactions dans la salle.*) Non, certainement pas, monsieur, je ne défends pas votre politique, je ne défends pas cette politique majoritaire présentée ce soir. C'est pourquoi on est très indépendants et très libres de vous présenter aujourd'hui cette résolution, qui est en cohérence avec le programme sur lequel on a été élus, qui est en cohérence avec le vote du budget que nous faisons chaque année. Votre budget ne reçoit pas notre accueil, et ce n'est pas pour rien. Donc non, ce n'est pas une alliance dans laquelle je suis.

Par contre oui, c'est la politique que vous menez, face à laquelle vous n'agissez pas, face aux problèmes auxquels vous êtes confrontés. En effet, je soulève sans aucune gêne ce soir le fait que je trouve particulièrement hypocrite que le Parti socialiste se soit fourgué d'un postulat pour exiger de ne plus avoir de file d'attente, alors même que, chaque année, vous ne votez pas le budget nécessaire à mettre en œuvre cette politique. C'est pourquoi, pour celles et ceux qui voudraient donner un signal à cette Municipalité pour passer du blabla aux actes, je vous invite à voter cette résolution, qui permet de lui donner une impulsion pour aller de l'avant dans cette politique.

Le président : – Il me semble que le débat devient un peu répétitif.

M. Vincent Brayer (soc.) : – Vu mon intervention précédente, on ne soutiendra évidemment pas cette résolution.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – J'avais aussi oublié, à la fin de mon intervention, de dire que nous ne soutiendrons pas non plus cette résolution.

M. Daniel Dubas (V) : – Effectivement, ce sont des attaques injustifiées. Je vais encore donner un argument supplémentaire, c'est que nous avons toujours voté des budgets qui sont en augmentation constante et planifiée, et aussi à chaque fois qu'il y a eu des opportunités.

La question est de savoir jusqu'à quel point on peut réaliser certaines infrastructures, certains nouveaux centres d'accueil. Quand il y a eu des opportunités supplémentaires, des crédits supplémentaires ont été systématiquement votés par l'ensemble du Conseil. Je ne pense donc pas qu'on ait ici le plus grand problème. La question, c'est vraiment la planification, jusqu'où on veut atteindre cet équilibre, et s'il faut une planification sérieuse qui tienne compte aussi des finances publiques, qui ne sont pas toujours ce que l'on souhaiterait. Le groupe des Verts va, en principe, s'abstenir ou partiellement refuser cette résolution.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je demande le vote nominal.

M^{me} Latha Heiniger (soc.) : – Je vous remercie pour ce débat, qui est complexe.

Je suis un peu déçue dans le sens où, pour ma part, on n'a pas réussi à toucher le fond du problème. Peut-être qu'effectivement, on y arrivera avec les prochains postulats. Ce qui me dérange profondément ce soir, c'est qu'on a une prestation publique qui n'est pas accessible à tout le monde. On définit des critères d'accès en limitant et en excluant une partie de la population, et cela me dérange. Le système n'est pas bon.

Effectivement, je n'ai pas de baguette magique non plus pour dire comment faire un meilleur système, par contre, je ne peux qu'encourager notre Conseil à s'atteler à la tâche. Je pense qu'on doit distinguer les notions de critères des objectifs de fond et des besoins des enfants. On n'a pas présenté de résolution, mais on reviendra avec un postulat complémentaire. C'est clair que, pour nous, le débat n'est pas clos.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Le PLR a aussi toujours voté les budgets ; on est donc partie prenante. Deuxièmement, je n'aime pas ces demandes de votes nominaux qui ont une idée vengeresse. Alors, je demande le vote à bulletin secret.

Le président : – Monsieur Pernet, je vais passer la parole à M. le municipal David Payot et je vous invite à vous demander si c'est vraiment utile, alors que l'on a entendu les prises de position. Il me semble qu'à part le groupe de ceux qui la déposent, la majorité va refuser, si j'ai bien compris, cette résolution. Je passe la parole à M. le municipal et vous me direz ensuite si vous maintenez cette demande.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il me semble que le principal point de désaccord avec l'interpellatrice c'est dans l'évaluation qu'elle a par rapport à politique actuelle. J'ai l'impression que le message qu'elle donne ne rend pas forcément justice aux 8000 enfants qui sont accueillis en accueil de jour, ni aux 1600 professionnels qui constituent aussi le réseau L de Lausanne, et à leur engagement au quotidien, y compris pour des enjeux de socialisation. De ce point de vue, peut-être que je dois m'exprimer pour saluer leur travail et le défendre ici à la tribune.

Il y a aussi un accord sur un certain nombre de points. On peut donner trois points où je converge avec l'avis de l'interpellatrice, et cela fait partie de la politique lausannoise. Il y a d'abord le développement de l'offre, qui a permis une diminution du délai d'attente des familles avant d'obtenir une place, ce qui n'est pas rien. Il y a aussi la mise en avant de la dimension de socialisation. Par rapport à la préoccupation de M. Chollet, qui mettait en relation les problèmes de comportement des enfants qui entrent à l'école avec le fait que ces enfants étaient arrachés à leur famille pour être accueillis dans des lieux d'accueil de jour, je dois dire que l'écho que j'ai des directions d'établissements scolaires, c'est qu'ils reconnaissent la dimension socialisatrice de l'accueil de jour avant l'école, et qu'ils considèrent que les enfants qui ont passé par des structures d'accueil de jour ont des compétences sociales plus développées ; ce sont a priori des élèves qui posent moins de problèmes. De ce point de vue, je pense que la socialisation au préscolaire est un apport par rapport à ces enjeux en matière de scolarisation.

Cette dimension de socialisation est déjà exprimée à différents titres, notamment par le fait que la Ville de Lausanne se dote d'une cellule pédagogique, qui permet, pour les directions des structures d'accueil, d'avoir un appui dans l'accompagnement des familles et des enfants par rapport à toute une série d'enjeux, par le fait de développer des haltes-jeux avec un temps

d'ouverture restreint, mais avec une autre dynamique, notamment en impliquant les parents, et des espaces rencontre qui, justement, ont pour mission centrale de renforcer à la fois les compétences des enfants et les compétences des parents. De ce point de vue, cette dimension de socialisation est aussi une occasion de dire que l'accueil de jour et l'offre de développement de l'accueil de jour ne doivent pas être vus comme une manière de priver les parents de leurs compétences et que, au contraire, il peut y avoir une réelle synergie entre une politique d'accueil de jour et le soutien aux parents. La politique d'accueil de jour est une partie de la politique de l'enfance plus vaste que l'on peut proposer pour les enfants en général.

Le point sur lequel je peux aussi concorder avec l'interpellatrice, c'est sur la communication, qui devrait être faite en disant clairement que le concept à la fin du préscolaire et au moment de l'entrée à l'école est différent et que, du coup, l'accueil garanti en préscolaire se termine avec l'entrée à l'école. De ce point de vue, c'est un concept qui a une certaine clarté, soit de pouvoir accueillir en particulier les enfants de 3 ou 4 ans, avant leur entrée à l'école, en pensant que cela peut être un apport pour toute leur scolarisation, avec ensuite différentes offres qui peuvent exister dans le paysage socioéducatif. Il faut reconnaître que l'école que l'on disait enfantine –1P et 2P – a aussi une dimension de socialisation importante, qui permet d'avoir une certaine continuité par rapport à ce qui est offert aux enfants de 3 et 4 ans dans les crèches et garderies.

En espérant que l'on pourra s'entendre autour de ces trois points, je vous recommande de soutenir la politique municipale, qui est affirmée et qui peut s'articuler autour de ces trois éléments.

Le président : – Par souci d'égalité, je pose la question aux deux conseillers, M. Conscience et M. Pernet, s'ils maintiennent leurs demandes de modalité de vote.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Il ne me semble pas que ma demande porte préjudice à la suite de nos travaux, donc je n'ai pas de raison de la retirer.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Monsieur le président, vous avez dit que l'on connaissait l'avis des groupes. Vous m'avez posé la question « pourquoi le vote à bulletin secret ? » Vous avez posé la même question à M. Conscience pour sa demande de vote nominal. On connaît l'avis des groupes, pourquoi demander le vote nominal ? M. Conscience maintient sa demande de vote nominal, je maintiens ma position du vote à bulletin secret. Cela me semble logique.

La discussion est close.

La demande d'appel nominal est appuyée par le nombre suffisant de voix.

La demande de vote à bulletin secret est appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Bulletins délivrés : 63 ; bulletins rentrés : 62 ; bulletins nuls : 0 ; bulletins valables : 62.
Majorité absolue : 32.

La résolution Pierre Conscience est refusée par 45 voix contre 12 et 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Mme Latha Heiniger et consorts « Exclusion de certaines familles dans l'accueil de jour : La barque est pleine ! »
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M^{me} Graziella Schaller (CPV) et consorts : « Lausanne s'attaque à 3 addictions majeures chez les adolescents, mais oublie la cigarette électronique »

Développement

Fin mars ont été publiés les résultats d'une étude internationale menée dans 40 pays, tous les 4 ans, sous l'égide de l'OMS, sur les comportements de santé des élèves (HBSC).^{*} En Suisse, cette étude est réalisée par Addiction Suisse, et mandatée et financée par l'Office fédéral de la santé publique.

En 2018, cette étude a inclus pour la première fois les cigarettes électroniques. En Suisse, plus de 11'000 élèves âgés de 11 à 15 ans ont été interrogés.^{**} On y apprend que, si en Suisse la consommation d'alcool, de cigarettes et de cannabis des jeunes de 15 ans se maintient à peu près au niveau de 2014, la cigarette électronique (ou E-cigarette) séduit les adolescent.e.s, en particulier les garçons, qui sont plus nombreux à vapoter qu'à fumer :

- **21 % des garçons (1 sur 5) et 13 % des filles (1 sur 7) de 15 ans indiquent avoir vapoté au moins une fois au cours des 30 jours ayant précédé l'enquête.**
- Alors que 16.6 % des garçons et 15.2 % des filles ont fumé des cigarettes traditionnelles
- Et 51 % des garçons et 35 % des filles déclarent avoir consommé au moins une fois dans leur vie une cigarette électronique.

Ces E-cigarettes au design branché, proposées dans une large gamme de saveurs différentes, vendues sans limite d'âge favorisent l'apparition d'une nouvelle génération d'accros à la nicotine. Des études publiées récemment (JAMA Pediatrics)^{***} montrent que les jeunes « vapoteurs » réguliers présentent un risque 3 à 4 fois plus élevé de passer à la cigarette classique.

Jusqu'à fin 2018, seule la vente de cigarettes électroniques sans nicotine était autorisée en Suisse. Mais suite à une décision récente du Tribunal administratif, les liquides contenant de la nicotine peuvent maintenant être légalement vendus en Suisse. Et à cause d'une lacune de la loi, ils sont accessibles aux mineurs car les e-cigarettes ne tombent pas dans la catégorie des produits du tabac, mais dans celle des aliments.

Parce que la Ville de Lausanne a lancé la semaine dernière une offensive contre les 3 addictions majeures des adolescents de 13 à 17 ans, sans mentionner une seule fois l'e-cigarette, ni dans les textes, ni dans les vidéos, ni dans les articles, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Les responsables de cette campagne de prévention ont-ils estimé que la cigarette électronique était inoffensive pour les adolescent.e.s?
2. La Ville a-t-elle pris connaissance de l'étude publiée fin mars par Addiction Suisse ?
3. La Ville a-t-elle travaillé avec la Direction générale de la santé du Canton ou le médecin cantonal pour l'élaboration de cette campagne ?
4. Pourquoi la cigarette électronique ne fait-elle pas partie de ce programme de prévention ?
5. Dans le cas où la municipalité reconnaît l'importance de cette lacune, que propose-t-elle pour y remédier ?

Je remercie la municipalité pour ses réponses.

^{*}HBSC : Health Behaviour in School-aged Children https://www.hbsc.ch/fr/themes/health_wellbeing-etat-de-sante-bien-etre

^{**}<https://www.addictionsuisse.ch/actualites/article/le-vapotage-ne-doit-pas-devenir-un-fleau-chez-les-jeunes/>

^{***}<https://jamanetwork.com/journals/jamanetworkopen/fullarticle/2723425>

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – J’ai demandé l’urgence pour cette interpellation, car, il y a quelques jours, sont apparues des affiches qui annonçaient la campagne de prévention à l’attention des jeunes de 13 à 17 ans par rapport à l’alcool, au haschisch et à la cigarette.

J’ai été extrêmement surprise de voir qu’il n’y avait rien sur la cigarette électronique, ni sur les affiches, ni dans les vidéos, ni dans les articles. Pas un mot ! Il est étonnant que la Ville n’ait pas étendu sa campagne à ces e-cigarettes, alors que des études récentes montrent l’importance de leur consommation, ainsi que les risques pour les jeunes de se tourner ensuite vers la cigarette traditionnelle. Tous les professionnels de la santé et du domaine des addictions s’en inquiètent.

Cette cigarette est apparue sur le marché en 2006 et elle demeure sans cadre légal. Elle n’est pas considérée comme un produit du tabac, elle échappe à toute mesure de contrôle. Dans le Canton de Vaud, aucune loi n’empêche la vente de cigarettes électroniques aux jeunes. Aujourd’hui, on sait que la cigarette électronique avec nicotine entraîne des symptômes de dépendance.

Fin mars, donc tout récemment, une étude internationale, menée traditionnellement dans 40 pays tous les quatre ans, a inclus pour la première fois la cigarette électronique dans les chiffres dont elle a tenu compte. Cette étude a été mandatée par l’Office fédéral de la santé publique. Cette étude faite auprès de 11 000 jeunes de 11 à 15 ans nous apprend que la consommation d’alcool, de cigarettes et de cannabis reste stable auprès des jeunes de 15 ans, mais que la cigarette électronique séduit les adolescents et les adolescentes, en particulier les garçons, qui sont plus nombreux à vapoter qu’à fumer. Je vous ai indiqué quelques chiffres dans l’interpellation et je vous les rappelle rapidement. Cela concerne des enfants de moins de 15 ans : 21 % des garçons et 13 % des filles de moins de 15 ans ont indiqué avoir vapoté au moins une fois au cours des 30 derniers jours. Ce sont des chiffres plutôt inquiétants. Concernant la consommation de cigarettes, 16,6 % des garçons et 15 % de filles de moins de 15 ans ont fumé des cigarettes traditionnelles.

Ces e-cigarettes, vous en avez peut-être vu dans les différents commerces, ont des looks extrêmement fun, très branchés. J’en ai vu récemment au premier étage de chez Manor, dans le rayon des sacs. Elles sont extrêmement attractives pour les jeunes et elles vont certainement favoriser des accros à la nicotine. Ce n’est d’ailleurs pas pour rien que, tout récemment, Philipp Morris a dépensé 13 milliards pour acheter 35 % d’une de ces marques, Jules – je ne sais pas si on a le droit de les citer. Certainement que, pour eux, c’est un marché assez intéressant.

Bref, on sait maintenant, grâce aux études publiées par des revues de pédiatrie, que les jeunes qui commencent à vapoter présentent des risques trois à quatre fois plus élevés de passer à la cigarette que ceux qui n’y ont jamais touché. Pour toutes ces raisons, j’ai posé des questions à la Municipalité dans mon interpellation.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour répondre à la première question, non, les responsables de cette campagne de prévention n’ont pas estimé que la cigarette électronique était inoffensive. La Ville de Lausanne, et particulièrement le comité de pilotage de la campagne d’affichage, a pris connaissance du rapport de l’étude HPSC2018 et en retient les mêmes éléments que l’interpellatrice, et que je ne répéterai donc pas.

On peut également se référer au message du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 concernant la Loi fédérale sur les produits du tabac et des cigarettes électroniques, qui permet de mentionner les effets de ce type de produit, puisqu’il indique que les risques à long terme sur la santé concernant la cigarette électronique et autres produits comparables sont encore méconnus. Par ailleurs, le risque de développer une forte dépendance existe avec les produits contenant de la nicotine. Les études existantes démontrent que les émissions des cigarettes électroniques génèrent des substances toxiques, indépendamment du fait qu’elles

contiennent ou non de la nicotine : des nitrosamines, seulement sous forme de traces, de l'acroléine et du formaldéhyde. Des études américaines mettaient en évidence les corrélations entre cigarette électronique et diverses affections cardiovasculaires ou la dépression.

Concernant les jeunes, le risque principal identifié par les milieux de la prévention est toutefois le passage de la cigarette électronique à la cigarette traditionnelle. Les commerçants de cigarettes électroniques la mettent souvent en avant comme un moyen de substitution à la cigarette traditionnelle, réduisant les effets les plus nocifs que peut avoir la cigarette. Toutefois, force est de constater que la promotion des cigarettes électroniques et autres produits contenant de la nicotine ne vise pas prioritairement les fumeurs et fumeuses souhaitant changer de produit. Souvent, elle vise toute la population et, dans certains cas, elle s'adresse visiblement à un public jeune. J'ai vu la même publicité que l'interpellatrice dans un centre commercial pour la même marque. Pour ne pas lui faire de publicité, je n'essaierai pas de prononcer son nom correctement.

La problématique est d'autant plus importante que l'interdiction de la nicotine dans les cigarettes électroniques a été levée en avril 2018, leur ouvrant la voie au marché suisse. Cette nouveauté n'a pas encore été intégrée au cadre légal fédéral. La Loi sur les produits du tabac a fait l'objet d'un premier projet en 2015, qui a été renvoyé au Conseil fédéral en 2018, et dont la deuxième mouture ne pourra probablement pas entrer en vigueur avant 2022. Le message à ce sujet du Conseil fédéral relève qu'en Suisse, il n'existe pour l'instant aucune disposition légale concernant la protection de la jeunesse dans le cadre de la vente de cigarettes électroniques. Concrètement, ni l'âge légal minimum pour la vente de cigarettes électroniques ni les limitations pour la publicité ne sont réglementés.

Afin de combler le vide juridique jusqu'à l'entrée en vigueur de la Loi sur les produits du tabac, les représentants des professionnels de la branche se sont réunis et ont élaboré deux codes de conduite fixant un âge minimal pour la vente et une limitation en termes de publicité. Un tel code de conduite ne saurait toutefois remplacer un dispositif légal, ne serait-ce que parce qu'il rencontre rapidement des limites en matière de contrôle et de sanctions. Quant aux législations cantonales, elles avancent en ordre dispersé. Alors que le Canton du Valais a pu, dès l'été 2018, interdire la vente aux mineurs, le Conseil d'Etat a un délai au 20 avril 2020 pour répondre au postulat Graziella Schaller et consorts « Soumettre la cigarette électronique au même cadre légal que les produits du tabac ». Nous souhaitons à la postulante plein succès et une réponse dans les meilleurs délais.

Pour répondre à la deuxième question, oui.

Pour répondre à la troisième question, l'élaboration de la campagne a été gérée depuis l'automne dernier par un comité de pilotage auquel participaient des représentants du Canton, et plus particulièrement de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire du Service de protection de la jeunesse, du Service de la santé publique, des établissements scolaires secondaires. S'y ajoutaient des professionnels de la prévention et de la santé : Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, CIPRET Vaud, programme DEPART du CHUV, ciao.ch, Groupement d'étude des addictions, Centre d'aide et de prévention du Levant et Unisanté. Etaient bien sûr associés divers services de la Ville impliqués dans la santé, la jeunesse et la sécurité. Les jeunes ont également été impliqués dans cette campagne, notamment via le Conseil des jeunes. Cette vaste concertation a permis, selon les échos que nous avons reçus, un message en phase avec le public et avec les enjeux en matière d'addiction, et je remercie les différents acteurs et actrices impliqués.

Pour répondre à la quatrième question, pour cette campagne, il a été choisi d'élargir la campagne alcool, que la Ville organisait tous les deux ans, à d'autres substances sources de problèmes pour les jeunes, et de préoccupation pour leur entourage. Le cannabis, l'alcool et le tabac ont été retenus en premier lieu, parce que les moins de 18 ans y sont largement confrontés, pour une minorité comme consommateurs, pour une majorité comme témoins de la consommation dans leur entourage. De plus, les problématiques concernant ces

substances paraissaient représentatives des problèmes liés à une large série de psychotropes et des comportements à adopter à leur égard.

La campagne a retenu trois substances comme emblématiques. A travers elles, elle souhaite promouvoir les compétences des jeunes et les comportements protecteurs, plutôt que se centrer sur les risques de l'une ou l'autre de ces substances. Si la cigarette électronique n'est pas abordée par cette campagne, c'est le cas également d'une quantité de substances psychotropes, dont je vous épargnerai l'énumération pour ne pas en oublier. Multiplier les messages aurait risqué de complexifier le message et porter l'accent sur les spécificités des substances, alors que la campagne de prévention vise plutôt à renforcer les compétences des jeunes en faveur de leur santé et de celle de leurs camarades.

Pour répondre à la cinquième question, comme exposé en préambule, la principale lacune en matière de cigarettes électroniques concerne son cadre légal, qui ne restreint pas correctement sa visibilité et son accessibilité aux jeunes. En accord avec les acteurs de prévention en la matière, la Ville de Lausanne estime que les actions les plus efficaces sont celles concernant la publicité et l'accessibilité des produits.

Celui qui vous parle a organisé une rencontre avec Addiction Suisse et le CIPRET Vaud, afin de passer en revue les mesures de compétence communale pour limiter la visibilité et l'accessibilité des produits du tabac. Il s'agira d'examiner la faisabilité de ces mesures et de fixer les priorités municipales en la matière. La Municipalité doit encore répondre à un postulat concernant le tabac, et aura ainsi l'occasion de présenter au Conseil communal ses orientations en matière de prévention du tabagisme, a priori durant l'année 2019. La cigarette électronique et les produits contenant de la nicotine seront naturellement inclus dans cette démarche.

Discussion

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Je regrette un peu les réponses de la Municipalité. J'ai l'impression que le programme a été préparé bien avant de connaître le résultat de cette étude d'Addiction Suisse, qui se base sur 11 000 élèves, qui montre clairement que la consommation d'e-cigarettes est plus élevée que celle de la cigarette. Je trouve un peu dommage que la Ville ait passé à côté d'un phénomène qui devient inquiétant, qui est inquiétant déjà dans beaucoup de pays, où ces produits s'attaquent clairement à un public jeune, clairement à des mineurs. Je pense honnêtement que la Municipalité a un peu raté le coche. Je souhaite donc déposer une résolution.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité inclue la cigarette électronique dans ses prochaines campagnes contre les addictions.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je suis un jeune/vieux vapoteur. Après trente ans de fumée, je me suis séparé de ma tueuse et cela fait plus de quatre ans que je vape.

Il y a pas mal de magasins à Lausanne. Je ne connais pas, dans les professionnels, qui vendent ces produits, où ils vendraient à des mineurs. Clairement, pour ne pas se retrouver dans une situation où ils sont pris à défaut, ils ont dû changer pas mal la façon de distribuer leur produit. En règle générale, à l'heure actuelle, dans les boutiques, vous devez mettre vous-même la nicotine dans la base. Ils ne le font plus, ce n'est plus distribué ; le liquide est clairement séparé. Non seulement, je ne pense pas que les professionnels en question vont les donner à des mineurs, et si vous devez acheter votre nicotine, que vous pouvez toujours éventuellement l'acheter sur internet, mais cela est compliqué ; vous pouvez le faire pour n'importe quoi – on trouve tout ce que vous voulez sur internet, directement par la poste ; je ne suis pas sûr qu'il y a du contrôle à ce niveau, mais c'est relativement compliqué.

Pour vous répondre pourquoi la maison X, gros fabricant de fumeurs, a racheté, j'imagine, des produits e-cigarette, c'est parce que cela a mangé 15 % de son chiffre d'affaires. Forcément, elle a quand même senti venir le vent du boulet. Forcément, ces gens veulent faire de l'argent. Ce n'est pas autre chose que du business. Ils ont aussi pris une jolie volée de bois vert avec leur nouveau produit censé juste chauffer le tabac et préserver la santé, mais qui, a priori, est tout aussi toxique, car, malheureusement c'est le tabac qui a un vrai problème.

Je suis assez étonné de votre réaction outrée. Oui, on fait une campagne en règle générale sur le cannabis, mais, à mon avis, en règle générale, vous êtes, pour une bonne partie de cet hémicycle, très positifs au niveau de ce produit. Pourtant les problèmes sont bien plus graves que pour les e-cigarettes.

M. Ilias Panchard (V) : – Tout d'abord, merci à M^{me} Schaller pour son interpellation et à la Municipalité pour ses réponses.

Cela a été dit, on ne va pas revenir longuement là-dessus, c'est essentiel de thématiser ces questions et d'aller au-delà de la cigarette ou de cannabis, qui a l'air de particulièrement tenir à cœur à M. Fracheboud, et d'élargir cela à la cigarette électronique. Et, surtout, de comprendre, si j'ose dire, les interactions, cette espèce de coordination entre ces différents éléments. Il faut avoir une approche globale et coordonnée dans cette lutte contre les addictions et dans l'accompagnement qui les entoure.

Bien sûr que les Villes ont un rôle à jouer. On parle souvent de prévention, de campagne d'affichage. C'est hyper important et il faut que la Ville continue à le faire. C'est essentiel et fondamental de comprendre, et surtout de faire comprendre aux plus jeunes que commencer à fumer jeune, que ce soit à travers une cigarette électronique ou non, cela augmente massivement les risques de fumer une fois adultes, et ce pendant assez longtemps, avec toutes les difficultés que l'on connaît ensuite pour arrêter.

Il y a une chose qui me dérange un peu sur cette question. Je ne suis pas dans ce Conseil depuis très longtemps, mais à un moment on a une certaine responsabilité en tant que ville qui abrite le centre des opérations de Philipp Morris. Evidemment, je soutiens toutes les mesures prises par la Ville. M. Payot mentionnait notre postulat. A un moment, il faut taper un peu plus fort et utiliser toutes les mesures disponibles sur le territoire communal. On est tout de même un des pays parmi les plus libéraux en Europe. Libéraux est peut-être trop positif ; on pourrait dire les plus lâches ou les plus soumis aux lobbys du tabac.

Au niveau fédéral, cela fait dix ans qu'il ne se passe plus rien, dix ans que l'on n'arrive à rien faire sur les questions de publicité et d'augmentation du prix. Notre majorité n'est pas la même au parlement fédéral, mais c'est notre responsabilité maintenant dans les villes de prendre un maximum de mesures pour changer cette situation.

On se rend bien compte que ce qui se joue maintenant, c'est un tournant de la part des fabricants de tabac. S'ils perdent une génération, s'ils en perdent deux, leur business est foutu. Ils ont très bien compris que la cigarette électronique, c'est un moyen pour mettre une nouvelle génération à fumer le plus tôt possible. Certains pays, dont les Pays-Bas et certains pays scandinaves, ont pris des mesures drastiques en termes d'augmentation de prix et d'interdiction de la pub de manière très ciblée. Ils ont une baisse de 10 % ou 15 % chez les fumeurs plus jeunes. Si vous avez, sur une génération, 10 % ou 15 % de jeunes qui ne se mettent pas à fumer, vous avez gagné une bonne partie de cette bataille.

Evidemment, c'est inacceptable que la cigarette électronique soit accessible aux mineurs, même si j'ai compris que c'était en train de bouger dans certains cantons. De nouveau, ces lacunes fédérales en matière de prévention ne sont pas nouvelles, mais restent toujours aussi scandaleuses et assez tristes.

Maintenant, cette campagne de prévention est excellente. Il faut continuer, il faut élargir. On se satisfait des réponses de la Municipalité, mais il faut maintenant que l'on trouve des moyens d'avancer sur le territoire communal. On est impatient de voir la concrétisation de notre postulat pour l'interdiction de fumer sur les places de jeu et aux abords des écoles, parce que c'est aussi un bon moyen de prévention auprès des plus jeunes habitants de notre ville. J'ai cru comprendre, avec le débat public lancé dans certains médias, que ce ne sera pas soutenu par l'ensemble des groupes de ce Conseil. Je suis assez impatient du débat et de voir comment certaines et certains vont défendre cela auprès du grand public. Ce ne sera pas pour ce soir, car il est déjà tard. Evidemment que l'on soutiendra la résolution à l'unanimité.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Par rapport à ce que dit M. Fracheboud, ce n'est pas moi qui l'ai inventé. Vous avez peut-être le sentiment que les jeunes ne peuvent pas vraiment en acheter, mais, ma foi, 11 000 jeunes ont tout de même déclaré en avoir consommé. Ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont les chiffres.

Par rapport à la loi fédérale qui devrait entrer en vigueur en 2022 au mieux, malheureusement, elle est extrêmement critiquée déjà. Si elle assimile la cigarette électronique aux produits du tabac, elle est extrêmement peu restrictive au niveau de la publicité, ce qui fait bondir les médecins et les professionnels de la santé. Il est très probable qu'il y ait encore des oppositions et que cela dure encore un bon moment pour qu'elle entre en vigueur. Il est donc absolument nécessaire qu'au niveau local, on prenne déjà des mesures, sans attendre cette loi fédérale.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Pour essayer de clarifier la position de la Municipalité, il me semble que cela vaut la peine de distinguer la politique que l'on doit mener pour chaque substance psychotrope, où l'on doit avoir des mesures différenciées en fonction des risques qu'elles représentent et des usages qu'elles rencontrent dans la population et les campagnes de prévention qui sont faites et qui ne sont pas forcément plus fortes parce qu'il y a une campagne de prévention par produit. Même si les risques que présentent les différentes substances doivent être connus et qu'il est important aussi qu'ils le soient, les campagnes de prévention qui touchent les populations les plus à risque de développer une consommation problématique ne sont pas forcément celles qui sont axées sur une substance ou sur une autre, aussi parce que les personnes qui sont menacées par des consommations problématiques sont souvent des personnes qui ont peut-être d'autres problèmes qui les amènent à cette consommation. Du coup, il vaut mieux essayer de renforcer des comportements protecteurs plutôt que de les rendre attentifs aux faiblesses potentielles. C'est en tout cas le discours qui est tenu régulièrement par les professionnels de la prévention, que j'aurais tendance à croire. Si la résolution est renvoyée à la Municipalité, je l'interpréterai dans le fait de veiller à ce que l'enjeu soit intégré et débattu aussi avec les professionnels de la prévention pour pouvoir agir de la manière la plus pertinente possible en la matière.

La discussion est close.

La résolution Graziella Schaller est adoptée par une majorité de voix contre 1 et 4 à 5 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de Mme Graziella Schaller et consorts « Lausanne s'attaque à 3 addictions majeures chez les adolescents, mais oublie la cigarette électronique »;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité inclue la cigarette électronique dans ses prochaines campagnes contre les addictions. »

La séance est levée à 22 h 45.

